This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Maaß d. 51 zl
1 arp. = 0,4456 Hektaren
d/o = 1,3977 bad. M.
= 1,745 preuß. M.

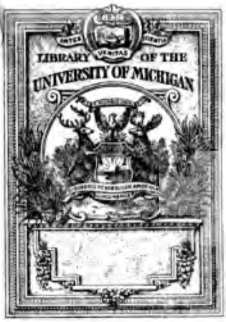

FROM THE LIBRARY OF
Professor Karl Heinrich Rau
OF THE UNIVERSITY OF HEIDELBERG
PRESENTED TO THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
BY
Mr. Philo Parsons
OF DETROIT
1871

S
469
.B4
L7

11423

PARSONS LIBRARY
University of
MICHIGAN

MÉMOIRE

SUR LES

FONDS RURAUX.

Les Exemplaires exigés par la loi ont été déposés.
Tout contrefacteur ou débitant de contrefaçon de cet Ouvrage, sera poursuivi suivant la rigueur des lois.

MÉMOIRE

SUR LES

FONDS RURAUX

DU

DÉPARTEMENT DE L'ESCAUT.

PAR J. F. (D.) L.

» ô! Fortunatos nimium sua si bona norint
» Agricolas. »

Virg. georg lib. II. vers 458.

A GAND,

De l'Imprimerie de P. F. DE GOESIN-VERHAEGHE, rue Haute-Porte.

Août 1815.

CET OUVRAGE achevé depuis deux ans n'était pas destiné pour l'impression, je ne m'en étais occupé que dans la vue seule d'être utile à mes concitoyens, en répondant à une série de questions que fit le Gouvernement français, au sujet de la culture du département de l'Escaut: mais me rendant aux désirs de la Société d'Agriculture et de Botanique de la ville de Gand, qui m'incite à mettre au jour le fruit de mes recherches, persuadée, *que la publicité en serait non-seulement utile et avantageuse aux propriétaires des fonds ruraux, mais encore aux cultivateurs-fermiers, chez qui la pratique et la théorie identifiées, offrent bien à la vérité une culture supérieure, mais non des connaissances positives sur la valeur réelle ou relative des terres qu'ils exploitent; connaissances, qui assurent les fruits de leurs travaux et ne trompent jamais leurs plus douces espérances.* En cédant aux instances de mes collègues, je n'ai point eu l'ambition de croire que mes recherches seraient

10.26-90

sans défauts et nullement susceptibles d'observations qui me seront échappées, mais j'ai la double satisfaction, d'espérer qu'après avoir donné l'impulsion à nos agronomes pour augmenter la prospérité des cultivateurs de notre sol, mes lecteurs ne me refuseront pas leur bienveillance.

Le 25 Mai 1812, je reçus la lettre suivante de Monsieur LIMNANDER, *Conseiller de Préfecture et Sous-Préfet par interim du 1er Arrondissement.*

L'Auditeur au Conseil d'État, Sous-Préfet du 1er Arrondissement.

A Mr *De Lichtervelde*, Adjoint-Maire de la ville de Gand,

Monsieur,

» *J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une* » *série de questions agricoles, auxquelles je vous* » *prie de me transmettre, le plutôt qu'il vous* » *sera possible, des réponses claires et détail-* » *lées. Je compte sur votre obligeance pour me* » *donner les renseignemens que ces questions* » *exigent. Vos connaissances en agriculture* » *me donnent l'assurance que vous y répondrez* » *d'une manière satisfaisante.*

» *Agréez, je vous prie, Monsieur, l'assurance* » *de ma considération très-distinguée.*

» *Pour le Sous-Préfet.*
» *Le Conseiller de Préfecture.*
Était signé LIMNANDER.

QUESTIONS.

1° Quelle est dans le département de l'Escaut, l'étendue superficielle, au moins approximative, des terres labourables, des bois, des prés, des pacages, des landes et terres incultes, des routes et chemins, des eaux et généralement de chaque nature principale de sol et de culture?

2° Quelle est la grandeur moyenne des exploitations rurales? Quelle quantité d'animaux domestiques de chaque espèce leur est communement attachée à proportion de l'étendue des terres qu'elles font valoir?

3° Quel est le prix ordinaire d'achat ou de louage des terres, et chaque qualité, affectée à chaque espèce et culture?

4° Quelles y sont la durée et les clauses ordinaires des baux et conventions entre les propriétaires des biens-fonds et les cultivateurs auxquels ils en confient la culture? Y connait-on les baux à longs termes.

5° De quelle manière sont ordinairement couvertes les habitations rurales, et quels matériaux y emploie-t-on?

6° Quels sont les divers systèmes d'assolement, mis en pratique dans le pays? Quels avantages et quels inconvéniens présente l'emploi de chacun d'eux? Les fermiers ou métayers sont-ils astreints à ne point s'écarter de l'assolement ordinaire, ou bien ont-ils la liberté d'en adopter quelqu'autre?

7° Combien de labours á-t-on coutume de donner aux terres destinées à être ensemencées en céréales?

Ces différents labours ont-ils des noms particuliers? Laboure-t-on en planches unies ou bombées?

8° Quelle quantité de semences de chaque sorte est-on dans l'usage de répandre sur un hectare de terrain, tant pour les graines céréales que pour les autres genres de productions, et quel est à proportion le produit en nature de cette superficie pour chaque espèce de plante cultivée, eu égard au degré de bonté du sol?

9° Quelles sont les diverses espèces d'engrais, dont on se sert dans ce pays?

10° Y fait-on des prairies artificielles? A quelle époque y remonte leur introduction, et quelle extension y ont-elles prises? Quelle est leur influence relativement à l'amélioration de l'agriculture?

11° Les terres y sont-elles encloses ou non? Si elles le sont, quelle espèce d'arbrisseaux emploie-t-on pour former les haies, et quels soins leur donne-t-on?

12° Le parcours et la vaine-pâture sont-ils connus dans ce pays? Et dans le cas de l'affirmative, quels sont leurs effets?

13° Il conviendrait d'envoyer le dessin (sur des dimensions un peu grandes) de l'espèce ou de diverses espèces de charrues en usage dans ce pays, ainsi que ceux des autres instrumens aratoires qu'on y connaît et qui peuvent offrir quelque chose de remarquable par leur forme ou par leur usage: il serait utile de joindre à ces dessins une échelle et de figurer séparément et plus en détail, la manière dont le soc d'une charrue se joint au cep et celui-ci à l'âge ou flèche?

Depuis long-tems l'agriculture était le but de mes observations ; ces questions me déterminèrent à m'en occuper encore plus particulièrement ; et dès lors la culture des terres et son amélioration devint un des principaux objets de mes études : c'est le résultat de mes travaux que j'offre aujourd'hui à mes concitoyens.

La première richesse d'un peuple, est son sol et son ciel. La France réunit ces deux avantages ; placée sous le ciel le plus heureux, au milieu de la zone tempérée, son sol n'attend que le soc de la charrue pour recevoir la semence, et pour la rendre au centuple au laboureur actif et intelligent.

Mais la nature est libérale et non prodigue : il faut mériter ses dons, il faut souvent même les lui arracher. La meilleure terre a besoin de culture, et toutes les cultures ne lui conviennent pas également. Il faut de même étudier, quelles sont les semences qui lui plaisent le plus, et qu'elle aime de préférence à recevoir dans son sein.

Je l'ai long-tems et soigneusement étudiée ; je ne l'ai épiée, que pour instruire mes com-

patriotes, pour lesquels j'écris ce mémoire, fruit de mes recherches, et des secours que j'ai reçus de toutes parts : car j'ai consulté au milieu de leurs fermes, les cultivateurs les plus intelligens et les plus expérimentés sur la théorie et la pratique du premier, comme du plus noble des arts.

Je me suis souvent assis à la table du fermier ; j'ai visité sa grange et ses greniers ; j'ai suivi le laboureur dans son champ, je me suis appuyé sur sa charrue, je suis venu me reposer sous son chaume ; je l'ai interrogé, il m'a répondu et je me suis instruit. Non content de m'appuyer sur les expériences de la pratique, j'ai marché à la lueur du flambeau de la théorie : j'ai lu les ouvrages les plus estimés sur cette matière ; j'ai souvent puisé dans cette source immense de toutes les sciences et de tous les arts ; monument immortel de l'esprit de l'homme, que l'on dut à la vraie philosophie du dix-huitième siècle, et qui le fait rivaliser sans désavantage, avec le siècle brillant de Louis XIV. *Heureux quand je puis m'étayer de l'Encyclopédie que je cite toujours avec reconnaissance.*

Je vais donc développer la méthode qu'il faut suivre dans l'assolement d'une ferme, le genre de culture et d'engrais qui augmentent les vertus productrices d'une terre en doublant son activité. Je dirai quelle est la meilleure disposition qu'on a donnée jusqu'à ce jour à l'exploitation d'une ferme pour en retirer la plus grande somme d'avantages; j'entrerai dans tous les détails des opérations aratoires et économiques, et de leurs produits; enfin je m'arrêterai sur tous les points qui peuvent guider l'agriculteur et je porterai devant lui le double flambeau de la théorie et de l'expérience.

Parmi le grand nombre des propriétaires, il en est bien peu qui ont le loisir de s'occuper de la culture de leurs terres; les uns ont des charges qui les captivent à la cour, ou qui les retiennent à la ville; d'autres sont employés dans les armées; la plupart sont occupés des finances ou du commerce; ils ne prennent quelques connaissances de l'art qui contribue le plus à la félicité publique, que par la lecture des livres qui en traitent; je tâcherai donc de mettre ce mémoire à leur portée, pour les engager à entrer dans les vues du Gouvernement pour l'amé-

lioration de la culture de leurs terres. Peut-être en prendront-ils le goût, quand ils verront qu'ils seront les premiers à en recueillir le fruit, par l'augmentation rapide des produits de leurs domaines: peut-être alors voudront-ils en juger par eux-mêmes, en venant au moins une fois chaque année, voir par leurs propres yeux les progrès rapides de l'amélioration de leurs biens-fonds. Fiers de la beauté de leurs champs, ils s'écrieront alors avec Virgile:

»Heureux le laboureur qui connaît ses richesses.»

C'est particulièrement aux cultivateurs du département de l'Escaut, que j'adresse ce mémoire, qui répondra en même tems à toutes les questions que le Gouvernement a daigné faire à tous les cultivateurs propriétaires ou fermiers.

Pour donner plus de clarté à ce mémoire, je le diviserai en chapitres, qui réunis, ne feront qu'un tout, aisé à embrasser.

TABLE

DES CHAPITRES.

CHAPITRE I. *Statistique du département de l'Escaut* . . . . . page 1
CHAP. II. *De la différente nature des terres.* 3
CHAP. III. *Des diverses espèces d'engrais et du commerce qui s'en fait* 6
CHAP. IV. *Des productions du sol, dans quelles espèces de terre on cultive ces productions et de la succesion de culture qu'on y suit* 9
CHAP. V. *Des différentes manières d'opérer en chaque espèce de terre, et de l'emploi des divers engrais* 17
CHAP. VI. *De la disposition et de la grandeur moyenne d'une exploitation rurale.* 49
CHAP. VII. *Des divers systêmes d'assolement mis en pratique dans chaque espèce de terre* . . . . . , 58
CHAP, VIII. *De la quantité d'animaux domestiques de chaque espèce, attachés à*

une ferme de quarante-quatre arpens de terres labourables. . . . . . page 61
CHAP. IX. *Des facultés d'un fermier qui se charge de faire valoir une ferme d'une charrue* 64
CHAPITRE. X. *Des détails d'une ferme.* . 67
CHAP. XI. *De l'étendue superficielle d'une ferme d'une charrue, et du produit par arpent* 88
CHAP. XII. *Inconvéniens* 94
CHAP. XIII. *Réglement publié le* 18 *Décembre* 1671, *concernant les fermiers sortant et les fermiers entrant des terres situées en la châtellenie du Vieux-Bourg de Gand* 98
CHAP. XIV. *De l'ancien système d'assolement* 107
CHAP. XV. *De l'influence des prairies artificielles relativement à l'amélioration de l'agriculture.* 113
CHAP. XVI. *Des baux et du prix ordinaire de louage ou d'achat des terres* . . . 116
CHAP. XVII. *Des bâtimens d'une ferme.* 123
CHAP. XVIII. *Des vains pâturages.* . . . 132
CHAP. XIX. *Des arbres de haute futaie.* 135

CHAP. XX. *Des haies, des bois pour taillis et des oserais; et des soins qu'on leur donne* 137
CHAP. XXI. *Des prairies.* 142
CHAP. XXII. *Des abeilles.* 143
CHAP. XXIII. *Des betteraves* 145

FIN DE LA TABLE.

MÉMOIRE

SUR

LES FONDS RURAUX

DU

DÉPARTEMENT DE L'ESCAUT.

CHAPITRE PREMIER.

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DE L'ESCAUT.

Le Gouvernement demande:

„ *Quelle est dans le département de l'Escaut l'étendue superfi-*
„ *cielle, au moins approximative, des terres labourables, des bois,*
„ *des prés, des pacages, des landes et terres incultes, des routes et*
„ *chemins, des eaux et généralement de chaque nature principale*
„ *du sol et de culture?*

Il est impossible de répondre à toutes ces questions, sans avoir le plan parcellaire de chaque commune. Quant à la nature principale du sol, j'y répondrai dans le chapitre II, et quant à sa culture dans le chapitre IV.

LE département de l'Escaut est un des neuf que forment le Hainault et la Flandre autrichienne, le Brabant, le pays de Liège, la Flandre hollandaise.

Il est borné au nord par l'Escaut, qui le borne aussi à l'est; au sud par le département de Jem-

Jemmappe et de la Dyle; et à l'ouest, par le département de la Lys.

Sa superficie est d'environ 357,706 hectares; sa population est de 636,438 individus; il est divisé en quatre arrondissemens communaux, qui se composent de 334 communes, dont celle de Gand est le chef-lieu; il est traversé par plusieurs rivières, dont les principales sont l'Escaut, la Dendre, la Lys, la Durme.

Il est arrosé par la réunion de plusieurs ruisseaux qui forment la Lede, la Lieve, la Caele et la Langerlede.

Il est outre cela coupé par plusieurs canaux qui y favorisent également le commerce et l'agriculture.

Comme je ne traite dans ce mémoire que de l'agriculture, et que toutes les terres ne sont pas de la même nature, je divise le département de l'Escaut en cinq parties, savoir:

1° Le bassin de la Lys.

2° Le bassin de l'Escaut et de la Dendre.

3° Le bassin du Bas-Escaut (1) de la Durme et de la Lede.

4° Le bassin de la Lieve, de la Caele et de la Langerlede.

5° Les Poldres.

(1) On appelle Bas-Escaut, la partie du fleuve qui est à l'est de la ville de Gand.

CHAPITRE II.

DE LA DIFFÉRENTE NATURE DES TERRES.

Avant d'examiner la différente nature des terres du département de l'Escaut, il est nécessaire de connaître le cours des rivières qui le traversent, en observant les terrains qu'elles arrosent: alors on devinera aisément d'où provient la grande variété des terres.

Jettons un coup d'œil sur la carte.

L'Escaut, la Lys et la Dendre coulent du midi au nord; ces deux dernières rivières viennent se jeter dans l'Escaut, qui reçoit leurs eaux dans son lit et les roule jusqu'à la mer.

Distinguons ces rivières et commençons par la Lys:

A quelques distances de son lit et quelquefois en des endroits plus rapprochés, on trouve du côté de l'est, des collines sablonneuses qui semblent avoir été autrefois des dunes, qui par l'industrie des hommes ont été applanies en partie, pour pouvoir être mises en culture: ces dunes séparent la droite de la Lys, des terres qui sont arrosées par les eaux de l'Escaut.

Du côté de l'ouest et à la gauche de la Lys, on trouve d'autres collines sablonneuses qui servent de bornes aux terrains que cette rivière arrose.

Les terres dans le bassin de la Lys sont limoneuses, plus ou moins mêlées d'argile et de sable.

Les terres dans le bassin de l'Escaut sont argileuses, plus ou moins mêlées de limon et de sable.

A la droite de l'Escaut, à quelque distance de son lit, on trouve un terrain montueux: les terres de ces petites montagnes varient à l'infini; elles sont composées, tantôt d'argile ou de glaise, tantôt de sable fin, tantôt de gravier, quelquefois de petites langues de marne ou de craie, et les eaux entraînent de ces surfaces inégales un limon, ou un mélange de terres de différentes espèces, qu'elles vont déposer dans les terrains bas, où l'on trouve un mélange de limon d'argile et de sable.

Cette chaîne de petites montagnes se termine à l'est au bassin de la Dendre.

Les terres du bassin de la Dendre sont argileuses et mêlées plus ou moins de limon et de sable.

Après que l'Escaut a reçu les eaux de la Lys et de la Dendre en continuant son cours, il s'est creusé un bras que l'on nomme la Durme: ce bras coule vers l'ouest, et après avoir parcouru un espace de quatre lieues ou environ, d'une manière très-irrégulière, il reçoit les eaux de la Lede (1).

A la droite de la Durme et à la gauche de la Lede,

[1] La Lede est un ruisseau, dont les hommes ont élargi le lit. Il y a environ quarante ans qu'il était navigable. On a depuis négligé de le curer, parce qu'on fit alors le projet de construire un canal qui devait commencer à Gand et se jeter dans l'Escaut, à peu-près vers l'embouchure de la Durme, et l'on jugea qu'après l'ouverture de ce canal, la Lede ne serait plus d'aucune utilité. Aujourd'hui son lit est comblé et les canaux de repos qui servent à dessécher les terres et qui les traversent, ne pouvant plus s'y jeter, leurs eaux réunies ne communiquant plus avec la Durme, inondent pendant l'hiver une grande étendue de terres. Il serait très-urgent de rétablir son cours, ce qui n'exigerait pas de grands frais et ce qui empêcherait la ruine de plusieurs fermiers riverains.

on retrouve la chaîne de collines sablonneuses qui sert aussi de bornes aux terres arrosées par la Lys.

Ce terrain plat arrosé par le Bas-Escaut, la Durme et la Lede, est un mélange de limon, d'argile et de sable.

En traversant du côté du nord, ces collines sablonneuses qui séparent les terres qui sont arrosées en partie par la Lys et en partie par le Bas-Escaut, par la Durme et par la Lede, on trouve un terrain plat beaucoup plus bas que celui qu'on vient de parcourir, à l'exception d'une légère hauteur, qui commence à l'ouest, vers les confins du département. Ces terres sont arrosées par les ruisseaux qui proviennent des pluies ou des neiges (1); et elles sont

[1] Les hommes pour conserver leurs terres, ont été vraisemblablement obligés de creuser un lit à ces ruisseaux, connus sous le nom de la Lieve, la Caele et la Langerlede: ils leur ont donné dans le bas, des courbures indiquées par le terrain, et ont pratiqué une issue dans les dunes aux bords de la mer qui leur sert de décharge.

Cette issue fut faite l'an 1251, à l'extrémité du cours de la Lieve, qui recevait autrefois les eaux de la Caele et de la Langerlede; mais depuis qu'on a creusé les canaux du Sas-de-Gand en 1547, celui de Bruges en 1751 et 1752, et des marais [*moervaert* ou *moras-vaert*], l'embouchure de la Lieve dans la mer, fut tellement négligée qu'on n'en aperçoit plus de traces. Aujourd'hui la Lieve détourne ses eaux et se décharge dans le canal de Bruges, à huit lieues ou environ plus haut que son ancienne embouchure: son lit étant presque comblé, l'on peut facilement se figurer que les terres environnantes doivent être sujettes aux inondations, et c'est la cause pour laquelle on ne peut parvenir à mettre en culture les terres marécageuses et les bruyères de Maldeghem, dont l'étendue est très-grande, les eaux ne trouvant aucune issue pour s'écouler.

Pour confirmer ce que je viens de dire des terres voisines de la

mélangées d'un limon noir et de sable : à la hauteur qui les domine on a une langue de terre glaise.

Après les terres mélangées d'un limon noir et de sable, on traverse encore des collines sablonneuses, ou des dunes qui bordaient autrefois la mer, et qui maintenant en sont écartées par des marais desséchés voisins de la mer, qu'on nomme *poldres*.

Les terres des poldres sont argileuses, mêlées avec de la vase de mer. (*Voyez la carte.*)

CHAPITRE III.

DES DIVERSES ESPÈCES D'ENGRAIS ET DU COMMERCE QUI S'EN FAIT.

„ Quelles sont les diverses espèces d'engrais dont on se sert dans „ ce pays ? „

Les engrais sont un objet de commerce qui est assez considérable, parce qu'il est impossible que les fermiers retirent de leurs étables, la quantité que leurs terres exigent.

Lieve, observons que la Lieve recevait autrefois les eaux de la Caele et de la Langerlede, et qu'à la distance d'une lieue et demie du cours du canal de Bruges, qui tire ses eaux de la Lys, ce canal coupe transversalement la Caele, où l'on a construit exprès une voûte [*duyker*] au-dessous du lit du canal, afin de ne pas interrompre le cours de la Caele, qui se décharge maintenant, ainsi que la Langerlede, dans le canal du Sas-de-Gand, dont les eaux sont beaucoup plus basses que celles de la Lys.

On fait donc venir de divers endroits, des tourteaux ou résidu d'œillettes, de lin, de chanvre et de colzats: on prend aussi de la chaux qu'on mêle avec de la vase ou terreau, pour la diviser: des cendres de différente nature, savoir: des cendres des blanchisseries, ou résidus de potasses; des cendres de savonnerie; des cendres d'Hollande, ou cendres de tourbes; des cendres de Lille ou un mélange de cendres de charbon, de la chaux et de la marne décomposée; on emploie aussi les cendres de bois, et de charbons; les fientes de brebis, de pigeons et celles qu'on retire des poulaillers.

De nombreux individus gagnent leur vie à ramasser des fumiers, qu'ils revendent aux fermiers. Ils réunissent de la paille, du foin, de la vase provenant des curures des rivières, des étangs et des fossés; des cendres, des immondices des rues, des épluchures de légumes, des déblais écrasés de vieux bâtimens, de la suie, du résidu de garance, de sucreries et de teintures, du tan laissé à l'air et des herbes diverses. Ils mettent le tout en tas, le laissent se consommer, après quoi ils le retournent plusieurs fois (1).

[1] Ce fumier putréfié et réduit en terreau étant répandu sur les terres légères, et sur-tout sur celles qui sont mélangées d'un limon noir et de sable, produit des effets merveilleux à l'égard de toutes sortes de plantes: de sorte que les fermiers croient que le Ciel bénit leurs cultures, parce qu'ils achètent et estiment ces engrais ramassés par les pauvres, plus cher que le fumier qu'ils retirent de leurs étables.

On ne doit pas être étonné de la supériorité de ces engrais: la plupart des cultivateurs répandent sur leurs terres le fumier de l'année, avant qu'il ne soit mûri, et que les pailles et les four-

On répand aussi sur les terres les vidanges des latrines, l'urine du bétail dans laquelle on mêle quelquefois des tourteaux, ou résidu d'œillettes, de lin, de chanvre et de colzats, les eaux grasses et sures des amidonniers, les eaux grasses dans lesquelles on a dégraissé la laine (1), et le sang de divers animaux recueilli dans les tueries (2).

---

rages, dont il est en grande partie composé, soient assez pourris et consommés; il y fait ainsi très-peu de bien, en ce qu'il contient les semences de toutes sortes de mauvaises herbes, et de vers et autres insectes qui dévorent dans la suite les plantes ou les racines.

Mais si l'on avait l'attention de mettre par lit alternatif de fumier et de gazons, vase, curures de rivières, d'étangs et de fossés, ou bien même de la terre, de le laisser ainsi reposer pendant quelque tems, et puis de le tourner à plusieurs reprises; ce fumier après avoir été gardé un an, serait abondant en sel marin et en nitre, qui s'accordent à favoriser la végétation; il se trouverait ainsi fort augmenté pour l'année suivante et si bien conditionné, qu'une charge de voiture en vaudrait mieux que deux de la première année.

Les fermiers font une distinction du fumier de ville de celle de Gand d'avec celui de celle de Bruges, qui est préférable : on attribue cette qualité supérieure, à ce que les villageois venant des Poldres à Bruges dans les saisons humides, amenent avec leurs pieds ou par les roues de leurs chariots, une certaine quantité de boues. Ces boues sont mélangées d'argile et de vase de mer. Il n'y a pas de doute qu'en faisant un mélange des vases et du fumier, et laissant ces deux substances se consommer mutuellement, elles ne soient d'un très-bon effet pour fertiliser les terres.

[1] Lorsqu'on fait usage de ces engrais dans les terres argileuses, on a soin de les bien briser par des labours fréquens, car sans cela ils seraient de peu d'usage; le soleil, les eaux ou la pluie en ont bientôt détruit la vertu, parce que le suc de l'engrais ne peut pénétrer cette terre trop compacte.

[2] Cet engrais produit un effet merveilleux quand il est répandu sur les terres légères mises en seigle.

On fume aussi les pommes de terre, au moyen d'herbes qui croissent sous l'eau; on les emploie telles qu'on les retire des rivières ou canaux.

CHAPITRE IV.

DES PRODUCTIONS DU SOL: DANS QUELLES ESPÈCES DE TERRE ON CULTIVE CES PRODUCTIONS: ET DE LA SUCCESSION DE CULTURE QU'ON Y SUIT.

Les productions du sol, sont le froment, le seigle, l'orge, le sarrasin, l'avoine, les pommes de terre, le lin, le chanvre, les colzats, les œillettes, le houblon, la garance, le tabac et le genêt.

Il faut y ajouter les prés artificiels: les fèves de marais, les carottes, les navets et les trèfles.

Quant aux autres productions telles que bois de haute futaie, de taillis et d'oseraie, nous leur consacrerons un chapitre particulier.

Parmi les terres que nous connaissons, il y en a de six espèces qu'on est dans l'usage de mettre en ces genres de productions.

1° Dans le bassin de la Lys et lieux bas entre l'Escaut et la Dendre, les terres limoneuses plus ou moins mêlées d'argile et de sable.

2° Dans le bassin de l'Escaut et dans celui de la Dendre, les terres argileuses plus ou moins mêlées de limon et de sable.

3° Dans le bassin du Bas-Escaut, de la Durme et de la Lede, les terres mélangées de limon, d'argile et de sable.

4° Dans le bassin de la Lieve, de la Caele et de la Langerlede, les terres mélangées d'un limon noir et de sable.

5° Dans les poldres, les terres argileuses mêlées avec de la vase de mer.

6° Dans les dunes, les sables.

On fait une distinction des quatre premières espèces de terre, lorsque le sable y est dominant: on y distingue aussi celles de la première et de la seconde espèce, lorsqu'elles sont sujettes à être inondées pendant l'hiver.

On cultive le froment, dans les cinq premières espèces de terre, excepté toutefois dans la deuxième et quatrième, lorsque le sable y est dominant: on cultive aussi le froment de Mars dans la première et dans la seconde, lorsqu'elles sont sujettes à être inondées pendant l'hiver.

Le seigle, dans toutes les espèces de terre, excepté dans les poldres, et dans celles sujettes à être inondées pendant l'hiver.

L'orge, dans la cinquième espèce de terre et dans les argileuses plus ou moins mêlées avec le limon, lorsque le sable est dominant.

Le sarrasin, dans la quatrième espèce de terre, lorsque le sable est dominant, et dans les deux premières, lorsqu'elles sont sujettes à être inondées pendant l'hiver.

L'avoine, dans les quatre premières espèces de terre, quand même le sable y est dominant ou qu'elles sont sujettes à être inondées pendant l'hiver.

Les pommes de terre, dans toutes les espèces de terre, quand même elles sont sujettes à être inondées pendant l'hiver.

Le lin, dans toutes les espèces de terres, excepté dans celles qui sont sujettes à être inondées pendant l'hiver.

Le chanvre, dans celles de la troisième espèce de terre, lorsque le sable n'y est pas dominant.

Les colzats, dans celles de la première espèce de terre, lorsque le sable n'y est pas dominant, et dans la cinquième espèce.

La culture des œillettes n'est qu'accessoire: on les obtient avec les carottes dans la première espèce de terre, et dans la deuxième, lorsque le sable est dominant.

Les fèves de marais, dans la deuxième espèce de terre, lorsque le sable n'y est pas dominant; et dans la cinquième espèce.

Les carottes, dans les première, troisième et quatrième espèces de terre, quand même le sable y dominerait, et dans la deuxième lorsque le sable y est dominant.

Les navets, dans les quatre premières espèces de terres, quand même les deux premières seraient sujettes aux inondations pendant l'hiver, et que le sable y est dominant.

Et les trèfles, dans toutes les espèces de terre, excepté toutefois dans la sixième et dans celles qui sont sujettes à être inondées pendant l'hiver.

Le houblon se cultive dans les argileuses mêlées de limon et de sable: ce sont les villageois qui habitent des chaumières, qui y donnent particulièrement leurs soins (1).

---

[1] Il est rare de voir une ferme à charrue, où il y ait une houblonnière.

On cultive la garance dans les poldres; elle est l'objet des spéculations de quelques particuliers.

En général les laboureurs dans telles espèces de terre que ce soit, cultivent quelques pieds de tabac, pour leur propre consommation.

Le genêt se cultive dans les sables.

SUCCESSION DE CULTURE.

Les fermiers en cultivant les grains, les pommes de terre, le lin, le chanvre, les colzats et les prés artificiels, observent une succession de culture et suivent celle qui leur est la plus avantageuse.

Les cultures des pommes de terre, du lin, du chanvre, des colzats, des fêves de marais et celle des carottes, lorsqu'on les obtient en première récolte, demandent une terre bien engraissée, amendée et meublée à une grande profondeur; elles sont très-dispendieuses, mais il en résulte qu'après la dépouille, ces terres contiennent encore assez de sels pour qu'on en obtienne ensuite d'autres productions sans engrais, ou au moins avec peu, suivant que la terre a plus ou moins de substance. On distingue ces terres des autres, par le nom qu'on leur donne de chaume noir (1).

L'économie exige qu'on mette une terre dite *chaume noir*, en grain. L'on commence naturellement par y semer du froment, puis après du seigle, puisqu'il est démontré par une expérience constante, qu'il est avantageux de faire donner à la terre une moisson

[1] Chaume noir, *zwarte-stobbel:* je me suis servi de cette expression n'en connaissant pas d'autre.

différente; parce que si l'on voulait avoir deux récoltes consécutives de froment, la seconde serait très-inférieure à la première.

Après la coupe du seigle, on obtient en seconde récolte, des navets qui servent à la nourriture du bétail, et qu'on ne prend qu'à mesure qu'on en a besoin. S'il faut que le laboureur fasse une semaille de printems, il la fait préférablement en avoine: cette récolte fournit à l'un de ses premiers besoin: il sème avec l'avoine et ensemble, des trèfles, afin que les pieds en soient assez forts avant l'hiver pour pouvoir supporter les gelées; enfin après les trèfles, il commence une culture qui produit un *chaume noir*.

Il est à remarquer qu'en général le lin prospère mieux dans une terre, qui l'année précédente a porté des plantes, qui en donnant beaucoup d'ombrage, étouffent les mauvaises herbes, ou des plantes qui par les fréquens labours qu'elles nécessitent, les détruisent: c'est pourquoi on le sème dans les terres qui ont porté des pommes de terre, du chanvre, des fèves de marais et des carottes.

Le laboureur a donc commencé la culture de l'une ou de l'autre de ces productions qui laisse un *chaume noir*, il l'a continué avec le lin, le froment, le seigle, les navets, l'avoine et l'a terminée, en la mettant en trèfles.

Dans les terres de la deuxième et quatrième espèce, lorsque le sable est dominant, il met de même le terrain qui laisse le *chaume noir*, la deuxième en orge au lieu de froment, et la quatrième en seigle; alors il cultive après l'avoine le sarrasin, sème avec le lin ensemble des trèfles, et recommence à cultiver une production qui laisse un *chaume noir*.

Cette succession de culture, quoiqu'assez générale, varie; mais c'est d'après les avantages qu'offre la nature de quelques terres: nous allons indiquer ces variations.

BASSIN

Du Bas-Escaut, de la Durme et de la Lede.

Dans les terres mélangées de limon, d'argile et de sable, on obtient les carottes ensemble avec le lin: le laboureur ayant commencé à mettre sa portion de terrain en culture qui laisse un chaume noir, il la met ensuite en lin ensemble avec les carottes; et l'année d'après en avoine et trèfles; ou bien il sème les trèfles ensemble avec le lin, suivant que les terres sont mises en soles; et il cultive le froment, le seigle et les navets après la récolte des trèfles: il a l'avantage de faire encore une récolte de carottes, sans qu'elle lui prenne de terrain.

Dans les mêmes terres, où le sable domine, on obtient le lin après les trèfles, parce qu'on enterre les vieux pieds de trèfles, en donnant un labour à bras à deux pieds de profondeur; ce qui dispose la terre ainsi renouvelée, à porter du lin.

Après le lin, le laboureur met sa portion de terre en froment, ensuite en seigle ensemble avec les carottes et l'année d'après en avoine et trèfles. Il met de même sa portion de terrain après les trèfles en pommes de terre, lin, froment; ou en pommes de terre, ou froment; il cultive, après le froment, le seigle, les navets, l'avoine et les trèfles, suivant que les

terres sont assolées. Il a aussi l'avantage de faire une récolte de carottes, sans avoir besoin de lui consacrer un terrain particulier.

BASSIN

De la Lys et lieux bas entre l'Escaut et la Dendre.

On ne saurait donner trop d'amendement aux terres limoneuses, plus ou moins mêlées d'argile et de sable, pour y obtenir les colzats avec avantage; pour cette raison on plante les pieds de colzats après le lin qui laisse un chaume noir: on la met ensuite en froment, en seigle, ainsi de suite. Par ce moyen le laboureur obtient dans ces terres des colzats, dont la récolte lui est très-avantageuse.

POLDRES.

Dans les terres argileuses mêlées avec de la vase de mer, le froment seul sert à alterner les cultures avec l'orge, les pommes de terre, le lin, les colzats et les fèves de marais.

On laisse la terre une année en jachère, pour détruire les herbes mauvaises et gourmandes qui s'y sont multipliées.

On ne sème, après la jachère, le froment que deux fois, alterné avec ces autres productions, parce que la récolte du second froment (1) diminue déjà de beaucoup.

---

[1] On appelle second froment, celui qu'on obtient une seconde fois après l'année que la terre a été en jachère.

On cultive les trèfles ensemble avec le second froment, et après la récolte des trèfles, ou bien après la récolte du second froment, on la laisse en jachère: ensuite on recommence en la mettant en orge ou en colzats.

Il nous reste à parler de la succession de culture qu'on suit dans les terres sujettes à être inondées pendant l'hiver, et dans les sables. Dans les terres sujettes à être inondées pendant l'hiver, celles de la première et seconde espèce sont les seules capables de recevoir une culture avec quelqu'avantage, dautant qu'on est certain que tous les ans à la même époque, la rivière rentre dans son lit, parce qu'elles sont susceptibles d'une succession de culture; car s'il faut alterner d'année en année avec une culture qui laisse un chaume noir, dont les frais d'engrais sont très-dispendieux, le fermier ne peut y faire aucun bénéfice: il vaut mieux rehausser les parcelles par des saignées répétées, autant qu'il est nécessaire, et les mettre en bois pour taillis.

Dans ces deux espèces de terre, on cultive des pommes de terre en premier, ensuite du froment de Mars, de l'avoine, des navets en première récolte (*braek-loof*) et du sarrasin.

Dans les sables, on cultive le genêt; au moyen de leur culture on parvient à rapprocher les molécules de ces terres naturellement ouvertes, de sorte qu'après l'abatis des genêts, on en tire trois récoltes: la premiere de pommes de terre, la seconde de lin, et la troisième de seigle.

C'est donc l'économie, de concert avec les avantages résultans de la nature de telle ou telle terre, qui a tracé au laboureur la succession de culture.

CHAPITRE V.

DES DIFFÉRENTES MANIÈRES D'OPÉRER EN CHAQUE ESPÈCE DE TERRE, ET DE L'EMPLOI DES DIVERS ENGRAIS.

„ Combien de labours a-t-on coutume de donner aux terres „ destinées à être ensemencées en céréales? Ces différens labours „ ont-ils des noms particuliers? Laboure-t-on en planches unies „ ou bombées? „

Pour suivre toutes les opérations que demande la culture des productions du sol, nous allons les reprendre les unes après les autres, et nous tâcherons de faire connaître avec netteté et précision les différentes manières d'opérer qui sont en usage dans chaque espèce de terre.

Obligé de détailler ces différentes manières d'opérer, je les ai divisé en douze paragraphes, où se trouvent les opérations de chaque culture dans les différentes natures de terre, qui varient lorsque le sable y est dominant ou qu'elles sont sujettes à être inondées pendant l'hiver.

OPÉRATIONS DE LA CULTURE.

Dans les terres mélangées de limon, d'argile et de sable. . . . . §. I.
Dans les terres mélangées de limon, d'argile et où le sable est dominant. . . . . §. II.

Dans les terres limoneuses plus ou moins mêlées d'argile et de sable. . . . . §. III.
Dans les terres limoneuses plus ou moins mêlées d'argile et où le sable est dominant. . . . . §. IV.
Dans les terres limoneuses plus ou moins mêlées d'argile et de sable, sujettes aux inondations pendant l'hiver. . . . . §. V.
Dans les poldres. . . . . §. VI.
Dans les terres mélangées d'un limon noir et de sable. . . . . §. VII.
Dans les terres mélangées d'un limon noir où le sable est dominant. . . . . §. VIII.
Dans les terres argileuses plus ou moins mêlées de limon et de sable. . . . . §. IX.
Dans les terres argileuses plus ou moins mêlées de limon et où le sable est dominant. . . . §. X.
Dans les terres argileuses plus ou moins mêlées de limon et de sable, sujettes aux inondations pendant l'hiver. . . . . §. XI.
Dans les sables. . . . . §. XII.

BASSIN

Du Bas-Escaut, de la Durme et de la Lede.

§. I. *Opérations de la culture dans les terres mélangées de limon, d'argile et de sable.*

On y cultive le froment, le seigle, l'avoine, les pommes de terre, le lin, le chanvre, les carottes, les trèfles et les navets.

DU FROMENT

Après la récolte des trèfles.

On laboure et on renverse le gazon; si le terrain est sec on y fait passer la herse et le traînoir (1), pour rompre, menuiser et briser les mottes, jusqu'à ce que les plus grosses n'excèdent pas la grosseur du poing; on met les chevelus en petits monceaux de deux à trois brouettes, après quoi, l'on y met le feu et l'on répand les cendres sur tout le terrain (2).

Il arrive quelquefois que les chevelus ne sont pas assez secs pour qu'on puisse y mettre le feu avant que vienne la saison des semailles, alors on les transporte dans les chemins pour y combler les fondrières, ou pour y remplir les trous et les ornières.

Après on donne un labour en planches, on y voiture et on y répand du fumier qu'on enterre avec la charrue, que suit une femme avec une fourche, pour mettre le fumier dans le sillon, afin qu'il soit enterré plus profondément (3).

Dès que le terrain est ainsi préparé, on y répand d'abord la graine qu'on recouvre avec la herse et

---

[1] Traînoir, *sleeper*, c'est un chassis entrelacé de baguettes, qu'on fait traîner par des chevaux.

[2] Lorsqu'on ouvre un champ mis en trèfles, on suit partout cette méthode, excepté dans les poldres, et quand on donne un labour à bras.

[3] Cette pratique est générale, lorsqu'on ensevelit le fumier, excepté dans les poldres et dans les terres argileuses plus ou moins mêlées de limon et de sable, où l'on enterre l'engrais moins profondément.

immédiatement après on y passe le rouleau; ensuite on approfondit les plates-bandes avec la bêche, et l'on tamise la terre sur les planches (1), il faut que le terrain soit sec; enfin au printems suivant on arrache les mauvaises herbes avec la main (2).

DU SEIGLE

Après la récolte du froment.

Immédiatement après la récolte du froment on fait passer la charrue (3) en observant de placer les planches au milieu de l'espace où étaient les plates-bandes (4), au troisième labour on ensevelit l'engrais

---

[1] Tamiser, *ziften*, cette opération est ainsi nommée parce qu'après avoir pris une béchée de terre dans les plates-bandes, on fait l'action de tamiser, en répandant la terre sur les planches: c'est ainsi qu'on amène une terre neuve pour recouvrir plus profondément la graine. Cette terre augmente la fécondité, car on observe que celui qui divise son terrain en des planches moins larges que 16 décimètres 517 millimètres (six pieds mesure agraire de Gand) qui est la largeur ordinaire, est amplement dédommagé d'une petite dépense de plus, par une récolte plus abondante.

Cette opération se pratique dans toutes les espèces de terre qui ne sont pas trop compactes, lorsqu'on les met en froment, en seigle, en orge, en chanvre et en carottes.

[2] Dans toutes les terres, les semailles étant levées, on arrache avec la main les mauvaises herbes; on ne se sert du sarcloir que dans les poldres, dans les argileuses plus ou moins mêlées de limon et de sable, et dans celles qui sont mises en pommes de terre.

[3] Immédiatement après la levée de toutes sortes de récoltes, on passe la charrue sur la terre.

[4] On observe partout de labourer de cette manière, lorsqu'on renverse un chaume dont le terrain est divisé en planches.

de fumier, et on opère comme pour le froment; mais on ne passe pas le rouleau sur le terrain (1).

DE L'AVOINE ET TRÈFLES

Après la récolte des carottes semées ensemble avec le lin.

Au printems suivant on donne un second labour à plat, et on y répand l'engrais de vidanges, qu'on enterre avec la charrue; après on y jète les graines d'avoine et de trèfles qu'on enfouit avec la herse et on y passe le rouleau.

DES POMMES DE TERRE

Après la récolte des navets.

On donne un labour à bras à deux pieds de profondeur (2); après cette opération on sépare le terrain en planches avec la charrue, on approfondit les plates-bandes et on met chaque béchée de terre en hotées sur les planches (*hol-voeren*), ce qui forme

---

[1] Il n'est pas d'usage de passer le rouleau sur le terrain après les semailles du seigle, cependant on le pratique dans les terres argileuses plus ou moins mêlées de limon et de sable.

[2] Cette opération est d'un usage immémorial dans le bassin du Bas-Escaut, de la Durme et de la Lede: par ce moyen on parvient mieux à rendre le terrain bombée, qu'avec la charrue, à changer la nature de ces terres trop fortes et quelquefois même compactes, à détruire leur gluten: ces terres ensuite ne demandent plus autant de travail, et lorsqu'elles sont ainsi renouvelées de tems en tems, on y obtient des récoltes très-abondantes.

des espèces de billons, les pluies et les gelées atténuent ces petites mottes, et les réduisent en poudre.

Au printems suivant, après le second labour en planches, on y voiture du fumier.

On fait d'abord avec un large sarcloir des petits trous, espacés à 2 décimètres 753 millimètres (un pied) en tout sens, et on y jète un œilleton de pomme de terre; ensuite on met sur les pommes, l'épaisseur de 0,16242 m. à 0,13535 m. (5 à 6 pouces) d'engrais de fumier ou terreau, on remplit le reste de terre, et on bèche les points de contact du terrain.

Après que les plants se sont levés à quelques pouces de terre, on y répand l'engrais de vidanges, on sarcle les mauvaises herbes, et en même tems on rehausse la terre à l'entour de chaque plant (1), ou bien, après avoir sarclé les mauvaises herbes, on met à l'entour de chaque plant, de ces herbes qui croissent sous l'eau (2) au lieu de se servir de vidanges, et puis on rehausse la terre.

DU LIN ET CAROTTES

Après la récolte du chanvre.

On donne le second labour en billons, et on laisse reposer la terre jusqu'au printems suivant, qu'on la-

[1] Cette dernière opération est générale.

[2] On a l'expérience que l'amendement de ces herbes qui croissent sous l'eau dans les rivières et dans les canaux, est préférable à tous autres, mais on n'a pas toujours à sa disposition de tels engrais.

boure de nouveau les sillons élevés; on donne après un labour à plat et on y passe la herse.

Dès que le terrain bien uni est aussi meuble que les planches d'un parterre, on y répand les graines de lin et de carottes, qu'on ensevelit avec la herse, on y passe le rouleau, et on nettoie avec la bèche les points de contact du terrain (1).

Après que le lin s'est levé à trois ou quatre pouces de terre, on arrache les mauvaises herbes (2).

DU LIN ET TRÈFLES

Après la récolte des pommes de terre.

L'on commence par opérer comme j'ai dit ci-dessus.

Au printems suivant on laboure les sillons élevés, après quoi on donne un labour à plat, on y répand l'engrais de vidanges mélangées de tourteaux qu'on enfouit avec la herse; quatre jours après, on y répand les graines de lin et de trèfles (3), et l'on suit les mêmes opérations indiquées dans l'article précédent.

---

[1] On suit ces quatre dernières opérations dans toutes les linières semées dans telles espèces de terre que ce soit.

[2] Il n'est pas rare de voir travailler jusques cinquante personnes de file pour cette opération; elle a besoin d'être terminée en peu de jours, afin que la pousse de toute la linière ne soit interrompue par ce travail, et puisse sortir tout à la fois.

Cette méthode est exactement suivie dans toutes les linières.

[3] Si l'on jetait la graine plutôt, cet amendement pourrait la brûler.

DU CHANVRE

Après la récolte des navets.

On commence par préparer la terre comme pour les pommes de terre.

Au printems suivant on donne d'abord deux labours en planches, on y conduit et on y répand du fumier et tout de suite on donne à la terre une troisième façon ; ensuite on répand à la main avec une cuillère de bois des vidanges (1), que l'on ensevelit avec la herse; trois ou quatre jours après on y répand la graine, et on y passe la herse et le rouleau, on nettoie avec la bèche les points de contact du terrain, et on détruit les mauvaises herbes.

DES CAROTTES

Semées ensemble avec le lin.

Immédiatement après la récolte du lin, on arrache les mauvaises herbes.

DES TRÈFLES

Semées ensemble avec l'avoine ou le lin.

Au mois de Mars suivant on répand l'engrais de cendres (2).

---

[1] Quand on emploie les vidanges ou d'autres engrais liquides, exprimés par courtes graisses, au mois de Mars, on suit généralement cette méthode dans les terres ensemencées de froment, d'orge, de carottes et dans les terres mises en pommes de terre et colzats.

[2] Dans toutes les terres mises en trèfles on répand l'engrais de cendres ; excepté dans les poldres.

DES NAVETS

Qu'on obtient en seconde récolte après le seigle.

Après avoir labouré les chaumes, on y répand la graine qu'on enfouit avec la herse, et quand elle s'est levée de terre on arrache les mauvaises herbes, et en même tems on éclaircit les pousses (1).

Observons ici en passant, que les semailles se font de meilleure heure en automne et au printems dans les terres fortes que dans les terres légères; qu'on emploie pour ensemencer ces dernières, moitié ou environ de graines de plus; et qu'il est bon de prendre ses graines pour ensemencer, d'un canton de terre d'une nature différente à celle que l'on met en culture; elles dégénèrent étant toujours jetées dans une même terre; les sucs qui lui conviennent s'y épuisent, au lieu qu'elles en trouvent de nouveaux dans une terre qui ne les a pas encore portés.

§. II. *Opérations de la culture dans les terres mélangées de limon, d'argile et où le sable est dominant.*

On y cultive le froment, le seigle, l'avoine, les pommes de terre, le lin, les carottes, les trèfles et les navets.

---

[1] On suit généralement cette méthode pour cultiver les navets que l'on obtient en seconde récolte.

DU FROMENT

Après la récolte du lin ou des pommes de terre (1).

On se borne à deux labours; après le second labour, on y emploie l'engrais de courtes-graisses qu'on enterre avec la charrue; on ensemence et après qu'on a recouvert la graine, on approfondit les plates-bandes et on tamise la terre sur les planches; ensuite plusieurs personnes compriment la terre avec les pieds (2).

Au printems suivant on détruit les mauvaises herbes.

DU SEIGLE

Après la récolte du froment.

On donne quatre labours; au quatrième, on enterre l'engrais de courtes-graisses et l'on opère ensuite comme pour le froment, excepté qu'on ne comprime pas la terre avec les pieds.

---

[1] On récolte sur ces terres le meilleur froment du département; on prétend qu'il obtient cette supériorité sur les autres qualités de froment, par un usage établi dans ces cantons; les cultivateurs y coupent le grain avant qu'il n'ait atteint une maturité complète, après la coupe on dresse les gerbes sur leurs masses et on les laisse dans cet état dix à douze jours, afin que les rosées et le soleil qui leur succède, achèvent de le mûrir.

[2] On opère de cette manière au lieu de se servir de rouleau, parce que les chevaux feraient trop de dégât avec leurs pieds dans ces terres molles.

DU SEIGLE

Dans les pieds duquel on sème les carottes, après la récolte du froment.

Au troisième labour à demeure, on ensevelit l'engrais de fumier; puis on opère comme ci-dessus.

Au mois de Février suivant on y répand la graine de carottes, qu'on enfouit par le moyen de branchages que deux personnes traînent sur toute l'étendue du terrain; au mois de Mars on y répand l'engrais de courtes-graisses, et après on arrache les mauvaises herbes.

DE L'AVOINE

Après la récolte des carottes ou des navets.

Au printems suivant, au second labour à demeure on enterre l'engrais de fumier, après quoi l'on opère comme je l'ai détaillé ci-dessus à cet article page 21.

DU LIN

Après la récolte des pommes de terre.

L'on se contente de donner deux labours, le second en billons, après qu'on a fait les arrachis des pommes de terre.

Au printems suivant on donne un labour à plat, on y répand des tourteaux réduits en poudre, qu'on enfouit avec la herse, immédiatement après on y passe le traînoir; ensuite on y répand l'engrais de

courtes-graisses, qu'on enterre avec la charrue, on sème, on enfouit la graine avec la herse et on y passe le rouleau; pour le reste de la culture, voyez la page 23.

DU LIN

Après la récolte des trèfles.

Pendant l'hiver on donne un labour à bras à deux pieds de profondeur, en observant de mettre la première béchée de terre avec le gazon en dessus (1); au printems on y répand d'abord des tourteaux réduits en poudre, qu'on enfouit avec la herse; après quoi l'on opère comme je l'ai détaillé ci-dessus.

DES POMMES DE TERRE

Après la récolte des trèfles.

On donne un labour à bras de même que ci-dessus. Au printems, on sépare le terrain en planches avec la charrue, on y voiture du fumier et l'on suit les opérations indiquées page 23.

DES CAROTTES

Semées dans les pieds de seigle.

Aussitôt après la récolte du seigle, on arrache avec la main les chaumes et les mauvaises herbes.

---

[1] On assure que par cette pratique on parvient à détruire le chiendent ordinaire, dont la plante se multiplie facilement dans les terres où l'on cultive les trèfles.

Pour les trèfles semés ensemble avec l'avoine, et les navets qu'on obtient en seconde récolte après le seigle, voyez ci-dessus la page 25 à ces articles.

BASSIN

De la Lys et lieux bas entre l'Escaut et la Dendre.

§. III. *Opérations de la culture dans les terres limoneuses plus ou moins mêlées d'argile et de sable.*

On y cultive le froment, le seigle, l'avoine, les pommes de terre, le lin, les colzats, les œillettes, les carottes, les trèfles et les navets.

DU FROMENT

Après la récolte des colzats.

On donne à la terre trois labours; au troisième on ensevelit l'engrais de courtes-graisses, on y répand la graine, on y passe la herse et le rouleau, on approfondit les plates-bandes et on tamise la terre sur les planches.

Au printems suivant on arrache les mauvaises herbes.

DU SEIGLE

Après la récolte du froment.

Voyez page 26 et 27.

DE L'AVOINE

Après la récolte des navets.

Voyez page 27.

DES POMMES DE TERRE.

Après la récolte des trèfles.

On renverse les gazons, on brise les mottes, on brûle les chevelus et on prépare la terre en sillons élevés, pour la laisser reposer.

Au printems suivant on donne trois labours; au troisième on ensevelit l'engrais de fumier, ensuite on plante la pomme; après l'on continue les opérations comme je les ai tracées page 21.

DU LIN

Après la récolte des pommes de terre ou des carottes.

Immédiatement après la récolte des pommes de terre ou des carottes, on donne d'abord un léger labour et après un labour profond en billons; on laisse reposer la terre jusqu'après l'hiver de l'année suivante, qu'on relaboure les sillons exhaussés, après quoi l'on donne un labour très-profond avec deux charrues qui se suivent (1), ensuite on y voiture et

[1] Ce labour avec deux charrues qui se suivent n'est pas général, mais je l'indique, parce que c'est la méthode des meilleurs cultivateurs.

on y répand des tourteaux réduits en poudre, qu'on ensevelit avec la herse, et on y passe le traînoir:

Trois semaines après on y répand l'engrais des cendres, qu'on enterre avec la herse, après on y jète la graine.

On continue la culture comme je l'ai détaillée page 22.

DES COLZATS

Après la récolte du lin.

On donne trois labours; au troisième labour en planches, on ensevelit l'engrais de fumier, ensuite on se sert d'un plantoir et des femmes y glissent des pieds de colzats fraîchement levés (1).

Quand ces plants sont pris, on approfondit les plates-bandes et l'on met la terre en hotées entre chaque plant; ces petits monceaux se réduisent en poudre par les gelées et les pluies, et en chaussent en même tems les pieds:

Au mois de Mars de l'année suivante on y répand l'engrais de courtes-graisses et quelques tems après on arrache les mauvaises herbes.

DES CAROTTES ET OEILLETTES

Semées ensemble après la récolte des trèfles.

L'on commence par opérer comme je l'ai indiqué ci-dessus à l'article des pommes de terre.

---

[1] Pour obtenir les pieds de colzats, immédiatement après la récolte du lin, on donne un léger labour à la portion de terre, qui peut contenir en pépinière la quantité de plants dont on a besoin, on y sème la graine à la mi-Septembre, les pieds sont assez forts pour être replantés.

Après l'hiver on donne d'abord trois labours en planches, au second, on se sert de deux charrues qui se suivent, et au troisième on enfouit l'engrais de fumier; ensuite on y jète la graine de carottes et quelques graines d'œillettes, et on recouvre les graines en tamisant sur les planches la terre qu'on retire des plates-bandes en les approfondissant; enfin après que les graines se sont levées, on arrache les mauvaises herbes, et en même tems on éclaircit les œillettes pour qu'il n'y reste que cent plants par 0,149 ares (une perche quarrée) et on y répand l'engrais de courtes-graisses.

Le laboureur pour tirer un plus grand produit de son terrain, plante aussi aux bords des plates-bandes, des choux, des petits pois, des haricots et de la salade (1).

Pour les trèfles semés ensemble avec l'avoine, et les navets qu'on obtient en seconde récolte après le seigle, voyez page 24 à ces articles.

§. IV. *Opérations de la culture dans les terres limoneuses, plus ou moins mêlées d'argile et où le sable est dominant.*

On y cultive le froment, le seigle, l'avoine, les pommes de terre, le lin, les carottes, les trèfles et les navets.

---

[1] Cette culture est très-dispendieuse, car le produit n'est pas estimé ce que les frais de culture ont couté, mais c'est dans ces terres ainsi disposées, qu'on obtient l'année d'ensuite du très-beau lin.

DU FROMENT

Après la récolte des pommes de terre ou du lin.

Voyez l'article page 26.

DU SEIGLE

Après la récolte du froment.

Voyez page 26.

DE L'AVOINE

Après la récolte des navets.

Voyez page 27.

DES POMMES DE TERRE

Après la récolte des trèfles.

On commence les opérations comme je les ai tracées page 30.

Au printems suivant on suit les mêmes opérations que dans les terres mélangées de limon, d'argile et de sable. Voyez page 21.

DU LIN

Après la récolte des carottes.

On donne un labour profond en sillons élevés et on laisse reposer la terre jusqu'au printems, pour

donner deux labours à plat, au second, on enterre l'engrais de fumier, après on y répand l'engrais de courtes-graisses qu'on enfouit avec la herse, on l'ensemence; ensuite on opère comme je l'ai indiqué page 22.

DES CAROTTES

Après la récolte des trèfles.

On commence les opérations comme je les ai tracées page 30 à l'article des pommes de terre.

Après l'hiver au second labour en planches, on enterre l'engrais de fumier et l'on opère ensuite comme je l'ai détaillé page 31 à cet article.

Pour les trèfles semés ensemble avec l'avoine et les navets qu'on obtient en seconde récolte après le seigle, voyez les pages 24 et 25 à ces articles.

§. V. *Opérations de la culture dans les terres limoneuses plus ou moins mêlées d'argile et de sable, sujettes aux inondations pendant l'hiver.*

On y cultive le froment, le sarrazin, l'avoine, les pommes de terre, et les navets en première récolte.

Les opérations de ces cultures se font avant l'hiver toutes de même; on donne deux labours, le second en billons.

DU FROMENT DE MARS

Après la récolte des pommes de terre.

Après l'hiver, lorsque la terre peut supporter les pieds des chevaux, après avoir labouré les sillons

élevés on donne un second labour en planches, on répand l'engrais de courtes-graisses, qu'on enterre avec un léger labour, ensuite on y jète la graine et on passe la hersè et le rouleau.

DU SARRAZIN

Après la récolte des navets.

On relaboure les sillons élevés, puis on donne un léger labour à plat, on y jète la graine qu'on recouvre avec la herse, et on y passe le rouleau.

DE L'AVOINE

Après la récolte du froment de Mars.

On donne trois labours, au troisième on enterre l'engrais de fumier, après on ensemence et on passe la herse et le rouleau.

DES POMMES DE TERRE

Après la récolte du sarrazin.

Voyez page 30.

DES NAVETS (BRAEK-LOOF)

Après la récolte de l'avoine.

On donne un second labour en planches, on répand l'engrais de courtes-graisses qu'on recouvre avec un léger labour, après on y jète la graine. On passe

la herse, on arrache les mauvaises herbes et en même tems on les éclaircit.

POLDRES.

§. VI. *Opérations de la culture dans les poldres.*

On y cultive le froment, l'orge, les pommes de terre, le lin, les colzats, les fêves de marais, les trèfles et la garance.

DU FROMENT

Après la récolte de l'orge, des pommes de terre, du lin, des colzats et des fêves de marais.

On donne un labour léger, et puis un second labour profond à plat, ou bien deux labours légers, et on y jète la graine qu'on enfouit avec la herse: au printems suivant on sarcle les mauvaises herbes.

DE L'ORGE

Après la jachère.

Commençons par décrire les opérations qu'on fait pendant que la terre est en jachère.

Immediatement après la récolte du second froment ou des trèfles, on laboure les chaumes, ou l'on tourne le gazon, on y passe la herse et l'on donne un labour en billons.

On laisse reposer la terre jusqu'au printems suivant qu'on donne deux labours à plat, après on

charie avec une espèce d'auge, (*molle-bard*) (1), vers les lieux bas, des terres qu'on va prendre aux bords de la parcelle pour la bomber; après cette opération on y passe plusieurs fois la herse: en automne, lorsque la saison des semailles arrive, on répand du fumier qu'on enterre avec la charrue, et on y jète la graine qu'on ensevelit avec la herse.

DES POMMES DE TERRE OU DU LIN

Après la récolte du froment.

Après avoir labouré les chaumes et y avoir passé la herse, on prépare la terre en sillons exhaussés, et on la laisse reposer.

---

[1] Cette opération très-singulièrement pratiquée, se fait avec une espèce d'auge dont le dessous est convexe; à l'une des extrémités elle est faite comme une pelle de bois garnie d'un fer tranchant, et au côté opposé est fixé un manche; on la fait traîner par des chevaux; les palonniers sont attachés à deux crochets de fer appliqués aux deux côtés latéraux de cet instrument, à peu près vers le milieu.

Le charretier soulève avec la main droite le manche et tient l'instrument dans une position verticale, les chevaux faisant alors deux pas, le devant s'enfonce en terre; en redressant la machine et en appuyant sur son manche, l'auge est chargée à volonté; on transporte la terre dont elle s'est remplie à l'endroit où l'on veut l'avoir, alors le charretier soulève le derrière et l'auge se renverse et se vuide; il retire le manche par le moyen d'une petite ficelle qui y est attachée et l'auge se redresse. Il faut que les chevaux qui la traînent soient habitués à ce travail, car en la renversant, le manche donne un coup assez violent sur les palonniers pour empêcher les chevaux de se tenir en repos, s'ils n'y étaient pas accoutumés.

Après l'hiver on donne trois labours à plat, au troisième on enterre l'engrais de fumier, et on y passe la herse, ensuite on y jète la graine qu'on recouvre avec la herse, ou bien on y plante des pommés de terre dont on rehausse la terre à l'entour de chaque plant, quand ils se sont levés de terre.

DES COLZATS

Après la jachère.

On suit les mêmes opérations que pour l'orge.

DES FÊVES DE MARAIS

Après la récolte du froment.

Après les opérations détaillées à l'article des pommes de terre, et quand l'hiver est passé on donne trois labours à plat, au troisième on enterre l'engrais de fumier, on ensemence le terrain et on y passe la herse.

DES TRÈFLES

Semés dans le second froment.

Au printems de l'année suivante des semailles du froment, on répand la graine de trèfles quoique le grain soit monté à la hauteur d'un pied, et les pluies l'enfouissent.

DE LA GARANCE.

Voici la pratique qu'on suit lorsqu'on cultive la garance: après avoir donné trois labours au terrain

qu'on lui destine, le troisième en sillons exhaussés, on laisse reposer la terre jusqu'au mois de Mars de l'année suivante, que l'on donne un labour profond; en Avril on donne un second labour en planches, en observant de faire les planches le double de la largeur ordinaire; après le labour à demeure, on passe le rateau, on brise les mottes et l'on dispose le terrain aussi uni que les planches d'un parterre; puis on y plante, à quinze pouces les uns des autres, les pieds de semence élevés ordinairement dans un potager.

Pendant l'été, on a soin de sarcler souvent les mauvaises herbes; au mois de Novembre on étend la fane sur les planches et l'on jète dessus trois à quatre pouces de terre, on retire la terre des plates-bandes et on l'exécute à la bêche.

Au mois d'Avril de la seconde année, avant que les plants soient en mouvement, on racle la fane et, pendant l'été, on a encore soin de sarcler les mauvaises herbes; en Septembre on fauche l'herbe et puis on arrache les racines.

BASSIN de la Lieve, de la Caele et de la Langerlede.

§. VII. *Opérations de la culture dans les terres mélangées d'un limon noir et de sable.*

On y cultive le froment, le seigle, l'avoine, les pommes de terre, le lin, les carottes, les trèfles et les navets.

Pour ces cultures, on suit les mêmes opérations que dans les terres limoneuses plus ou moins mêlées d'argile et où le sable est dominant. (Voyez page 32 et suivantes). Une seule opération diffère, c'est qu'au lieu de répandre l'engrais de courtes-graisses avant les semailles du froment ou du seigle, on le répand dans ces terres mises en froment et en seigle au mois de Mars de l'année suivante.

§. VIII. *Opérations de la culture dans les terres mélangées de limon noir où le sable est dominant.*

On y cultive le seigle, le sarrazin, l'avoine, les pommes de terre, le lin, les carottes, les trèfles et les navets.

DU SEIGLE

Après la récolte des pommes de terre.

On donne deux labours profonds en planches, on y jète la graine, qu'on enfouit avec la herse, et l'on approfondit les plates-bandes.

Au mois de Mars de l'année suivante, on y répand l'engrais de courtes-graisses: le reste comme je l'ai indiqué.

DU SARRAZIN

Après la récolte de l'avoine.

On suit les mêmes opérations que dans les terres limoneuses plus ou moins mêlées d'argile et de sable, sujettes aux inondations. Voyez page 35.

Pour les cultures de l'avoine, des pommes de terre, du lin, des carottes, des trèfles et des navets, on suit les mêmes opérations que dans les terres ci-dessus §. VII., excepté que lorsqu'on cultivè les carottes après le sarrazin, on suit les trois premières opérations comme pour le sarrazin.

BASSIN de l'Escaut et de la Dendre.

§. IX. *Opérations de la culture dans les terres argileuses plus ou moins mêlées de limon et de sable.*

On y cultive le froment, le seiglè, l'avoine, les pommes de terre, le lin, les fêves de marais, les trèfles, les navets et lè houblon.

DU FROMENT

Après la récolte du lin.

Après avoir labouré les chaumes, on donne deux labours en planches, au second on ensevèlit l'engrais de fumier, après on y répand la graine qu'on recouvre avec la herse, et on roule le terrain.

Au printems suivant on sarcle les mauvaises herbes.

DU FROMENT

Après la récolte des pommes de terre.

L'on se borne à deux labours profonds en planches, on y répand la graine et on suit les opérations que ci-dessus.

DU SEIGLE

Après la récolte du froment.

Après avoir labouré les chaumes, on donne deux labours en planches, on sème, ensuite on opère comme pour le froment.

DE L'AVOINE

Après la récolte des navets.

Au printems, après avoir donné le second labour à plat, on sème, on enfouit la graine avec la herse et on y passe le rouleau.

DES POMMES DE TERRE

Après la récolte des trèfles.

L'on commence à faire les mêmes opérations indiquées page 30 à cet article.

Après l'hiver on laboure les sillons exhaussés, on y voiture et y répand l'engrais de fumier qu'on enterre avec la charrue, et on y plante la pomme de terre; on bèche et on nettoye les points de contact du terrain, on sarcle les mauvaises herbes et en même tems on rehausse la terre à l'entour de chaque plant.

DU LIN

Après la récolte des fèves de marais.

L'on commence par labourer les chaumes; ensuite on donne un labour profond en billons.

Après l'hiver on laboure les sillons élevés, on donne un second labour à plat, et on y répand l'engrais de cendres qu'on ensevelit avec la herse, on y jète la graine, on passe la herse et le rouleau et l'on bèche et nettoye les points de contact du terrain.

DES FÊVES DE MARAIS

Après la récolte des trèfles.

L'on commence à faire les mêmes opérations que pour les pommes de terre.

Au printems suivant, après avoir labouré les sillons élevés, on donne un second labour en planches, on y répand l'engrais de la chaux divisé par la vase ou le terreau, ou bien du fumier qu'on enterre par un léger labour, après on l'ensemence et l'on y passe la herse.

DES TRÈFLES

Semés ensemble avec l'avoine.

Voyez page 24.

DES NAVETS (BRAEK-LOOF)

Après la récolte des trèfles.

Après avoir labouré les chaumes on donne un second labour profond en billons, et on laisse reposer ensuite la terre jusqu'au printems, suivant les mêmes opérations que pour les fêves de marais.

DU HOUBLON.

Le houblon se plante par rangées distantes d'un mètre 650 m. (six pieds) les unes des autres: avant l'hiver on relève la terre à l'entour de chaque plant à 0,684 m. (deux pieds et demi) de hauteur, ce qui forme des espèces de petites buttes, afin de les conserver et d'avoir une plus grande quantité de pousses (1); au mois d'Avril de l'année suivante on applanit ces mottes et l'on ôte toutes les jeunes pousses précisément à la racine, laissant seulement quelques-unes qui viennent de vieux pieds; on répand sur toute la houblonnière l'engrais de vaches, ou un mélange d'engrais de porcs et de vaches qu'on recouvre de terre, quand les pousses se font apercevoir; on observe que chaque plant n'ait pas plus de cinq montans, et on y plante une perche (2) longue de 4 mètres 950 m. (dix-huit pieds) on a soin d'en approcher les brins, qui ne manquent pas d'y monter, et au mois de Juillet on y répand l'engrais d'urines. Ils fleurissent en Août; en Septembre quand le fruit est bien formé, on taille les montans à 0,825 m. (trois pieds) de terre; en Novembre on les taille jusqu'à la terre, on relève la terre à l'entour de chaque plant, et l'on continue tous les ans les mêmes opérations (3).

---

[1] Les jeunes pousses sont un excellent légume.

[2] On recommande particulièrement de n'employer que des perches qui soient bien sèches.

[3] On recommande aussi de prendre bien de précautions lorsqu'on en fait sécher la fleur; le soleil lui convient le plus, et empêche les fleurs de prendre cette couleur foncée, qui indique qu'elles sont d'une qualité inférieure.

§. X. *Opérations de la culture dans les terres argileuses plus ou moins mêlées de limon et où le sable est dominant.*

On y cultive le seigle, l'orge, l'avoine, les pommes de terre, le lin, les œillettes, les carottes, les trèfles et les navets.

On y cultive le seigle, l'avoine, les pommes de terre, le lin, les carottes et œillettes semés ensemble, (1), les trèfles et les navets, de la même manière que dans les terres mélangées d'un limon noir et de sable. Voyez page 39.

DE L'ORGE

Après la récolte du lin.

Après avoir labouré les chaumes, on donne un labour profond en planches, on y répand l'engrais de fumier, qu'on ensevelit avec la charrue, après on ensemence et l'on recouvre la graine avec la herse, on approfondit les plates-bandes, ensuite on comprime la terre avec les pieds.

Au mois de Mars de l'année suivante, on y répand l'engrais de courtes-graisses (2).

---

[1] Dans les environs de Gand les laboureurs sèment quelquefois au lieu de carottes, des chicorées ou des panais, qu'ils vont vendre en ville.

[2] L'orge réussit très-bien dans cette espèce de terre, on y obtient la meilleure orge du département.

Autre manière pratiquée.

On donne d'abord deux labours profonds en planches, on y voiture et on y répand du fumier bien pourri, tel que celui de ville; ensuite on y jète la graine et on recouvre l'engrais et la graine en creusant les plates-bandes plus profondément qu'à l'ordinaire, afin que le grain soit bien enterré et que les plantes y trouvent et y conservent plus d'humidité qu'à la superficie toujours aride en ces terrains; après on comprime la terre avec les pieds; enfin au mois de Mars de l'année suivante, on y répand l'engrais de courtes-graisses (1).

DE L'ORGE

Après la récolte des pommes de terre.

On se borne à deux labours en planches, au second on ensevelit l'engrais de fumier, après on suit les mêmes opérations que ci-dessus.

§. XI. *Opérations de la culture dans les terres argileuses plus ou moins mêlées de limon et de sable, sujettes aux inondations pendant l'hiver.*

On y cultive les mêmes productions que dans les terres limoneuses plus ou moins mêlées d'argile et de sable, sujettes aux inondations; on y suit les mê-

[1] Les jardiniers aux environs de Gand ont été les premiers à adopter cette méthode qui n'est pas encore beaucoup connue; ils en ont fait l'essai dans les bruyères et même dans les sables qu'ils ont mis en seigle, et dès la première année ils ont eu des récoltes qui égalaient celles qu'on obtient sur les autres terres.

mes opérations: excepté que pour la culture du froment de Mars on se borne au second labour en planches, ensuite on y jète la graine, et pour la culture des navets (*braek-loof*) on répand l'engrais de la chaux divisé par la vase ou terreau, au lieu de celui de courtes-graisses. Voyez page 34 et suivantes.

§. XII. *Opérations de la culture dans les sables.*

On y cultive le seigle, les pommes de terre, le lin et le genêt.

La culture du seigle après la récolte du lin, celles des pommes de terre et du lin, sont les mêmes que dans les terres mélangées d'un limon noir où le sable est dominant. Voyez page 40.

DU GENÊT

Semé dans les pieds de seigle.

Après l'hiver, avant que les plants du seigle soient en mouvement, on y jète la graine, qu'on enfouit en traînant des branchages sur toute l'étendue du terrain et on attend trois ans, avant d'en faire l'abatis.

Il nous reste à parler de la culture du tabac. L'exploitation étant assez connue, nous nous contenterons de dire que le laboureur le plante dans un terrain préparé pour le mettre en pommes de terre, en lin ou en carottes. Mais plus particulièrement dans les endroits où ont été placées des meules de grains, de foin et des tas de bois. Cette plante réus-

sit très-bien dans une terre qui a été quelque tems sans travailler.

On ne se serait pas attendu à voir autant de manières différentes de cultiver les productions du sol; il faut croire, et même l'on peut se persuader que c'est après un certain laps de tems, que les laboureurs se sont fixés, et «ont proportionné à chaque »espèce de terre le nombre, la profondeur, le genre »et la saison des labours et en général la préparation et l'entretien du sol, la quantité de semence »qu'il faut employer, l'épaisseur de terre dont il »convient de la couvrir, et la sorte de plante qui »peut mieux réussir dans chaque terrain (1).»

Quand je vois un canton où l'on cultive les colzats, et où l'on ne cultive pas le chanvre; où le chanvre est cultivé de préférence aux colzats; quand j'apprends que de tems immémorial on y fait telle culture; qu'après avoir fait l'essai d'autres plantes et avoir quelquefois réussi, on est cependant revenu à la première culture, je conclus avec raison, que les plantes qu'on y cultive habituellement y offrent le genre de culture le plus favorable au sol.

On a vu plusieurs fois que des cultivateurs d'un canton, ayant entrepris de faire valoir une ferme dans un autre canton dont le sol était différent, tout en y suivant leurs anciennes coutumes, n'eurent aucun succès et furent alors contraints de revenir à celles qui y étaient suivies avant eux.

---

[1] Voyez l'Encyclopédie article *Ferme*. Les passages cités dans cet ouvrage et distingués par des guillemets sont extraits du même article.

CHAPITRE VI.

DE LA DISPOSITION ET DE LA GRANDEUR MOYENNE D'UNE EXPLOITATION RURALE.

» Quelle est dans le département de l'Escaut la grandeur moyenne » d'une exploitation rurale? »

C'est une question très-importante de savoir: quel est le nombre d'arpens ou d'ares, dont une ferme d'une ou plusieurs charrues doit être composée.

« La culture sera faite avec négligence si les char-» rues ne peuvent rendre meuble comme il convient, » l'étendue des terres à exploiter, et il est évident » que les récoltes seront moins abondantes ; si au » contraire la ferme n'a pas la quantité de terres qu'il » convient d'avoir proportionnée à une charrue, elles » doivent supporter les mêmes frais, soit pour les » gages du chartier, soit pour les frais de charron, » maréchaux, bourrelier et cordier" il faut donc établir une juste proportion des terres de la ferme, avec les charrues.

L'usage d'alterner les terres qui est généralement établi avec le succès le plus marqué, et celui de mettre une partie de ces terres en prés artificiels, par où les produits de l'agriculture sont portés au

degré le plus avantageux, obligent le fermier à s'adonner également à la culture des grains et à l'élève des bestiaux.

« Le bétail assure au fermier le pouvoir de faire » une culture parfaite, c'est de son étable qu'il re» tire une grande partie des engrais que demandent » les terres : indépendamment du produit réel que » rendent les bestiaux, ses terres étant mieux ameu» blies, il obtient des récoltes plus abondantes. »

Par les diverses cultures dont les semailles se font dans des saisons différentes, un travail n'empêche pas que l'autre ne s'effectue, et les charrues peuvent y être employées une grande partie de l'année.

On peut donc répondre d'une manière positive à la question primitive, et dire : que cette quantité d'arpens doit être déterminée, d'après celle qu'une charrue peut rendre meuble après les récoltes en l'arrière-saison pour être mise en bled d'hiver, ou colzats, si on les cultive, et combinée avec celle qu'une charrue peut ameublir pendant ou après l'hiver pour faire les semailles du printems, c'est dans cette saison que l'on cultive particulièrement les prairies artificielles.

BASSIN de la Lieve, de la Caele et de la Langerlede.

Supposons une culture dans les terres mélangées d'un limon noir et de sable, on y cultive le froment, le seigle, l'avoine, les pommes de terre, le lin, les carottes, les trèfles et les navets.

On met en terre avant l'hiver le froment, après la récolte des pommes de terre, ou après celle du lin; et le seigle après la récolte du froment. Une charrue peut faire convenablement tous les travaux de seize arpens (1), depuis l'instant que la récolte est faite jusqu'à la fin de la saison des semailles.

Suivons la succession de culture et ne nous écartons pas de la marche la plus avantageuse. Mettons avant l'hiver huit arpens en froment, et puisque nous en avons huit en froment, il faut donc en mettre huit en seigle. On sait qu'immédiatement après la récolte du seigle on sème des navets qu'on obtient en seconde récolte, et après les navets l'année d'ensuite de l'avoine qu'on sème ensemble avec les trèfles; on ne fauche les trèfles que la seconde année après les semailles: nous avons donc une égale quantité de terres mises en froment, en seigle, en navets, en avoine et en trèfles, mais comme on ne met ces terres en pommes de terre et en carottes qu'après les trèfles, divisons les huit arpens, nous aurons quatre arpens de l'un et de l'autre et conséquemment quatre arpens en lin, qu'on sème dans les terres qui ont porté l'année précédente des carottes. Les quatre arpens en pommes de terre et les quatre arpens en lin, seront mis ensuite en froment: le résultat nous donne quarante-quatre arpens de terre labourables, qu'une charrue doit pouvoir ameublir, après les récoltes de l'arrière-saison et pendant ou après l'hiver. D'après le dire de plusieurs fermiers, on peut facilement avec une charrue en exécuter tous les travaux. On peut consulter

[1] L'arpent équivaut à 44 ares 560 milliares.

aussi ci-après le tableau représentant dans cette espèce de terre, le système d'assolement et la succession de culture pendant plusieurs années consécutives d'une ferme d'une charrue, les produits annuels des terres et les dépenses et frais de culture, où se trouve le relevé du nombre des journées d'une charrue employée à ces cultures, et l'on sera convaincu qu'il est possible de les exécuter.

Nous trouvons donc que dans cette nature de terre, une ferme d'une charrue étant mise en soles, on aura invariablement tous les ans,

Deux onzièmes en froment.

Deux en seigle et navets.

Deux en avoine.

Un onzième en pommes de terre ou en lin.

Un en carottes.

Et deux onzièmes en trèfles.

En suivant cette division, on retire non-seulement tous les avantages des terres dites chaumes noirs, mais on peut encore faire un calcul sûr et uniforme, et ne pas se trouver dans le cas d'avoir pendant une année trop de fourrages, ou d'être obligé une autre année de diminuer le nombre de bétail.

Après avoir arrêté le nombre d'arpens de terres labourables qu'on doit proportionner à une charrue, il est question de savoir, si l'on doit préférer une ferme de plusieurs charrues à celles qui n'en exigent qu'une seule. L'opinion générale est en faveur des grandes fermes qui exigent moins de bâtimens à entretenir en proportion des petites.

J'observe que «les détails de la culture et les soins »auxquels ils assujettissent, se multiplient d'autant

» plus, que la ferme est plus étendue. Plus le fer-» mier a des terres à faire valoir, plus il est obligé » d'avoir du monde sous lui; il ne peut pas tout voir » à tout moment et il faut ignorer absolument la » nonchalance des valets quand ils sont loins des yeux » des maîtres, pour se flatter que les terres seront » aussi bien préparées qu'elles pourraient et devraient » l'être. » Quand même on pourrait s'y fier, il est des circonstances dans une ferme d'une seule charrue, où l'on est obligé de réunir plus de cinquante journaliers à la fois (1) pour exécuter des travaux qui ne sauraient être différés d'un jour; on ne les a qu'avec peine à cause de la concurrence; or, combien grand est le nombre de journaliers qu'exigent ces opérations dans une ferme de plusieurs charrues? « D'ail-» leurs le fermier est trop dépendant de ces journa-» liers, qu'il ne peut remplacer lorsqu'ils servent mal » ce qui le met dans l'impossibilité de bien exploiter sa ferme.

Ce ne sont pas les seules choses à considérer: « le » labourage est une entreprise qui demande une for-» tune déjà commencée. Si le fermier n'est pas assez » riche, il deviendra plus pauvre d'année en année, » et ses terres s'appauvriront avec lui. » Est-on toujours assuré de trouver un fermier riche et intelligent, et que son intérêt puisse répondre à ses soins? Celui qui le serait, a par ses facultés la facilité de choisir d'autres professions et ne se déterminera que difficilement à l'état de fermier.

---

[1] Pendant la saison qu'on arrache les mauvaises herbes dans une linière, et celle de la moisson.

Les terres dans le bassin du Bas-Escaut, de la Durme et de la Lede, sont les mieux cultivées du département; et cela parce que la plupart des fermes ne sont que de vingt-un à vingt-deux arpens, au plus, de terres labourables.

On m'objectera peut-être, que les profits ne peuvent être que très-médiocres, et que les frais doivent être en proportion beaucoup plus considérables: on se trompe; il ne faut au fermier que moitié des facultés d'un autre pour son premier établissement; il fait tous ses labours avec un seul cheval, et tous ses transports avec une charrette; un cheval, même de peu de valeur, qu'il remplace quand il veut, lui suffit; les labours les plus difficiles, il les fait à bras, et tant que ses forces le lui permettent, il est presque toujours lui-même son charretier. En second lieu: il lui est plus facile de veiller sur ses journaliers, de leur faire employer leur tems, de prendre garde que rien ne soit perdu ni dissipé, et tout est produit pour lui.

On m'objectera encore, que pendant l'hiver, dans les terres argileuses, les chemins sont presqu'impraticables, et qu'il faut nécessairement que les fermiers ayent plus d'un attelage, soit pour conduire leurs denrées aux marchés, soit pour des travaux particuliers de la campagne, qu'on ne peut faire qu'avec trois ou quatre chevaux (1), soit enfin pour le transport des engrais: je réponds qu'on peut se convaincre tous les jours que le fermier qui se contente d'une charrette avec deux chevaux qu'il attèle en

[1] On ne compte généralement que deux chevaux par charrue.

flèche, traverse mieux ces chemins difficiles avec une charge à peu près égale, que celui dont la voiture est attelée de quatre chevaux.

A l'égard des travaux de la campagne qu'on fait avec trois ou quatre chevaux, ils n'ont lieu dans une ferme d'une seule charrue, que pendant quinze journées au plus chaque année, et dans ce cas ils peuvent se réunir à leurs voisins, et imiter les laboureurs dans le bassin de la Lys, lorsqu'ils donnent à leurs terres un labour exhaussé avec deux charrues qui se suivent.

Nos meilleures terres ont besoin d'engrais, et il est impossible d'avoir tout le bétail nécessaire pour fournir le fumier que les terres demandent; alors les frais d'engrais deviennent considérables, on peut donc douter si dans une ferme de plusieurs charrues, les terres seront engraissées comme elles doivent l'être pour en tirer tout le bénéfice possible; les fermiers ne sont pas toujours disposés à faire ces fortes avances qu'exige une grande étendue d'une exploitation rurale.

Toutes ces raisons doivent suffire pour donner la préférence, non-seulement à une exploitation rurale d'une charrue, quand même elle devrait supporter quelques frais de plus pour l'entretien des bâtimens, comparativement aux grandes fermes (1), mais même à celles qui sont divisées, où le laboureur fait sa

[1] Je dis comparativement aux grandes fermes, car il n'y a que le logement du fermier qui se multiplie, en divisant les fermes; la grange, l'écurie, l'étable à vaches, les toits à porc, doivent toujours être en proportion de l'étendue d'une exploitation rurale.

culture avec un seul cheval, et qui pourrait se pratiquer dans toutes les terres légères, lorsque la commodité des chemins le permet.

Alors l'intérêt du propriétaire s'accorde avec celui de l'état, en causant une augmentation de population, et en rendant les terres d'un plus grand rapport. On peut se convaincre sur le lieu que sur ces petites fermes la population est plus nombreuse que dans les autres.

Il n'est guere possible de les subdiviser: je conçois qu'un villageois ensemence un ou deux arpens, dont les labours se font par les fermiers pour lesquels il travaille, il y cultive avec sa femme et ses enfans des pommes de terre, du lin, des légumes de toute espèce, et quelquefois un peu de grains, dans le tems qu'il n'est pas occupé par son fermier; il met à profit les fumiers que lui et sa famille ont soin de ramasser par tout où ils le trouvent, et sans être riche ce villageois peut faire les frais convenables à cette culture. Ces petites moissons lui fournissent la plupart des premières denrées nécessaires à la vie; et son travail, celui de ses enfans, ce que sa femme peut gagner au rouet, mettent toute cette famille dans une espèce d'aisance: mais on ne doit pas s'attendre que la culture soit aussi bien faite par des villageois qui veulent faire une plus grande entreprise, car peut-on supposer, qu'ils puissent subvenir à tous les frais nécessaires? de plus les labours multipliés ne seront faits, que lorsque leurs fermiers en auront le loisir; par conséquent on peut supposer qu'ils ne profiteront pas toujours des saisons favorables, les semailles ne se feront pas à temps, et l'on

peut douter que les terres reçoivent les labours nécessaires.

On peut admettre des fermes de plus d'une charrue dans les poldres, on emploie à leur culture infiniment moins de bras qu'ailleurs; tous les travaux de la campagne, hormis ceux des labours, se font par entreprise par des journaliers, qui y sont attirés de l'intérieur du département, par l'espoir qu'ils ont d'y gagner un plus fort salaire; ils y viennent faire pour leur propre compte la culture des pommes de terre et du lin qu'on n'y ferait pas sans eux; le fermier ne donne que ses labours et ses engrais et se contente d'une rétribution (1).

On donne la préférence à celles qui ont trois charrues, parce qu'il y a plusieurs travaux qui se font avec trois chevaux: le laboureur peut alors occuper deux charrues et pour les autres travaux il en peut occuper trois.

On ne pourrait fonder une ferme sur les sables, les récoltes de seigle, de pommes de terre et de lin ne pouvant suffire, ni sur les terres sujettes aux inondations pendant l'hiver; ces récoltes étant toujours incertaines, un laboureur qui a de ces espèces de terre, en regarde les cultures comme accessoires à la ferme.

---

[1] Cela a existé de tout temps: on ne peut pas compter sur la population de ces communes, elle n'est, et elle ne sera jamais assez grande pour suffire à tous les travaux de la campagne; d'ailleurs, le climat fiévreux dont les naturels du pays ne sont pas exempts, les empêche de faire constamment des travaux trop fatigans.

CHAPITRE VII.

DES DIVERS SYSTÊMES D'ASSOLEMENT MIS EN PRATIQUE DANS CHAQUE ESPÈCE DE TERRE.

„ 1° *Quels sont les divers systêmes d'assolement mis en pratique* „ *dans le pays? Quels avantages et quels inconvéniens présente* „ *l'emploi de chacun d'eux?*"

„ 2° *Quelle quantité de semences est-on dans l'usage de répandre* „ *sur un hectare de terrain, tant pour les graines céréales, que* „ *pour les autres genres de productions; et quel est à proportion le* „ *produit en nature de cette superficie, pour chaque espèce de plante* „ *cultivée, eu égard au degré de bonté du sol?*"

Ayant présenté le mode le plus avantageux pour la disposition d'une ferme, qui assure au fermier la nourriture du bétail, l'emploi de sa charrue pendant une grande partie de l'année et qui lui fait retirer tous les bénéfices des engrais, en suivant la succession de culture dans le même terrain, nous avons en même temps donné une idée du systême d'assolement en divisant la ferme en onze parties.

Mais comme c'est de la manière dont on met les terres d'une ferme en soles, qu'on en retire le plus ou le moins d'avantages, pour pouvoir juger des inconvéniens que présente l'emploi de chacun d'eux, il nous importe à connaître tout ce qui est relatif à une ferme.

Nous exposerons d'abord dans un tableau le système d'assolement et la succession de culture, pendant plusieurs années consécutives, d'une ferme d'une charrue, les produits annuels des terres et les dépenses et frais de culture; ensuite nous entrerons dans tous les détails d'une ferme, et ayant une connaissance exacte et raisonnée de ces frais, de ces produits et de tout ce qui y contribue, nous pourrons alors apprécier tous les avantages qu'on peut en retirer.

Pour arriver à ce but, nous devons premièrement savoir ce que coûte chaque opération de la main-d'œuvre, et des labours qui varient de prix selon la façon, la profondeur qu'on leur donne, le nombre des chevaux qu'on est obligé d'atteler à la charrue; les frais de transports des engrais, et ceux de la récolte, et la dépense des engrais et des graines pour les semences.

J'ai réuni en plusieurs tableaux tous les divers systêmes d'assolement mis en pratique dans chaque espèce de terre. On y verra les prix de tous les travaux de la campagne qui sont fixés par arpent. Il est facile de faire une distinction de ceux où l'on emploie des femmes, des vieillards en état de faire encore quelques légers travaux et des enfans d'un âge un peu avancé, alors les prix des journées sont inférieurs.

J'ai calculé le nombre des manœuvres qu'on doit employer à faire la récolte et à la mettre en grange, en meule ou aux greniers, suivant l'espèce de récolte et celui des journées des manœuvres qui battent le grain à la tâche.

J'ai également fixé le prix des labours et des transports des engrais et de la récolte d'après ceux de l'estimation du fermier, lorsqu'il quitte sa ferme, ainsi que le prix commun des engrais, des tourteaux, de la chaux et des cendres.

Pour estimer les frais des graines pour ensemencer, je les ai tous réduits sur le pied de la vente, année commune, de ces mêmes graines: si le fermier achete ses graines plus cher, il vendra le produit de sa récolte à raison du même prix.

Je sais qu'il y a beaucoup de Communes, où le prix des journées et le mode de faire l'estimation des labours et des engrais, diffèrent, quoique ces Communes soient situées dans un même sol; toutes ces pratiques étant à l'infini, pour être plus bref et plus concis, j'ai pris pour règle générale, les prix qui sont en usage dans les environs de Gand.

J'ai établi ces divers systêmes d'assolement, après avoir pris des informations chez les cultivateurs les plus intelligens du département. Je ne prétends pas cependant donner mon opinion pour règle absolue; si l'on peut trouver un systême d'assolement, soit dans l'une ou l'autre différente nature de terre, qui rende au fermier un plus grand profit, je serai le premier à l'adopter.

J'y ai joint les tableaux de la succession de culture, les produits annuels et les dépenses et frais de culture des terres sujettes à être inondées pendant l'hiver et des sables, afin de donner à connaître le produit en nature de toutes les espèces de terre qu'on est dans l'usage de mettre en culture.

CHAPITRE VIII.

DE LA QUANTITÉ D'ANIMAUX DOMESTIQUES DE CHAQUE ESPÈCE, ATTACHÉS A UNE FERME DE QUARANTE-QUATRE ARPENS DE TERRES LABOURABLES.

„ *Quelle quantité d'animaux domestiques, de chaque espèce, est* „ *communément attachée à chaque ferme, à proportion de l'éten-* „ *due des terres qu'ils font valoir?*"

Après avoir jeté un coup d'œil sur les exposés des divers systêmes d'assolement, on peut être convaincu, que c'est de la manière dont on met les terres d'une ferme en soles, que dépend la plus grande somme des avantages qu'on en retire. C'est par ces divisions, que les terres dans un même sol de seconde classe, balancent à peu de choses de près, le rapport de celles de première classe, étant employées ensemble.

On a vu dans ces exposés qu'un cultivateur est forcé de faire de fortes avances avant de recueillir: ces sommes au premier abord peuvent paraître exorbitantes, sur-tout si l'on est persuadé, comme on doit l'être, que les fermiers pour leur premier établissement, n'ont que le stricte nécessaire. Pour bien comprendre comment ils peuvent fournir à ces dépenses, ne perdons pas de vue ce qu'ils retirent du bétail, soit en engrais, soit en provenus, dont les rentrées se succèdent de semaine en semaine.

Voyons avant tout le nombre de bestiaux, qu'un fermier peut nourrir sur la ferme que nous avons établie dans les terres mélangées d'un limon noir et de sable.

On nourrit pendant l'été le bétail avec des trèfles en verd: un cheval consomme par jour le produit d'une perche, 0,149 milliares (1), non compris l'avoine et la mêlée, (*mengelinge*) de farine de seigle, d'avoine, de sarrazin, ou de fèves de marais, qu'on lui donne avec de la paille coupée, ou bien qu'on mêle avec sa boisson.

Une vache consomme de même par jour le produit d'une perche, et on lui donne aussi de la mêlée dans sa boisson.

Nous avons dans cette ferme huit arpens mis en trèfles, ou deux mille quatre cents perches: ce produit doublé par le regain des trèfles, fait quatre mille huit cents perches. Prenons que le bétail subsiste pendant la saison d'été, qui est de cent cinquante jours: quatre mille huit cents perches divisées par cent cinquante nous donnent trente-deux. On peut donc nourrir l'été trente et deux têtes; mais comme il vaut mieux avoir trop de fourrages, que de se trouver dans la nécessité de diminuer la nourriture, si une partie vient à manquer, un fermier se contente de nourrir trente têtes: deux chevaux, ou plutôt deux juments poulinières, un poulain de deux à trois ans, prêt à faire le travail, si l'un ou l'autre des chevaux devient malade; afin que rien ne soit retardé; et un poulain d'un an; quatorze vaches à lait, quatre génisses et quatre veaux, et quatre co-

[1] Il y a trois cent perches dans un arpent.

chons ou plutôt quatre truies. La surabondance de nourriture qui est destinée aux poulains, aux génisses, aux veaux et aux cochons, peut suppléer à la nourriture des chevaux et des vaches qui profitent le plus (1).

Pendant l'hiver on nourrit les chevaux avec de l'avoine, des fèves de marais, des carottes, du foin et de la mêlée: on nourrit les vaches avec des carottes, des navets, du foin, de la paille, des fèves de marais (2), et une mêlée composée d'une égale portion de pommes de terre, de carottes et de navets bouillis ensemble, qu'on mêle ensuite avec des tourteaux réduits en poudre, ou du marc qu'on recueille dans les brasseries, après avoir brisé par petits morceaux les pommes de terre, les carottes et les navets dans un auge de bois (3). Nous déduirons amplement leurs moyens de subsistance pendant l'hiver, quand nous entrerons ci-après dans les détails d'une ferme.

---

[1] Quand les trèfles viennent à manquer, on leur donne de l'orge en verd, de l'avoine en verd, même du seigle en verd, et la fane des pommes de terre. Il arrive rarement que les trèfles manquent, mais l'orobanche fait souvent ses ravages dans le regain; la première pousse des trèfles l'étouffe: et l'on observe qu'elle fait plus ses ravages dans le regain lorsqu'on a eu un hiver humide, et que les parcelles de terre les plus bombées dont les eaux s'écoulent facilement, et celles qui reçoivent de temps en temps des labours à bras y sont moins exposées, et le sont même rarement.

[2] Dans les poldres, pendant l'hiver, les chevaux se nourrissent des fèves de marais et les vaches de la paille de ces fèves.

[3] Les fermiers qui n'ont pas de fourneaux, coupent la mêlée par morceaux: ils y mettent ensuite des tourteaux réduits en poudre, ou du marc, et le donnent crud; mais il est certain que la mêlée est préférable, lorsqu'elle est bouillie; les vaches auxquelles on la donne, sont plus abondantes et rendent un lait gras et onctueux.

CHAPITRE IX.

DES FACULTÉS D'UN FERMIER QUI SE CHARGE DE FAIRE VALOIR UNE FERME D'UNE CHARRUE.

Nous allons maintenant monter la ferme en chevaux, en bestiaux, en instrumens aratoires, en équipages, et détailler en même temps toutes les dépenses qu'un fermier est obligé de faire avant sa première récolte.

TABLEAU des avances et des frais à faire pour l'établissement d'une ferme d'une charrue.

	florins.	francs.
Pour deux bons chevaux de labours, gorreaux et harnais . .	500 0 0	907 2
Pour quatorze vaches à lait . . .	1400 0 0	2539 67
Pour quatre génisses.	200 0 0	362 81
Pour quatre jeunes truies. . . .	120 0 0	217 68
Pour une voiture, une charrette à trois roues (*storte-karre*), deux charrues, deux herses, et autres instrumens aratoires.	689 4 0	1250 24
Pour monter le ménage en ustensiles.	600 0 0	1088 43
Pour payer la prisée des toits de paille.	200 0 0	362 81
Pour payer la prisée de l'arrière-graisse (1)	480 0 0	870 74
	4189 4 0	7599 40

(1) L'arrière-graisse [*naervette*] est celle qui meuble les terres

	florins.	francs.
Suite du tableau de l'autre part.	4189 4 0	7599 40
Pour payer la prisée de deux mille cent perches de longueur de haies en bois dur pour taillis (1).	262 10 0	476 18
	4451 14 0	8075 58

quoique la récolte soit faite.

Un fermier entrant, doit payer la prisée de l'arrière-graisse: il est d'usage de payer celle des terres qui ont porté une production quelconque, dont les semailles ont été faites avant l'hiver au tiers de sa valeur primitive; celle dans les terres où l'on fait les semailles du printems à la moitié; et lorsqu'une terre a été fumée avec de la chaux, dans un canton, on estime l'arrière-graisse après la première récolte, à deux tiers de sa valeur primitive, après la seconde récolte à la moitié, et après la troisième récolte au tiers de sa valeur primitive; et dans un autre canton on estime l'arrière-graisse après la première récolte seulement, à deux tiers de sa valeur primitive: on considère aussi l'arrière-graisse, d'une terre fumée, qui a porté en seconde récolte des carottes ou navets; alors on l'estime au sixième de sa valeur primitive. En supposant que le fermier sortant, n'ait point dessolé les terres de cette ferme, nous y trouvons:

Huit arpens où l'on a récolté de l'avoine,
Quatre arpens - - - - - des pommes de terre,
Quatre arpens - - - - - du lin, - -
Et quatre arpens - - - - des carottes;

En tout vingt arpens susceptibles d'estimation, dont les semailles ont été faites au printems, par conséquent à la moitié de sa valeur primitive: ces vingt arpens ont coûté d'engrais de fumier neuf cent quatre-vingt dix florins, dont la moitié est quatre cent quatre-vingt florins.

(1) L'on suppose qu'il se trouve à cette ferme deux mille quatre cents perches de haies en bois dur pour taillis: cette supposition sera mise en évidence ci-après au chapitre de l'étendue superficielle d'une ferme d'une charrue. Ces deux mille quatre cents perches de haies en bois dur pour taillis, bien entretenues, sont

	florins.		francs.	
Suite du tableau de l'autre part.	4451	14 0	8075	58
Pour subvenir jusqu'à la première récolte aux dépenses de journées d'engrais et de graines pour semences (voyez au tableau l'article des dépenses et frais de culture). .	3548	6 0	6436	80
	8000	0 0	14512	38

Il faut donc au fermier la somme de huit mille florins d'argent dépensé dans cette ferme avant la première récolte.

---

divisées en huit coupes différentes d'âge, dont on fait l'abatis au terme fixé par le réglement décrété le 17 Octobre 1671. concernant les fermiers sortans et les fermiers entrans, des terres situées en la châtellenie du vieux-bourg de Gand: le fermier sortant ayant fait la dernière coupe, nous avons à cette ferme:

300	perches de longueur d'	1	an.
300	- - - - - - - - de	2	ans.
300	- - - - - - - - de	3	»
300	- - - - - - - - de	4	»
300	- - - - - - - - de	5	»
300	- - - - - - - - de	6	»
300	- - - - - - - - de	7	»
2100	- - - - - - - -	28	ans.

Le produit d'une perche à l'âge de huit ans est estimé un florin.

Si huit années valent un florin, combien vaudront vingt-huit ans?

Réponse . . . . . fl. 3 10 o

Si vingt-huit années valent trois florins dix sols, combien vaudront deux mille cent perches?

Réponse . . . . . fl. 262 10 o

CHAPITRE X.

DES DÉTAILS D'UNE FERME.

Nous examinerons dans ce chapitre toutes les dépenses et les rentrées en numéraire d'une ferme, en détail.

Sachons d'abord de combien de personnes le ménage de cette ferme doit être composé :

Il n'est pas nécessaire de prendre à l'année un grand nombre de domestiques, parce que les travaux de la campagne viennent toujours tous à la fois : un fermier et son épouse, se contentent donc d'un charretier, d'un valet, de deux servantes, et d'un vacher.

Le fermier se charge de veiller à toutes les opérations de la culture ; il a soin que les instrumens aratoires soient bien conservés, et toujours en bon état ; de prévenir les dommages qui pourraient arriver aux fruits sur la terre, en grange, en meules, en cave et aux greniers ; de calculer le plus grand avantage qu'il peut tirer du bétail, en le vendant s'il ne profite plus, en l'engraissant s'il y est disposé ; il doit veiller à ce que les haies, les fossés, les chemins et les accès aux parcelles soient toujours bien entretenus ; à ce qu'on ne porte aucun préjudice aux arbres de haute futaie, et aux bois pour taillis qui sont sous sa surveillance, ou qui lui sont affermés,

à la conservation enfin des terres et des bâtimens et à suivre le cours des marchés (1).

La fermière est chargée de tout ce qui regarde l'ordre intérieur de la maison, du soin des bestiaux et de la laiterie.

Les soins de l'écurie sont confiés au charretier, ainsi que ceux des labours, et de tous les transports.

Le valet est employé à charger les voitures, à répandre les engrais sur la terre, à faucher pendant l'été les trèfles pour la provision de chaque jour, à faire de même pendant l'hiver les arrachis de celle de navets; à ébrancher les haies, à couper les taillis, à les écheniller ainsi que les arbres de haute futaie; il prépare les engrais, entretient les chemins, les accès aux parcelles et les fossés, et fait les travaux de force de la campagne.

Les deux servantes font le service intérieur de la maison et des étables: pendant l'été elles partagent les travaux de la campagne et filent pendant l'hiver.

Le vacher est chargé des commissions, il aide les servantes dans l'étable et conduit le bétail à la promenade.

Un fermier cependant doit compter qu'il donnera dans l'année la nourriture à cinq personnes de plus que ne porte l'état journalier de sa maison, parce que l'usage est généralement établi, excepté dans les

(1) Les fermiers qui calculent le plus juste, sont ceux, qui régulièrement à chaque jour de marché y portent leurs denrées; ils ont le prix courant de tous les marchés. Ceux qui attendent la hausse des objets différens, ont été souvent trompés, et ont éprouvé des pertes ruineuses par les déchets, dont la plupart de ces denrées sont susceptibles.

poldres, de payer à tous les journaliers, au cardeur, aux batteurs, au tailleur, au maçon, au charpentier, au couvreur, au boucher, enfin à tous les ouvriers qui viennent travailler à la ferme, leurs journées une partie en numéraire et l'autre en nourriture (1).

1° DÉPENSE ANNUELLE

D'un ménage de campagne composé de sept personnes et de cinq journaliers.

	Dépenses. fl.			Déboursés fl. (2)		
L'on compte par an deux sacs de seigle par personne; pour 12 il faut avoir 24 sacs à fl. 5-0-0 (3).	120	0	0	0	0	0
Pour un sac de froment. . . .	9	0	0	0	0	0
Pour un sac de sarrazin. . . .	5	0	0	5	0	0
L'on compte par an quatre sacs et demi de pommes de terre par personne; pour 12 il faut avoir 54 sacs à fl. 1-5-0.	67	10	0	0	0	0
L'on compte par an huit pierres ou 48 livres de beurre par personne; pour 12 il faut avoir 96 pierres à 30 sols par pierre, fait . . .	144	0	0	0	0	0
	345	10	0	5	0	0

(1) On ne peut assez approuver cet usage; dans les années de disette, les journaliers l'éprouvent moins et la solde des journées balance la cherté des vivres.

(2) Après avoir pris la dépense générale, cette colonne du déboursé des objets qui ne se trouvent pas à la ferme, et que le fermier est obligé d'acheter, nous indiquera l'argent qu'il doit avoir pendant l'année pour conduire sa ferme.

(3) Le villageois préfère le seigle au froment, le pain en est plus nourrissant et le rend plus en état de supporter la fatigue de son travail.

	Dépenses. fl.			Déboursés. fl.		
Suite de la dépense de l'autre part,	345	10	0	5	0	0
Douze personnes consommeront par an la viande de deux cochons gras, pesant chacun cinq à six cents livres, estimés à .	250	0	0	0	0	0
Six pots de lait par jour à un sol par pot reviennent par an à .	109	10	0	0	0	0
La boisson ordinaire du villageois est le lait battu (1) on s'en sert aussi pour faire des soupes; valeur estimée à	109	10	0	0	0	0
Pendant la moisson, le fermier donne aux journaliers à boire de la bierre; il faut quatre tonnes de bierre à 11 florins par tonne	44	0	0	44	0	0
Pour du sel.	52	0	0	52	0	0
Pour 180 pots de vinaigre à 2 sols par pot.	18	0	0	18	0	0
Pour du poivre, du riz, des pains blancs, légumes du jardin etc.	57	0	0	31	0	0
Total de la dépense du ménage (2).	985	10	0	150	0	0

(1) Les fermiers qui ont essayé de faire des fromages du lait battu, n'ont pu conserver à la ferme des domestiques, n'ayant que de l'eau à leur donner à boire; c'est la raison pourquoi l'on ne fait pas de fromages dans ce département.

(2) Le fermier se contente de la même table que ses domestiques et ses journaliers. La nourriture revient par jour à 4 sols et demi, non compris les frais de moudre les grains, de combustibles et de préparation.

2° DÉPENSE ANNUELLE

De lumière et de combustibles.

	Dépenses. fl.	Déboursés. fl.
Pour 50 pots de l'huile à lampe à 10 sols par pot.	25 0 0	25 0 0
Pour du bois à brûler. . . .	120 0 0	0 0 0
Pour du charbon; deux mille livres à neuf florins par mille, fait (1).	18 0 0	18 0 0
Total.	163 0 0	43 0 0

3° DÉPENSE ANNUELLE

Des gages des domestiques.

	Dépenses. fl.	Déboursés. fl.
Gages d'un charretier à l'année (2)	90 0 0	90 0 0
Idem pour deux chemises et un sarrow.	9 0 0	0 0 0
Gages d'un valet à l'année. . .	72 0 0	72 0 0
Idem pour deux chemises et un sarrow.	9 0 0	0 0 0
Gages de deux servantes à l'année.	108 0 0	108 0 0
	288 0 0	270 0 0

(1) Le charbon sert à chauffer le fourneau à cuire la mêlée pour le bétail; ces établissemens ne sont pas communs: il serait à désirer qu'ils devinssent généraux, on ferait une grande économie sur le bois qui est toujours très-cher.

(2) On a pris ici l'ancien prix courant des gages d'un charretier; aujourd'hui leurs gages sont augmentés de beaucoup.

	Dépenses. fl.	Déboursés. fl.
Suite de la dépense de l'autre part.	288 0 0	270 0 0
Idem pour 4 chemises, 4 tabliers et 2 bonnets.	21 0 0	0 0 0
Gages d'un vacher à l'année. . .	36 0 0	36 0 0
Idem pour deux chemises et un sarrow.	7 0 0	0 0 0
Total.	352 0 0	306 0 0

4° DÉPENSE ANNUELLE

De la nourriture de deux juments poulinières, d'un poulain de deux à trois ans et d'un poulain d'un an (1).

	Dépenses. fl.	Déboursés. fl.
Pendant l'été, pour la nourriture de deux juments poulinières, d'un poulain de deux à trois ans et d'un poulain d'un an l'un dans l'autre, il faut à chacun le produit d'une perche de terre mise en trèfles: pour 150 jours il faut avoir 600 ou 300 perches et le regain, à 8 sols par perche, fait	240 0 0	0 0 0

(1) L'on suppose que la ferme est totalement établie en bestiaux.

	Dépenses. fl.		Déboursés. fl.	
Suite de la dépense de l'autre part.	240	0 0	0	0 0
Les deux juments poulinières consommeront par an 52 sacs d'avoine à 4 fl. par sac fait (1).	208	0 0	0	0 0
Il faut avoir pour la mêlée : 26 sacs de seigle en farine.	130	0 0	0	0 0
Idem d'avoine en farine . .	104	0 0	0	0 0
Et le produit de 140 perches de terre mises en carottes estimées à 6 sols par perche.	42	0 0	0	0 0
Pendant l'hiver on donne aux chevaux du foin de trèfles ; l'un dans l'autre, il faut à chacun par jour 12 livres ; pour 215 jours, il faut avoir 10320 livres ou le produit de 350 perches et le regain à 8 sols par perche, fait.	140	0 0	0	0 0
Pour la litière, l'un dans l'autre, il faut à chacun par jour 8 livres de paille et pour toute l'écurie par an 11680 livres ; à un liard par livre, fait	146	0 0	0	0 0
Total.	1010	0 0	0	0 0

(1) Il y a des fermiers qui font une économie d'avoine, lorsque les chevaux ont peu de travail à faire, et ils augmentent leur nourriture quand le travail se double ; c'est une erreur, car ils dépérissent à vue d'œil : le fermier qui nourrit toujours de même ses chevaux fera le double de travaux avec eux. Cette observation a été faite par plusieurs charretiers.

5° DÉPENSE ANNUELLE

De la nourriture de quatorze vaches à lait, quatre génisses et quatre veaux.

	Dépenses. fl.	Déboursés. fl.
Pendant l'été, pour la nourriture de quatorze vaches à lait, quatre génisses et quatre veaux, l'un dans l'autre, il faut à chacune par jour le produit d'une perche de terre mise en trèfles: pour 150 jours il faut avoir 2700 perches ou 1350 perches et le regain à 8 sols par perche, fait	540 00	000
Pendant l'hiver, les vaches sont trois mois ou environ, sans donner du lait; l'on nourrit les vaches qui donnent du lait avec de la mêlée: il faut à chacune par jour, le produit d'un quart d'une perche de terre mise en carottes, d'un quart d'une perche de terre mise en navets, une pinte de tourteaux réduits en poudre, ou pour la valeur d'autant de marc et un sac de pommes de terre par mois: ainsi pour 14 vaches pendant 125 jours, il faut le produit de 437½ perches de terre mises		

	Dépenses. fl.			Déboursés. fl.		
Suite de la dépense de l'autre part.	540	0	0	0	0	0
en carottes, estimées à 6 sols par perche	131	5	0	0	0	0
Le produit de 437½ perches de terre mises en navets, estimées à 4 sols par perche.	87	10	0	0	0	0
1750 Pintes de tourteaux réduits en poudre à 6 sols par pinte.	525	0	0	525	0	0
Et 58⅓ sacs de pommes de terre à fl. 1-5-0	72	18	4	0	0	0
Il reste à nourrir pendant l'hiver 14 vaches à lait, pendant 90 jours, et 4 génisses et 4 veaux pendant 215 jours; on nourrit en abondance une vache en lui donnant, par jour, le produit d'une demi-perche de terre mise en carottes, ou le produit d'une perche de terre mise en navets: il faut le produit de 622½ perches de terre mises en carottes.	186	15	0	0	0	0
Et le produit de 1735 perches de terre mises en navets. . . .	347	0	0	0	0	0
Il reste de la récolte de navets 227½ perches, qu'on suppose être consommées. . . ci .	45	10	0	0	0	0
Si la récolte des trèfles a été abondante, il reste au fermier de						
	1935	18	4	525	0	0

	Dépenses. fl.			Déboursés. fl.		
Suite de la dépense de l'autre part.	1935	18	4	525	0	0
disponible, 300 perches et le regain, dont on a fait du foin et qu'on suppose être consommé (1) . . . . ci .	120	0	0	0	0	0
Pour la mélée dans la boisson il faut avoir: Sept sacs de seigle en farine.	35	0	0	0	0	0
Dix sacs d'avoine en farine.	40	0	0	0	0	0
Pour la litière, l'une dans l'autre, il faut à chacune par jour, au moins 7 livres de paille, et pour tout l'étable par an 56210 livres, dont 32210 livres à un liard et 24000 livres à un demi-liard revient à	552	1	3	0	0	0
Total.	2682	19	7	525	0	0

6° DÉPENSE ANNUELLE

De la nourriture de quatre cochons, des cochonnées, et de celle pour engraisser quatre cochons.

Aux jeunes cochons âgés de six à sept semaines, on donne les pelures des pommes de terre, les capsules du bled et du lin, et pour excédant, jusqu'au moment qu'on les engraisse, il faut avoir 8 sacs

(1) La consommation des carottes, des trèfles et des navets égale le produit de ces récoltes faites sur la ferme.

	Dépenses. fl.	Déboursés. fl.
de pommes de terre par cochon, pour quatre fait 32 sacs. . .	40 0 0	0 0 0
Quatre truies âgées de 8 à 9 mois, conduites près du verrat, au mois d'Avril ou de Mai, mettront bas au mois d'Août ou Septembre trois ou quatre cochonnées donnant au moins vingt petits.		
Avant de porter ces petits cochons aux marchés pour être vendus, on les nourrit pendant six à sept semaines avec du lait battu, des pommes de terre bouillies et l'on y mêle ensuite de la farine de seigle et d'avoine: pour les quatre cochonnées il faut avoir 20 sacs de pommes de terre.	25 0 0	0 0 0
Trois sacs de seigle en farine. .	15 0 0	0 0 0
Et 3 sacs d'avoine en farine. .	12 0 0	0 0 0
On engraisse les truies lorsqu'elles ont atteint l'âge d'un an (1).		
Pour les engraisser on leur donne, pendant trois mois, des pom-		
	92 0 0	0 0 0

(1) On ne juge pas à propos de conserver une truie deux années de suite, parce que la consommation peut alors tout au plus balancer le bénéfice, et il n'est pas avantageux de les engraisser avant qu'elles n'aient atteint l'âge d'un an, parce qu'une bonne partie de leur nourriture se dissipe dans la croissance.

	Dépenses. fl.	Déboursés. fl.
Suite de la dépense de l'autre part.	92 0 0	0 0 0
mes de terre bouillies, où l'on mêle ensuite de la farine de seigle et d'avoine (1); pour engraisser quatre truies il faut avoir 32 sacs de pommes de terre.	40 0 0	0 0 0
Seize sacs de seigle en farine. .	80 0 0	0 0 0
Et 16 sacs d'avoine en farine. .	64 0 0	0 0 0
Pour la litière il faut à chacune, par jour, huit livres de paille et par an 11680 livres à un liard par livre, fait	146 0 0	0 0 0
Total.	422 0 0	0 0 0

7° DÉPENSES DIVERSES.

	Dépenses. fl.	Déboursés. fl.
Frais de tailleur, couvreur, charpentier et boucher, la nourriture déduite.	20 0 0	20 0 0
Frais de charron, bourrelier, maréchal et tonnelier	120 0 0	120 0 0
Pour faire moudre 133 sacs de bled et d'avoine à 6 sols par sac, fait	39 18 0	39 18 0
	179 18 0	179 18 0

(1) On se sert aussi de la farine de sarrazin, ou de fèves de marais au lieu de la farine de seigle; le sarrazin est préférable, la chair de l'animal en devient plus blanche.

	Dépenses. fl.	Déboursés. fl.
Suite de la dépense de l'autre part.	179 18 0	179 18 0
Pour l'entretien des toits le restant de la récolte des pailles 470 livres à un liard par livre.	5 17 6	0 0 0
Pour l'entretien des petits outils.	10 0 0	10 0 0
Frais des courses aux marchés et petits accidents.	30 0 0	30 0 0
Dans le tableau nous avons estimé la linière vendue sur pied; mais le fermier, ayant de sa linière réservé 85 perches, pour occuper au rouet, pendant l'hiver, la fermière et les servantes, nous portons ici toutes les dépenses à faire à ces 85 perches de terre mises en lin jusqu'à ce qu'il soit converti en toile.		
Pour faire les arrachis, en séparer la graine, le rouir et le faire sécher, il faut trois journées d'hommes à huit sols non compris la nourriture. . . .	1 4 0	1 4 0
Et huit journées de femmes à quatre sols non compris la nourriture.	1 4 0	1 4 0
85 Perches de terre mises en lin, donnent 34 pierres brut à sept livres par pierre.		
Pour carder 34 pierres à $3\frac{1}{2}$ sols		
	228 3 6	222 6 0

	Dépenses. fl.	Déboursés. fl.
Suite de la dépense de l'autre part.	228 3 9	222 6 0
par pierre, non compris la nourriture du cardeur. . . .	5 19 0	5 19 0
34 Pierres brut donnent 34 livres d'étoupes de 1re qualité, 68 livres d'étoupes de 2de qualité et 136 livres de lin.		
Pour une pièce de toile de 80 aunes (une aune équivaut à 0,768 millim.) Il faut avoir 45 livres de chaîne de lin et 16 livres de trame d'étoupes de 1re qualité, l'on aura donc de 135 livres de lin et de 48 livres d'étoupes de 1re qualité, qui nous donnent une égale quantité de fil, trois pièces de toile de 80 aunes chaque.		
Pour faire tisser trois pièces de toile ou 240 aunes à $2\frac{1}{2}$ sols par aune, fait.	30 0 0	30 0 0
Pour une pièce de toile à l'usage de la maison à 13 sols par aune	52 0 0	0 0 0
Pour une livre de fil et quatre livres d'étoupes de 2de qualité.	1 3 0	0 0 0
Total.	317 5 6	258 5 0

8° FRAIS DE CULTURE.

La dépense totale pour mettre en culture 44 arpens se monte à fl. 3548-6-0. (voyez le tableau). Reprenons chaque article pour en déduire les déboursés.

ARTICLE PREMIER.

Dépense de journées.

	Dépenses. fl.	Déboursés. fl.
499 Journées d'hommes; déduction faite de 100 journées, où le valet pourra assister aux travaux de la campagne, reste à payer 399 journées à 8 sols, non compris la nourriture, ci	159 12 0	159 12 0
240 Journées de batteurs à 7 sols, non compris la nourriture, ci	84 0 0	84 0 0
792 Journées de femmes, déduction faite de 150 journées, que les servantes pourront assister aux travaux de la campagne, reste à payer 642 journées à quatre sols, non compris la nourriture, . . ci .	128 8 0	128 8 0
	372 0 0	372 0 0

ARTICLE II.

Dépense d'engrais.

500 livres de paille consommée pour la litière, avec les fourrages qui y mêlent, que le bétail rebute,

	Dépenses. fl.			Déboursés. fl.		
Suite de la dépense de l'autre part.	372	0	0	372	0	0
égalent une voiture de fumier: on a consommé dans l'écurie, dans l'étable à vaches et dans les trous des cochons 80,000 livres (1) qui font 160 voitures de fumier à fl. 5-10-0. .	880	0	0	0	0	0
L'on compte que les chevaux, poulains, vaches, génisses, veaux et cochons au nombre de trente têtes, l'une dans l'autre, par mois, donnent ensemble 60 tonnes de courtes-graisses et par an 720 tonnes, le fermier est tenu d'acheter 120 tonnes pour combler le déficit de 840 tonnes, qu'il lui faut. 840 tonnes à 10 sols	420	0	0	60	0	0
Le fermier a conservé de ses cendres 40 mesures, il est tenu						
	1672	0	0	432	0	0

(1) Quoiqu'on se soit servi des pailles pour réparer les toits et pour couvrir les meules de bled, après la destruction elles ne perdent rien de leur qualité pour servir de litière aux bestiaux.

Dans les coutumes du pays il est dit: "Le fermier ne peut aliéner les pailles receuillies sur le bien et elles doivent y être consommées." La consommation de cette récolte est avantageuse par les fumiers qu'elle procure, un fermier n'en a jamais de trop; on aura observé, qu'il a été obligé d'épargner la paille dans son étable à vaches.

	Dépenses. fl.	Déboursés. fl.
Suite de la dépense de l'autre part.	1672 0 0	432 0 0
d'acheter 200 mesures pour combler le déficit de 240 mesures qu'il lui faut: 240 mesures à 12 sols	144 0 0	120 0 0

ARTICLE III.

Dépense de graines pour ensemencer.

La dépense de graines pour ensemencer se monte à . . .	327 0 0	327 0 0
Total (1).	2143 0 0	879 0 0

RÉCAPITULATION

Des dépenses et des déboursés.

	Dépenses. fl.	Déboursés. fl.
1° Dépense annuelle de la nourriture du ménage	985 10 0	150 0 0

(1) *Preuve avec le tableau article des dépenses et frais de culture.*

Frais de charrues et voitures.	fl. 712 0 0
Le transport de 160 voitures de fumier à 10 sols par voiture	80 0 0
Le transport de 840 tonnes de courtes-graisses à 2 sols par tonne.	84 0 0
Cent journées du valet et 150 journées des servantes déduites, non compris la nourriture.	70 0 0
La nourriture de 1531 journaliers à six sols par personne.	459 6 0
Les dépenses des frais de culture ci-dessus.	2143 0 0
Total.	3548 6 0
En francs	6439 72

	Dépenses. fl.	Déboursés. fl.
Suite de la dépense de l'autre part.	985 10 0	150 0 0
2° Dépense annuelle de lumière et de combustibles. . . .	163 0 0	43 0 0
3° Dépense annuelle des gages des domestiques.	352 0 0	306 0 0
4° Dépense annuelle de la nourriture des chevaux . . .	1010 0 0	0 0 0
5° Dépense annuelle de la nourriture des vaches, des génisses et des veaux. . . .	2682 19 7	525 0 0
6° Dépense annuelle de la nourriture des cochons et des cochonnées	422 0 0	0 0 0
7° Dépense annuelle diverse.	317 5 6	258 5 0
8° Frais de culture	2143 0 0	879 0 0
Total.	8075 15 1	2161 5 0

RENTRÉES EN NUMÉRAIRE

DES VENTES.

ARTICLE PREMIER.

Rentrées provenant du bénéfice des bestiaux, indépendamment du produit des engrais et de ce qui a été consommé par le ménage.

Il est impossible de dire au juste combien peut donner une vache de pots de lait par jour, l'une en donne davantage que l'autre, et plus dans une saison que dans l'autre: il faut, en se conformant au dire

des personnes bien entendues, calculer que 14 vaches à lait, bien nourries, donnent l'une dans l'autre, chacune par jour 16 pots dé lait (un pot vaut 1,1532 litre) donc 14 vaches à lait donneront en 275 jours:

61600 pots de lait.

On a consommé dans le ménage 2190 — — —

Reste 59410 — — —

Il faut 12 pots de lait ou environ pour une livre de beurre, 59410 pots nous donnent 4950$\frac{5}{6}$ livres ou . . . . . 825 pierres $\frac{5}{6}$ d'une livre.

On a consommé dans le ménage 96 pierres.

Reste 729 pierres $\frac{5}{6}$ liv.

	Rentrées. fl.		
Ces 729 pierres $\frac{5}{6}$ livre vendues sur les marchés au prix commun de trente sols par pierre, ont produit la somme de .	1093	15	0
Le fermier vend tous les ans ses génisses ou quatre vaches; en conservant quatre veaux de l'année, il a le complet de son étable:			
De 4 vaches ou de quatre génisses . . .	400	0	0
De 10 à 12 veaux (*nuchter-jans*)	30	0	0
De deux cochons gras estimés chaque à fl. 125-0-0, ensemble	250	0	0
Le fermier conserve quatre jeunes cochons et vend les autres 16 cochons, estimés chaque à fl. 6-0-0, ensemble	96	0	0
Nous ne portons pas ici le produit des poulains; l'on suppose qu'il compense la perte sur les chevaux.			
	1869	15	0

	Rentrées. fl.		
Suite des rentrées de l'autre part. . . .	1869	15	0

ARTICLE II.

Rentrées provenant de deux pièces de toile, des étoupes et de la graine de lin.

De deux pièces de toile de 80 aunes chacune à 13 sols par aune, fait	104	0	0
De 20 livres d'étoupes 1re qualité à 6 sols par livre, fait	6	0	0
De 30 livres d'étoupes 2de qualité à 2 sols par livre, fait	3	0	0
D'un sac de graine de lin	25	0	0

ARTICLE III.

Rentrées provenant du bois pour taillis.

Le fermier fait tous les ans une coupe de 300 perches de haies en bois dur pour taillis, qui vaillent fl. 300-0-0, on a consommé à la ferme pour la valeur de 120 florins, reste.	180	0	0

ARTICLE IV.

Rentrées provenant de la vente des productions, déduction faite de celles qui ont été consommées à la ferme.

De 89 sacs de froment à 9 florins par sac.	801	0	0
De 4 sacs de seigle à 5 florins par sac . .	20	0	0
	3008	15	0

	Rentrées. fl.		
Suite des rentrées de l'autre part. . . .	3008	15	0
De 53 sacs d'avoine à 4 florins par sac. .	212	0	0
De trois arpens et 215 perches de terre mises en lin, vendu sur pied	780	0	0
De 203⅓ sacs de pommes de terre à fl. 1-5-0.	254	3	8
Total. .	4254	18	8
Déduction faite des déboursés	2161	5	0
Reste un bénéfice de	2093	13	8

On voit maintenant que toutes les dépenses qu'une exploitation rurale nécessite, sont insensiblement payées: le fermier n'ayant eu que le strict nécessaire pour son premier établissement a fait face, pendant l'année, à une dépense de fl. 8075-15-1 (14649 fr. 88 c.) et ses déboursés qui montent à la somme de fl. 2161-5-0 (3920 fr. 61 cent.) sont successivement rentrés de semaine en semaine, à peu de choses de près, par le provenu des bestiaux: on doit donc être persuadé que ce sont ces rentrées qui se succèdent, qui peuvent engager un fermier à faire ces grandes avances et à faire une culture convenable, comme on doit être aussi persuadé, que le bétail non seulement contribue, mais décide des produits les plus avantageux de l'agriculture.

CHAPITRE XI.

DE L'ÉTENDUE SUPERFICIELLE D'UNE FERME D'UNE CHARRUE, ET DU PRODUIT PAR ARPENT.

„ *Les terres y sont-elles encloses ou non? si elles le sont, quelle* „ *espèce d'arbrisseaux emploie-t-on pour former les haies et quels* „ *soins leur donne-t-on?* „

Je ne réponds ici qu'à la première question; quant aux espèces d'arbrisseaux qu'on emploie pour former les haies, et des soins qu'on leur donne, j'y répondrai ci-après au Chapitre XX.

Cette ferme nous donne un bénéfice de fl. 2093-13-8. (3798 francs 4 cent.); dans ce bénéfice, celui de haies en bois dur pour taillis y étant compris, nous ne pouvons calculer les produits, que sur toute l'étendue superficielle de la ferme; il est donc intéressant de s'en faire une idée.

On sait qu'on est parvenu à mettre en culture la plupart des terres de ce Département, et particulièrement celles qui sont situées dans le bassin de la Lieve, de la Caele et de la Langerlede, dont le terrain est très-bas, en creusant transversalement avec le lit des rivières, des canaux de repos.

Ces canaux sont multipliés suivant qu'on l'a trouvé

nécessaire, afin d'éviter les inondations et de pouvoir ainsi tenir les terres en état d'être labourées presqu'en tout tems, en leur donnant plus d'élévation.

Aux bords de ces canaux, on a planté une rangée ou espèce de haie de bois pour taillis, dont les racines, en pompant l'humidité, contribuent beaucoup à dessécher la terre.

On observe que ces haies échauffaient et changeaient pour ainsi dire le climat, garantissaient les productions des rigueurs de l'hiver, des vents froids et destructeurs du printems, et que les récoltes étaient moins tardives et plus abondantes.

Des plaines d'une étendue immense, furent d'après ces observations divisées en parcelles, environnées de fossés et d'une haie de bois pour taillis, de sorte qu'aujourd'hui on ne les reconnait plus que par le nom de *kauter*.

L'on peut donc affirmer que les terres de la plupart de nos fermes sont divisées en parcelles, environnées de fossés et d'une haie de bois pour taillis, de la manière dont on peut se figurer une idée dans le plan topographique ci-joint:

PLAN TOPOGRAPHIQUE D'UNE FERME.

2998 pieds de longueur.

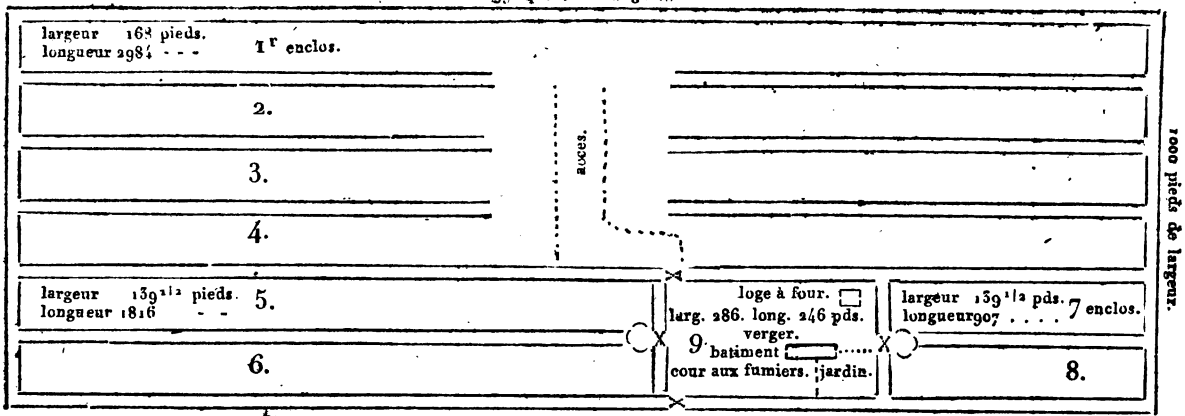

1 2 3 4me enclos de 501314 pieds superficie, ensemble		2005248 pieds.
5 6me	253332	506664 - -
7 8me	126666	253332 - -
9me		70356 - -
Les fossés.		161574 - -
Les accès aux parcelles		826 - -
Total de la superficie .		2,998,000 pieds
ou bien 50 arpens 296 perches		74 pieds
Déduction faite de 6 . .	244 . . .	132 - -
Laisse 44 . .	51 . . .	138 pieds

de superficie de terres labourables.

2400 perches ou	33600 pieds de longueur en haies qui prennent en largeur . . 5
font .	168000 pieds superficie.
Enclos du verger	70356
Les fossés qui prennent en largeur 7 pieds. .	161574
Les accès aux parcelles qui prennent en largeur 14 pieds	826
Total de la superficie.	400756
ou bien 6 arpens 244 perches 132 pieds.	

NOTE : un fermier divisera cette ferme de la manière suivante :

Les enclos 1 2 3 4 font	8 parties.
5 6 - -	2 - - -
7 8 - -	1 - - -
Total . . .	11 parties.

Les 50 arpens 296 perches 74 pieds à 14 pieds par perche et à 300 perches par arpent font 2,998,000 pieds carrés: nous les avons supposés en un carré long de 2998 pieds sur mille. Sept fossés en long, deux en large et deux qui séparent le verger forment neuf enclos, il y a:

Quatre enclos de	501314	pieds carrés.
Deux enclos de	253332	— — —
Deux enclos de	126666	— — —
Et un enclos pour le verger de	70356	— — —
Les accès à la ferme, et aux parcelles en prennent . .	826	— — —
En tout	2,998,000	pieds carrés.

A l'égard du terrain que cela prendra, le fossé est supposé à sept pieds de large, mettons encore cinq pieds de largeur pour le terrain que prendra la haie, les avenues à la ferme, aux parcelles, le terrain qui forme le verger, tout cela fait ensemble 400,756 pieds ou six arpens 244 perches 132 pieds, déduits de 50 arpens 296 perches 74 pieds, laisse une superficie de 44 arpens 51 perches 138 pieds de terres labourables.

Il faut donc supposer, que l'étendue superficielle d'une ferme d'une charrue doit être environ de 51 arpens, pour pouvoir laisser une superficie de 44 arpens de terres labourables.

On peut même assurer qu'il y a peu de fermes d'une charrue ainsi disposées, qui n'aient une superficie beaucoup plus grande; car il est rare de voir des parcelles de cette étendue, qui soient toutes d'une forme aussi régulière, et de les trouver rassemblées, telles qu'elles le sont dans le plan ci-joint.

Dans cette hypothèse, nous pouvons dire qu'une ferme d'une charrue, dans le bassin de la Lieve, disposée et assolée de la manière décrite et dont l'étendue superficielle est de 51 arpens (2272, 560 ares) est susceptible de pouvoir rendre année commune fl. 2093-13-8, dont il faut déduire l'intérêt de l'argent nécessaire pour son exploitation, qui se monte à la somme de fl. 8000-0-0, à six pour cent fait fl. 480-0-0, reste fl. 1613-13-8; ce produit partagé à 51 arpens est pour chaque arpent fl. 31-12-9 (57 francs 37 cent.).

Dans le tableau qui précède nous avons supposé la ferme cultivée par un particulier, qui est censé faire exécuter tous les travaux de la campagne, acheter et voiturer tous les engrais suivant les prix communs et louer la grange et les greniers nécessaires pour emmagasiner ses grains.

Le produit général de 51 arpens (y compris 300 florins du rapport des haies) est . . fl. 6050 0 0

	fl.		
Les avances qu'il doit faire reviennent à la somme de	3548	6	0
L'intérêt de la somme susdite à 6 p. $\frac{0}{0}$ . .	212	18	0
L'intérêt d'une somme de fl. 742-10-0 qu'il a payé, lorsqu'il s'est chargé de la ferme, pour la prisée de l'arrière-graisse et du bois pour taillis à 6 p. $\frac{0}{0}$	44	11	0
Loyer de la grange et des greniers . . .	200	0	0
Les frais d'entretien des chemins, des accès aux parcelles et des fossés, ceux pour faire déchéniller les haies et les arbres de haute futaie et pour faire la			
	4005	15	0

	fl.		
Suite de l'autre part.	4005	15	0
coupe du bois pour taillis; par approximation.	175	1	4
Pour faire surveiller tous les travaux de la campagne, ceux dans la grange et les greniers pendant 365 jours (la journée d'un homme à 14 sols par jour). . .	255	10	0
Nous supposons qu'il vend les productions des terres sur le lieu.			
La dépense est de.	4436	6	4
Déduite de la somme ci-dessus, le produit net est.	1613	13	8

Le rapport par arpent égale celui que fait le fermier; mais un particulier qui voudrait faire cette entreprise ne doit pas espérer de faire ce bénéfice, parce qu'il n'est pas assuré de trouver toutes les aisances de se procurer des voitures et des charrues, une suffisante quantité d'engrais et un débouché facile sur le lieu pour les productions, sur-tout pour celles des prairies artificielles, telles que carottes et navets, et s'il faut y ajouter les frais de transport de ces denrées aux marchés, le rapport par arpent sera inférieur de beaucoup.

CHAPITRE XII.

INCONVÉNIENS.

ON peut être étonné du grand produit que rendent les terres, et de voir que des fermiers malgré leur grande activité, au lieu de prospérer, épuisent toutes leurs ressources et s'appauvrissent, non obstant que le prix de leur fermage soit égal à celui de leurs voisins (1): c'est que ceux-ci doivent leur fortune à l'heureuse distribution de leurs terres labourables, et ceux-là, leur ruine à des causes contraires.

Les terres de quantité de fermes sont distribuées d'une manière si désavantageuse pour leur culture, que quand on l'aurait fait exprès, on n'aurait pu faire pis. Au lieu d'être rassemblées dans un même lieu, elles sont morcélées avec d'autres héritages en petites parcelles; ce qui est un grand inconvénient pour tous, car il faut que réciproquement chacun passe journellement sur les terres de son voisin, pour labourer, fumer et moissonner les siennes. Souvent il

(1) On se conforme presque toujours pour fixer le prix d'une ferme, d'après celui des fermes voisines: si le propriétaire ne connaît pas parfaitement la nature de ses terres et s'il ne sait pas juger des avantages ou des désavantages qui peuvent résulter de leur distribution et de leur quantité combinée avec leur mélange, il s'expose à être également ou trompé ou injuste.

faut les aller chercher à une grande distance; la dépense augmente, il y a plus de fatigue et de tems perdu: quelques parcelles sont même si petites, qu'elles ne valent pas la peine d'y transporter les charrues aussi souvent qu'il serait nécessaire; le fermier ne jugera pas à propos de les mettre en prairies artificielles, ne pouvant tous les jours aller à une grande distance chercher les fourrages nécessaires au bétail, qu'on ne cueille qu'à mesure qu'on en a besoin: du produit de celles qu'il a près de sa ferme, et en proportion de sa grandeur, il ne nourrit qu'un petit nombre de bétail, et n'a par suite que très-peu d'engrais. Les terres les plus éloignées, sont toujours celles où on en porte le moins. Un dicton flamand nous dit: *landen afgelegen van de hofstede zyn verre van den messinck*, (les terres éloignées de la ferme, sont aussi éloignées du fumier). Le produit de la ferme diminue d'année en année, et finalement le fermier est contraint de l'abandonner: son successeur ne sera pas plus heureux que lui. Le mal vient de ce que les fourrages manquent pour nourrir le nombre de bétail nécessaire, et qu'on ne peut donner à la ferme un assolement avantageux.

» Après cela, la mauvaise disposition d'une ferme » expose à ne trouver pour fermier que ces malheu- » reux qui risquent tout, parce qu'ils n'ont rien à per- » dre. L'agriculture est trop pénible pour que ceux » qui la professent, ne retirent pas un profit honnête » de leur attention suivie et de leurs travaux constans; » aussi les pères de famille ne se chargent-ils pas d'un » emploi sans une espèce de certitude d'y amasser de » quoi établir leur famille et s'assurer une retraite » dans la vieillesse."

Il n'y a donc pas de propriétaire qui ne gagnât beaucoup à échanger toutes ces parcelles éloignées, contre d'autres, de manière que tout son bien fut rassemblé: quand même le terrain ne serait pas foncièrement aussi bon, du moins il pourrait être assuré de trouver un fermier riche, qui rendrait sa ferme d'une tout autre valeur, et ne devrait pas craindre qu'il changerait la division du sol; l'augmentation des productions qu'il en retirerait, ne lui en laisserait pas même la tentation.

Jettons les yeux sur un objet qui n'est pas moins intéressant: plusieurs parcelles restent incultes, parce qu'il faut y faire les frais de les niveler, ou de les rendre bombées, afin que les eaux puissent s'écouler; on pourrait de bien d'autres tirer un meilleur parti, que de les laisser en un mauvais bois; il ne manque à plusieurs que quelques saignées pour les rendre de très-bonnes terres labourables; souvent elles sont environnées d'une mauvaise haie qui s'étend sur les deux tiers de la superficie de la parcelle, qui ne donne qu'un très-mince produit, on doit la remplacer par une nouvelle haie qui laisse plus d'étendue à la parcelle; les terres labourables sont plus avantageuses au fermier que ne sont les haies: c'est au propriétaire à en faire les frais, ou bien à y engager le fermier par quelqu'indemnité; celui-ci n'ayant souvent qu'un bail très-court, et craignant de n'avoir pas le tems de retirer ses avances et de recueillir les avantages d'une amélioration, ne risquera pas cette dépense. Un propriétaire éclairé, doit entrer dans des vues d'amélioration, et ne point se refuser aux dépenses qui y contribuent: c'est ainsi que par la suite

il pourra exiger des augmentations qui ne seront pas onéreuses au fermier et qui lui seront même offertes par lui.

Mais quelqu'en soient maintenant les possesseurs, la plupart dédaignent de prendre connaissance de leurs affaires, et les laissent dans un entier abandon, à un receveur qui n'a d'autre objet, que d'en percevoir, le mieux qu'il peut, les revenus, pendant le tems qu'il en est chargé, les laissant au même état, pour ne pas dire pire, qu'elles étaient il y a un siècle; tandis qu'il n'y en a peut-être point, dont on ne put augmenter la valeur en peu d'années.

Il faudrait que tout propriétaire chargeât une personne intelligente en agriculture, de mesurer d'abord exactement son domaine, et d'en dresser un plan détaillé; ensuite, de former un tableau raisonné de son amélioration dans toutes ses parties cultivées ou en friche, eu égard à leur situation, à leur qualité et à leur étendue: alors, il pourrait appliquer à son exécution, une portion du revenu, en consacrant toutefois quelques momens de son tems, à en voir par lui-même les diverses opérations, au moins une fois par an, pour prévenir la négligence ou la fraude, et la plupart s'en feraient bientôt un amusement.

Quel avantage d'enrichir et d'embellir ses domaines et de doubler en même tems son revenu; d'être sûr de laisser ses terres à ses successeurs dans un état si différent de celui où on les aurait reçues; enfin d'en rendre, par soi-même, la jouissance tout autrement vive, par le spectacle si intéressant pour tout propriétaire de son propre ouvrage!

CHAPITRE XIII.

RÉGLEMENT PUBLIÉ LE 18 DÉCEMBRE 1671, (1) CONCERNANT LES FERMIERS SORTANT ET LES FERMIERS ENTRANT DES TERRES SITUÉES EN LA CHATELLENIE DU VIEUX-BOURG DE GAND.

Ce Chapitre et le quinzième vont nous aider à répondre à cette question:

„ *T'fait-on des prairies artificielles? A quelle époque y remonte* „ *leur introduction et quelle extension y ont-elles prise? Quelle* „ *est leur influence relativement à l'amélioration de l'agriculture?*"

ON ne sera peut-être pas fâché de trouver ici le Réglement publié le 18 Décembre 1671, concernant les fermiers sortant et les fermiers entrant des terres situées en la châtellenie du Vieux-bourg de Gand.

Ce Réglement est le seul monument que nous ayons de notre agriculture. Il pourra nous mettre à même de pouvoir puiser de nouveaux motifs, qui en appuyent les résultats dans la considération générale des systêmes d'assolement des fermes: il pourra aussi nous donner une opinion pour répondre à ces demandes: à quelle époque remonte l'introduction des prairies artificielles et quelle extension y ont-elles prise? Quelle est leur influence relativement à l'amélioration de l'agriculture?

(1) Ce Réglement se trouve dans le IIIme livre des placards de Flandre, page 415.

PARSONS LIBRARY University of MICHIGAN

Voici la traduction de ce Réglement:

RÉGLEMENT

Concernant les fermiers sortant et les fermiers entrant des terres situées en la châtellenie du Vieux-bourg de Gand, du 17 Octobre 1671.

Charles par la grace Dieu roi de Castille, de Léon, d'Arragon, etc. comte de Flandres, etc. à tous ceux qui la présente verront, salut.

Nous avons reçu les très-humbles supplications de l'évêque de Gand, du prélat de Saint-Pierre et de plusieurs autres propriétaires de biens ruraux, situés dans la châtellenie du Vieux-bourg, savoir:

Qu'il se commet des erreurs, et qu'il existe des abus dans la manière d'estimer les terres alimentées d'engrais, et autres droits de fermier, soit que ceux-ci ne donnent pas les labours nécessaires, soit qu'ils n'emploient pas la quantité d'engrais convenable, soit qu'ils changent la manière et le tems de semer, soit qu'ils ne recouvrent pas la graine comme il convient: ces estimations pouvant se faire au grand préjudice des bailleurs ou des preneurs; d'autant plus qu'elles se font de confiance, sur le dire des fermiers sortant, qui sont cru sur leur parole, si l'on ne peut vérifier le contraire, qui souvent sont dans l'erreur, et qu'il arrive qu'ils abusent de la confiance; comme en effet il se pratique, qu'ils mettent leurs terres en grains d'hiver la dernière année de leur bail, au lieu d'en laisser une partie en jachère pour y faire les semailles de printems; qu'alors au mois de Mars de l'année suivante, dans le tems que ces prisées se font, ceux-ci

donnent à connaître que les terres ont reçu les engrais convenables, tandis qu'elles n'ont pas reçu moitié de la quantité d'engrais nécessaire; qu'il y a souvent même des terres, qui n'ont reçu que très-peu ou aucun engrais; qu'au surplus il existe différentes manières de faire ces prisées; que dans un canton les fermiers sortant, ont le double de la valeur de l'arrière-graissé de ce qu'on l'estime dans un autre canton, et puisqu'il est de fait que dans les huit paroisses situées hors de la porte de la digue, ressortant à ladite châtellenie, l'on fait payer l'arrière-graisse, après la récolte d'une semaille en grains d'hiver, deux tiers de la valeur de la quantité nécessaire d'engrais, tandis que dans le pays où l'on paye la contribution d'ancienne date, on fait payer l'arrière-graisse moitié de sa valeur; qu'à Tronchiennes, dans le pays de Nevel et dans ses environs, on ne paye qu'un tiers, et dans le pays de Waes on ne paye rien pour l'arrière-graisse. Pour prévenir ces abus, et pour établir une égalité aussi juste que possible, les supplians nous ont très-humblement priés de faire telle Ordonnance ou Réglement, concernant ces prisées, la manière d'ensemencer les terres et de les fumer comme de droit, tel qu'il soit convenable. Entendu qu'il convient de statuer et d'ordonner que tout fermier de ces terres, pour le présent et pour l'avenir, sera tenu, la dernière année de son bail, avant de mettre aucun engrais en ses terres, d'en prévenir en tems le propriétaire, afin qu'il puisse s'assurer si l'on a l'intention de frauder ou de léser le fermier entrant, et que tout fermier sortant sera tenu de laisser en jachère le tiers de ses terres affer-

mées, en cas qu'il ait pris à ferme plus d'une parcelle, afin que le propriétaire ou le nouveau fermier puisse les mettre en semailles de printems, parce qu'il lui est impossible de fournir à l'entretien de son ménage et du bétail sans ces fruits.

Faisons savoir, qu'après avoir mûrement réfléchi, et pris l'avis de nos chers et féaux bailli et hommes de fief du Vieux-bourg de Gand, qui est en faveur des supplians, par où il conste de la vérité, et voulant prévenir les abus ci-dessus mentionnés, avons pris la résolution suivante pour tout locataire des fermes situées en l'arrondissement du Vieux-bourg de Gand, d'ordonner et de statuer comme nous ordonnons et statuons par ces présentes, ce qui suit:

I. Tout fermier est tenu de donner aux terres les labours nécessaires, d'y mettre les engrais convenables, de les ensemencer comme il convient, et ne pourront les dessaisonner ni les appauvrir, à peine de payer dommages et intérêts envers le bailleur ou preneur.

II. Pour prévenir les abus qui peuvent se commettre, lorsque les fermiers ne fument pas leurs terres comme il convient, ou ne leurs donnent pas les labours nécessaires les dernières années de leurs baux, et puisqu'ils pourraient donner à connaître lorsqu'il est question de faire la prisée, que ces terres ont reçu les engrais convenables, et les labours nécessaires, et ainsi jouiraient de la fraude et obtiendraient une compensation plus grande que celle qui leur est due de droit, même sans avoir égard aux torts qu'ils feraient aux propriétaires ou preneurs, ces terres n'étant ni labourées ni fumées comme il convient,

ordonnons que tout fermier sera tenu avant de fumer, pour la dernière fois ses terres, avant l'expiration du bail, d'en prévenir à tems le propriétaire, afin qu'il puisse lui ou son délégué, prendre inspection des engrais qu'on met en terre, et ainsi prévenir la fraude qu'on pourrait y commettre, sous peine que le fermier ne pourra prétendre aucune prisée ni compensation.

III. En cas que les terres à l'expiration du bail soient labourées et fumées comme il convient, le fermier sortant pourra prétendre, d'après l'estimation faite par des experts jurés, à tous ses droits de fermier. (Cette estimation a lieu au mois de Mars de l'année suivante).

IV. Nous entendons que tout bailleur ou preneur aura le choix, d'après l'estimation, de prendre les fruits sur terre, ou de les abandonner au fermier sortant, même après que l'estimation a eu lieu: à cette fin, il doit se déclarer endéans les huit jours après que le fermier sortant l'en aura prévenu.

V. A l'égard de l'arrière-graisse, la dépouille du bled d'hiver étant faite, on l'estimera au tiers de sa valeur primitive, bien entendu que les terres auront reçu les engrais convenables.

VI. Après la récolte d'une linière, qui aura reçu les engrais convenables, l'arrière-graisse sera estimée, moitié de sa valeur primitive, ainsi que celle, après la récolte des navets dits *braek-loof*.

VII. Après la dépouille de deux fruits sur la même terre, après avoir été fumée, on ne payera aucun prix de l'estimation de l'arrière-graisse. Cependant on doit considérer, lorsqu'après la première dépouille, l'on a

jugé nécessaire d'y mettre une certaine quantité d'engrais, pour y obtenir une seconde récolte de bled, et qu'à cette fin on a employé au moins un sixième de la quantité ordinaire (*even-vette*) (1), alors on payera le prix de l'estimation.

VIII. Le fermier sortant sera tenu de laisser en jachère, le tiers de ses terres affermées, afin que celui qui lui succède, puisse les mettre en semailles de printems: celui qui sera trouvé en contravention, non seulement payera au bailleur ou preneur, dommages et intérêts, mais perdra les frais de labours, d'engrais, de graines ensemencées et de tous travaux quelconques. Cette contravention a lieu lorsque les terres affermées ont l'étendue d'un bonnier.

IX. S'il arrivait que le fermier sortant, mit quelqu'engrais dans celles des terres destinées à rester en jachère, il ne pourra prétendre aucune prisée ou indemnité.

X. Si la terre est destinée à rester en jachère, après la levée de la récolte, les fermiers doivent se borner à labourer les chaumes, et ils ne pourront prétendre à aucune indemnité.

XI. Et afin d'éviter et d'empêcher tout moyen de frauder, nous ordonnons que personne ne pourra se permettre de faire les prisées ci-dessus mentionnées, que ceux qui seront admis par la loi sous serment à la cour de notre résidence, et défendons à toutes personnes non assermentées de se permettre de faire ces prisées, à peine de dix escalins d'amende pour chaque prisée.

(1) On entend par *even-vette* un sixième de la quantité d'engrais nécessaire.

XII. Il y a des fermiers qui font l'abatis du bois pour taillis, avant le terme ordinaire, au grand préjudice des propriétaires ou des nouveaux preneurs; défendons à faire ces abatis avant qu'ils aient l'âge requis, c'est-à-dire le bois dur à l'âge de huit ans, et le bois tendre à l'âge de six ans, sous peine de payer aux propriétaires ou aux preneurs, dommages et intérêts, et nous ordonnons de faire ces abatis, celui du bois dur au plus tard à l'âge de neuf ans, et celui du bois tendre à l'âge de sept ans (1), sous les mêmes peines que ci-dessus mentionnées.

XIII. D'autre part nous apprenons que les fermiers sortant, se trouvent souvent être redevables des contributions et autres charges annuelles imposées sur les fruits sur terre, et sur les droits de fermiers sortant, après qu'ils ont retiré le prix de l'estimation des fruits et des droits de fermier; et puisqu'un fermier peut être insolvable, ou le devenir; pour éviter que ces charges ne soient réimposées, et mises en remises à charge de la généralité; ces contributions seront prélevées sur ces biens, de préférence à toutes autres prétentions qu'on pourrait faire à charge du fermier sortant. Défendons à tout fermier entrant, de payer le prix de l'estimation au fermier sortant, qu'après qu'il aura reçu, soit des magistrats, soit des directeurs des contributions, soit des receveurs des communes où les biens sont situés, un certificat que ces biens ne sont grevés d'aucune charge, ou bien qu'il a fourni une cau-

(1) On a l'expérience que dans nos terres, le tronc du bois pour taillis dépérit lorsqu'on en fait l'abatis à un âge plus avancé.

tion à leur appaisement, sauf au preneur d'être comptable des deux dernières années auxquelles la commune peut prétendre.

XIV. Pour prévenir toute confusion qui pourrait exister dans le rôle des contributions, lorsque le fermier sortant a négligé de se faire rayer du tableau, ainsi que celui qui lui succède de s'y faire inscrire, parce qu'alors ces contributions continuent d'être grevées à charge du fermier sortant, et rendent ainsi les moyens de les percevoir, non seulement plus difficiles, mais sont encore souvent mises en remises à charge de la généralité, soit parce que le fermier sortant a pris une habitation dans un autre canton, soit parce qu'il est insolvable, ou parce qu'il l'est devenu et qu'on peut ignorer à quelle époque le nouveau preneur lui a succédé.

XV. Nous ordonnons que tout fermier sortant, sera tenu endéans les quatorze jours après l'expiration du bail, d'en avertir le directeur des contributions de la commune où les biens sont situés et à celui qui lui succède de s'y faire inscrire avant le même terme, sous peine que l'un et l'autre seront responsables des contributions, et de plus, payeront l'amende de vingt escalins, moitié au bénéfice du percepteur et moitié au bénéfice du dénonciateur.

Invitons et ordonnons nos très-chers et fidèles président, et conseillers du conseil aulique, président et conseillers du conseil de Flandres et tout juge, officiers, et sous-officiers que la présente concerne, de laisser jouir les supplians de la présente Ordonnance et Réglement, et de ne pas permettre qu'ils soient lésés: de leur donner même aide et assistance. C'est l'effet de notre grace.

Ordonnons aussi à tous ceux qui ont quelques terres affermées situées dans la châtellenie du Vieux-bourg de Gand, de se conformer à la présente ordonnance et réglement, car ainsi nous plait-il.

En témoignage de la vérité, nous l'avons revêtu de nos grands sceaux. Fait en notre ville de Bruxelles le 17 Octobre 1671 septième année de notre règne.

Était paraphé P. V. Piet vt. Près du roi en son conseil B. De Robiano.

Publié par les bailli et hommes de fief du Vieux-bourg de Gand, et affiché aux piliers du château des comtes, lieu destiné à recevoir les affiches.

Le 18 Décembre 1671.

Était signé J. VAN ALSTEIN.

La lecture de ce Réglement doit nous intéresser, car il nous donne quelques notions, quoique faibles, de l'état dans lequel se trouvait, en 1671, l'agriculture de ce département: s'est-elle améliorée? serait-elle déchue depuis cette époque? Telles sont les questions que nous allons agiter.

Il paraît par l'article VI, que les cultures des pommes de terre, du chanvre, des colzats et des prairies artificielles, des fêves de marais et des carottes devaient être très-bornées, en cas qu'elles fussent connues, puisqu'elles n'ont pas été comprises, parmi celles qui laissent un chaume noir, de nature à être estimé, telle qu'une linière et une terre où l'on a récolté des navets dits *braek-loof;* aujourd'hui elles sont comptées de ce nombre, d'où l'on peut conclure, que ces cultures doivent avoir considérablement augmenté depuis cette époque.

L'article VII nous fait entendre qu'on obtenait plus d'un fruit sur la même terre, après qu'elle avait été fumée; ce qui laisse à supposer que l'on avait déjà la pratique de suivre une succession de culture avantageuse.

Mais puisqu'il est dit à l'article VIII, que le fermier sortant sera tenu de laisser en jachère le tiers de ses terres affermées afin que celui qui lui succède puisse les mettre en semailles de printems, parce qu'il est impossible au propriétaire, ou au nouveau fermier de fournir à l'entretien de son ménage et du bétail sans ces fruits: quel était donc l'assolement d'une ferme en laissant le tiers en jachère? Quelle était la quantité d'animaux domestiques de chaque espèce attachée à cette ferme?

CHAPITRE XIV.

DE L'ANCIEN SYSTÊME D'ASSOLEMENT.

Suivant l'ancien système d'assolement, une ferme ne pouvait se passer de prairies naturelles, et cependant on y élevait infiniment moins de bétail qu'aujourd'hui; les bénéfices devaient être inférieurs, et le fermier devait avoir une plus grande fortune pour exercer l'exploitation de sa ferme. Je sens que ce que j'avance a l'air d'un paradoxe; je vais prouver mon assertion.

Supposons encore une ferme d'une charrue, située dans le bassin de la Lieve, dont les terres sont de première classe.

Le laboureur, après avoir mis, avant l'hiver, huit arpens en froment et huit arpens en seigle, le tiers en sus ajouté, il lui reste huit arpens pour y faire les semailles du printems. En supposant qu'elles soient mises en soles et pour suivre la succession de culture, il faut nécessairement qu'on obtienne un second froment, après une récolte qui laisse une terre dite chaume-noir, en donnant à la terre quelqu'aliment, au moins un sixième de la quantité nécessaire, *even-vette* (1).

On mettra donc quatre arpens en froment ensuite en seigle, après encore en froment, en seigle et navets; après la récolte des navets il faut diviser les quatre arpens, et en mettre deux en avoine et trèfles ensuite en carottes et en lin; et les deux autres en pommes de terre; les deux arpens en pommes de terre et les deux arpens en lin seront mis après en froment. Nous trouvons qu'il y aura en grains d'hiver:

Quatre treizièmes en froment,

Et quatre en seigle, dont deux en navets en seconde récolte.

En semailles de printems:

Deux treizièmes en avoine et trèfles.

Un en pommes.

Un en lin,

Et un en carottes.

Jettons un coup d'œil sur le tableau de ce système d'assolement.

Ne trouvant à cette ferme que deux arpens mis en trèfles, dont la récolte ne suffit, pendant la saison

[1] Il paraît que c'est la raison pour laquelle on a prévu ce cas à l'article VII du réglement: le système d'assolement d'aujourd'hui n'admet pas cette pratique et elle n'est pas suivie des bons cultivateurs.

de l'été, qu'à faire subsister les chevaux et quatre bêtes à cornes, nombre insuffisant pour consommer les fourrages d'hiver et devant encore fournir les foins nécessaires pour la provision d'hiver; il fallait donc indispensablement y joindre un certain nombre d'arpens de prairies et de pâturages, au moins cinq arpens; la coupe des foins de ces cinq arpens pourra suffire pour la provision d'hiver.

Supposons maintenant qu'on laisse pâturer le regain de ces prairies par le bétail, ce qui est d'usage: le fermier ayant deux arpens mis en trèfles et le regain de cinq arpens de prairies, peut faire subsister pendant la saison de l'été des chevaux de labour, un poulain et onze bêtes à cornes, tout au plus; savoir: sept vaches, deux génisses et deux veaux, formant le nombre de bétail attaché à cette ferme, non compris les cochons.

DÉPENSES

Comparatives à celles de la ferme décrite.

	Dépenses. fl.	Déboursés. fl.
1° Dépense pour la nourriture du ménage: l'on compte que le fermier donne pendant l'année la nourriture à dix personnes.	821 5 0	125 0 0
2° De lumière et de combustibles.	163 0 0	43 0 0
3° Gages des domestiques. . .	352 0 0	306 0 0
4° La nourriture des chevaux: le fermier n'ayant récolté que		
	1336 5 0	474 0 0

	Dépenses. fl.			Déboursés. fl.		
Suite de la dépense de l'autre part.	1336	5	0	474	0	0
4o sacs d'avoine, achète 12 sacs, pour combler le déficit, et donne dans le mélange, au lieu de la farine d'avoine, pour une égale valeur de farine de seigle	757	10	0	48	0	0
5° La nourriture de sept vaches, deux génisses et deux veaux, revient à	1341	9	9	262	10	0
6° La nourriture de deux cochons et de deux cochonnées: le fermier se borne à ce nombre n'ayant à leur donner que $17\frac{2}{5}$ sacs de seigle, qui lui reste de la récolte	211	0	0	0	0	0
7° Dépenses diverses: on n'a porté au moulin que 82 sacs, donc il en résulte une diminution de frais de moudre de 15 florins 6 sols.	301	19	6	242	19	0
8° Frais de culture: il y a un excédent de la récolte de pailles, mais on s'imagine bien qu'elle ne sera épargnée en rien; cependant prenons qu'il compense les déboursés des frais de courtes-graisses et de cendres, les frais reviennent à	1156	2	0	398	2	0
Total . .	5104	6	3	1425	11	0

RENTRÉES

De la vente des productions de la ferme.

	Rentrées. fl.		
1° Bénéfice des bestiaux	746	15	0
2° Produit de deux pièces de toile, d'étoupes et de graine de lin.	138	0	0
3° Produit du bois pour taillis. . . .	57	5	5
4° de 79 sacs de froment.	801	0	0
5° D'un arpent 215 perches de terre mis en lin; vendu sur pied.	360	0	0
6° De 83 $\frac{5}{6}$ sacs de pommes de terre. .	104	15	10
Total. .	2207	16	3
Les déboursés sont de . . fl. 1425 11 0 / L'intérêt de fl. 5197-18-9 à 6 p. $\frac{0}{0}$ 311 13 0	1737	4	0
Produit net de la ferme tous frais déduits.	470	12	3

Étendue superficielle de la ferme.

S'il faut une étendue superficielle d'environ 51 arpens pour avoir 44 arpens de terres labourables, il faut une étendue superficielle d'environ 30 arpens pour avoir 26 arpens de terres labourables.

Donc 30 arpens et cinq arpens de prairies font en tout 35 arpens: le produit de fl. 470-12-3 partagé à 35 arpens, est pour chaque arpent fl. 13-8-11 (24 fr. 38 centimes).

L'on doit être convaincu, qu'un fermier ayant sa ferme assolée de la manière décrite et quoiqu'un certain nombre d'arpens en prairies naturelles y soit attaché, y trouve beaucoup moins de moyens pour

élever des bestiaux; conséquemment il a moins de ressources, que dans celles assolées suivant le nouveau système, proportion gardée de la grandeur; mais il est vrai, que si l'on faisait le calcul du produit d'une ferme de plusieurs charrues, assolées suivant l'ancien système, il en résulterait quelque différence; parce que plusieurs des frais sont toujours à peu près les mêmes: mais le produit par arpent serait toujours inférieur de beaucoup à celui de celles assolées suivant le nouveau système.

Le rapport modique de cette ferme fait présumer qu'elles étaient de plusieurs charrues dans le tems qu'on fit ce réglement; on ne connaissait alors dans plusieurs cantons du département que des fermes de plusieurs charrues; en effet, les personnes qui se trouvent sur les lieux, peuvent tous les jours se convaincre que les anciennes fermes (1) sont d'environ vingt-trois bonniers (2), y compris trois bonniers de prairies, ou d'environ trente-cinq bonniers y compris cinq bonniers de prairies: la première était de deux charrues et la seconde de trois charrues; mais par le système d'assolement d'aujourd'hui celles de deux charrues n'ont qu'une charrue, et celles de trois en ont deux.

Nous observons qu'un certain nombre d'arpens de

(1) On distingue facilement les anciennes fermes des autres: les bâtimens sont environnés d'un large fossé, à l'entrée il y a une grande porte, souvent d'architecture gothique; à côté de cette porte, il y a une autre petite porte par laquelle les habitans de la ferme entrent et sortent, et quelquefois au-dessus de la grande porte on voit les armes de l'ancien propriétaire.

(2) Il y a trois arpens dans un bonnier.

prairies naturelles était joint à ces fermes, ce qui fait supposer qu'elles étaient voisines des prairies, comme elles le sont encore en effet; car on ne peut aller à une grande distance, soit pour mettre le bétail en pâture, soit pour aller ou revenir de traire.

CHAPITRE XV.

DE L'INFLUENCE DES PRAIRIES ARTIFICIELLES, RELATIVEMENT A L'AMÉLIORATION DE L'AGRICULTURE.

ON peut croire que les terres éloignées des prairies, ne recevaient aucune culture ou en recevaient peu: c'est à l'extension des prairies artificielles qu'elles doivent leurs cultures, et par elles, les fermiers ont appris à pouvoir se passer des prairies naturelles, en adoptant un nouveau système d'assolement, et qui en dernière analyse, laisse le plus de produit net.

Bientôt on reconnut qu'il en coûtait moins à nourrir le bétail avec des trèfles, qu'en les mettant dans des pâturages (1), que les vaches à lait nourries dans

(1) On nourrit très-bien par jour une vache, avec le produit de la coupe d'une perche de terre mise en trèfles; cette vache coûte de nourriture pendant cent cinquante jours, ou pendant la saison de l'été, trente florins; c'est tout au plus, si l'on peut nourrir une vache pendant la saison, avec un arpent de bonne prairie; donc son produit doit balancer trente florins: il faut que ce soit une bien mauvaise prairie pour ne pas valoir davantage.

les étables, produisent le plus de fumier, qu'elles sont plus fraîches et plus abondantes; les chaleurs et les mouches les fatiguent dans les pâtures, et diminuent la quantité de leur lait.

Les premiers fermiers imitèrent le système d'assolement des nouveaux laboureurs, et ils se bornèrent à deux charrues au lieu d'en avoir trois, ou à une charrue au lieu d'en avoir deux.

Telle est l'influence des prairies artificielles relativement à l'amélioration de l'agriculture; car non seulement les terres éloignées des prairies furent mises en culture, mais par le nouveau système d'assolement, les fermiers trouvèrent plus de ressources avec moins de richesses, et cultivant une plus grande quantité de lin, en proportion de l'étendue des terres de la ferme, ils trouvèrent aussi plus de moyens d'occuper les villageois; il leur faut la multiplicité de bras dans certaines saisons: cultivant une trop petite quantité de lin et ne pouvant les occuper pendant toute l'année, ces pauvres villageois devaient nécessairement leur devenir à charge.

Les ressources qu'offrent les fabriques de lin déterminent les villageois au travail; ils y sont constamment occupés, et font vivre une infinité de pauvres ouvriers et ouvrières qui sans elles seraient dans la misère (1). Du produit de leur travail, ils sont à

(1) Une ferme située dans les terres mélangées d'un limon noir et de sable, peut fournir pendant l'année, du travail à plus de trente personnes, si le fermier convertit tout son lin en toiles. Nous avons calculé qu'indépendamment de l'état de la maison, elle occupait au moins cinq journaliers; ajoutons-y le travail de trois arpens deux cent et quinze perches de terre, mis en lin; du moment qu'on en fait les arrachis, jusqu'au moment qu'il est

même de pouvoir payer à leur fermier la plupart des denrées nécessaires au besoin de la vie qu'il doit leur procurer.

C'est la culture du lin qui leur procure une aisance qui les fixe dans les campagnes, et qui les met en état de nourrir, d'élever leurs enfans et de les retenir auprès d'eux.

Ce moyen d'existence est déjà un avantage inappréciable; enfin, par la division des fermes, les fermiers ayant besoin de moins d'avances, les villageois peuvent espérer de le devenir eux-mêmes un jour et cet espoir redouble leur activité (1).

En faisant la comparaison de l'ancien système d'assolement avec le nouveau, et en observant les ressources de l'un et de l'autre, l'on voit que le produit porté au degré le plus avantageux, dépend de la meilleure disposition qu'on donne à une ferme: « la » même ferme qui enrichira son fermier si elle est » bien conduite, lui fournira à peine de quoi vivre » si elle ne l'est que médiocrement. » Et l'on doit être convaincu que « l'agriculture ne peut avoir » des succès étendus et généralement intéressans que » par la multiplication des bestiaux: ce qu'ils rendent » à la terre par l'engrais, est infiniment au dessus de » ce qu'elle leur fournit pour leur subsistance. »

---

converti en toiles, on y aura employé cinq mille quatre cent trente et une journées et au moins vingt-cinq à vingt-six personnes.

L'année est comptée à trois cents jours de travail.

Pour chaque jour, la tâche d'un cardeur est de deux pierres; celle d'une fileuse est d'une demi-livre de chaîne et d'une livre de trame; (les enfans de cinq à six ans sont employés à filer la trame) et celle d'un tisserand est de cinq aunes.

(1) On a tous les jours sous les yeux de pareils exemples.

CHAPITRE XVI.

DES BAUX ET DU PRIX ORDINAIRE DE LOUAGE OU D'ACHAT DES TERRES.

1° „ *Les fermiers ou métayers sont-ils astreints à ne point s'écarter de l'assolement ordinaire ou bien ont-ils la liberté d'en adopter quelqu'autre?* „

2° „ *Quels y sont la durée et les clauses ordinaires des baux et conventions entre les propriétaires des biens-fonds, et les cultivateurs auxquels ils en confient la culture? Y connaît-on les baux à longs termes?*

3° „ *Quel est le prix ordinaire d'achat ou de louage des terres, et chaque qualité affectée à chaque espèce et culture?* „

EN introduisant le nouveau système d'assolement, les fermiers ont dû passer les bornes de l'article premier et aller au-delà de ce qui est prescrit à l'article huit du réglement précité, en dessaisonnant les terres et en laissant en jachère plus de la moitié des terres de la ferme pour les mettre en semailles de printems (1); et depuis cette époque il pa-

(1) Quand le Réglement précité fut publié dans le pays d'Alost en 1674, les propriétaires des fonds ruraux ont réclamé contre l'article VIII; ils en sentirent les conséquences, déjà les fermes devaient y être plus divisées que dans les autres cantons du département, et le Gouvernement, d'après ces réclamations, a donné,

raît que les propriétaires des biens-fonds ou les personnes chargées de diriger les biens, voyant que les nouveaux laboureurs prospéraient, leur ont laissé la liberté d'adopter l'assolement qu'ils voulaient, ce qui ne laisse pas d'être une très-grande erreur: on n'en voit que trop souvent des exemples: il y a des fermiers qui épuisent tellement la totalité des terres de la ferme de tout engrais, dans l'espérance d'en trouver bientôt une meilleure, ou dans la crainte d'être à l'expiration du bail mis dehors de la sienne par le propriétaire, que celui qui lui succède ne veut plus s'en charger qu'à vil prix; parce qu'il est obligé, les premières années de son bail, de faire des dépenses extraordinaires d'engrais, ne trouvant plus parmi les terres de la ferme des chaumes noirs (1), et en remettant ces terres en soles, obligé d'employer pour toutes ses semailles des engrais, soit qu'il en mettra

---

en 1675, à cet article une interprétation et maintint pour ce pays l'article XX. des coutumes d'Alost sous la rubrique XIV. qui est ainsi conçu: *l'on entend que lorsque quelque terre est donnée à bail ou ferme loyale, que le fermier ne peut en changer la manière et le tems de la semer: mais il peut seulement semer deux sortes de fruits ayant été fumée, et il la doit laisser la troisième année en jachère.* Ce qui s'observe généralement par les bons cultivateurs: excepté dans les terres limoneuses plus ou moins mêlées d'argile et de sable, où l'on obtient, après les colzats, du froment, ensuite du seigle, de sorte que la terre n'est que la quatrième année en jachère pour y faire les semailles de printems.

(1) Un fermier, après avoir suivi la succession de culture, peut épuiser totalement les terres de sa ferme de tout engrais, en les mettant deux années de suite en sarrasin, la culture ne demande que quelques labours et les récoltes lui sont plus avantageuses que ce qu'il peut espérer de l'estimation de l'arrière-graisse.

trop ou trop peu, n'étant pas en état de discerner leur degré d'activité, ses premières récoltes sont moins uniformes et plus incertaines. Au surplus: souvent ils négligent de détruire les mauvaises herbes qui prennent le dessus et qu'on ne parvient à extirper des terres que par de fréquens labours à bras qui augmentent les dépenses de la culture.

» On ne saurait prendre assez de précautions con-» tre l'avidité, la mauvaise foi et la négligence: il faut » donc qu'un propriétaire prévienne dans les clauses » d'un bail et empêche pendant sa durée, l'abus qu'on » pourrait faire de sa confiance » par exemple: de les obliger de ne pas s'écarter de l'assolement que vous avez jugé être le plus convenable à la ferme; il ne dépendrait plus d'eux de fatiguer et d'épuiser les terres; et à bien dûment labourer, cultiver, fumer et ensemencer les terres, et les tenir en bon état de culture sans détérioration ni souffrance. Il doit avoir toujours les yeux sur cet objet, il n'en est pas de plus intéressant pour lui, puisque la conservation du fond même en dépend.

Des Baux et du prix ordinaire de louage.

Les clauses ordinaires des baux et conventions entre les propriétaires des biens-fonds et les cultivateurs auxquels ils en confient la culture, sont:

Que le fermier doit se contenter de la ferme avec les édifices en dépendans, de la contenance parmi lieu, manoir, pâtures, terres à labour, prés et bois pour taillis de . . . hectares . . . ares . . . centiares ou environ sans lui devoir être livré par mesurage; le

plus ou le moins de contenance, s'il y en a, est à son profit ou perte, et qu'il promet et s'oblige d'accomplir et exécuter, sans pouvoir prétendre aucune indemnité, ni la moindre modération sur le prix du bail et à peine de dommages et intérêts :

1° De payer et acquitter la contribution foncière, celle établie sur les portes et fenêtres et toutes autres impositions tant ordinaires qu'extraordinaires, prévues et imprévues, le tout en principal et accessoires, dont la ferme et les terres sont et seront chargées pendant toute la durée du bail, même celles qui à cause de ce bien, pendant cette même durée, sont et seront imposées par les lois présentes et futures, à la charge privative du bailleur, comme la subvention de guerre et toutes autres sous quelle dénomination elles puissent l'être, au bénéfice desquelles lois le preneur déclare de renoncer.

2° De réparer et dans le cas où il est exigé par les lois, d'élargir les chemins et à cet effet de planter les haies, ainsi que de curer les fossés et les ruisseaux ; de décheniller en tems usité tous les bois qui font partie de son bail et de supporter les amendes qui à ces raisons, pourraient être imposées.

3° D'habiter les bâtimens de la ferme en personne avec sa famille, les garnir et les tenir garnis de meubles, effets, bestiaux et de tout ce qui est nécessaire à son exploitation : de les entretenir de menuiserie de placcage, ou de chaume et de toutes autres réparations locatives énoncées au Code Napoléon : quant aux couvertures des édifices de la ferme, le preneur les tient en prêt, suivant prisée faite selon l'ancien réglement de . . . . . par le priseur . . . . .

et s'élevant à . . . . . francs . . . centimes, pour à sa sortie profiter de la plus value ou payer la moins value; et si par défaut de bon entretien desdites couvertures, les édifices de la ferme éprouvaient quelques dégâts, le preneur est tenu de payer au bailleur le double des dommages et intérêts qui en résultent à dire d'experts à dénommer par ce dernier seul aux frais du preneur.

4° De souffrir les grosses réparations qui pourront subvenir pendant la durée du bail auxdits bâtimens.

5° De donner la nourriture aux ouvriers que le bailleur employera pour faire les réparations et reconstructions auxdits bâtimens; de voiturer et rapprocher avec ses chevaux et voiture, des endroits à indiquer par le bailleur, tous les matériaux qui y seront nécessaires.

6° D'entretenir en bon état les barrières existantes sur la ferme.

7° De laisser croître au profit du bailleur tous les arbres montans, troncs et autres.

8° D'entretenir dans leur armure pendant la durée du bail les arbres déjà plantés sur les terres et ceux que le bailleur y fera planter, et avoir soin qu'il ne survient de dommage à aucun de ces arbres.

9° De consentir que le bailleur fasse abattre, planter et déraciner en tout tems sur les terres de la ferme tous et tels arbres qu'il lui plaira.

10° De laisser croître dans les bois, lors de la coupe, deux à trois des plus beaux balivaux par arpent; de soigner les bois, après chaque coupe, en dégageant les racines des herbes qui croissent à l'entour, en retirant la vase des fossés, en mettant cette vase et

ces herbes en tas, et en répandant l'année d'ensuite parmi tout le bois, ces tas d'herbes, de gazons et de vase mûris.

11° De payer aux ébrancheurs, que le bailleur enverra, lorsqu'il le trouve bon, pour élaguer les arbres existans et à planter sur les terres de la ferme, leurs journées de travail, et leur donner la nourriture; en récompense le preneur profitera les branches qui seront coupées, sans plus.

12° De veiller à la conservation de la ferme et des terres, d'avertir le bailleur en tems utile et par écrit des entreprises et usurpations qui pourraient y être faites, à peine par le preneur d'en être garant et responsable.

13° De répondre de tous les cas fortuits prévus et imprévus.

14° De ne pouvoir céder ni transporter, à qui que ce soit, son droit au bail, ni sous-louer la ferme en tout ou en partie, sans le consentement formel et par écrit du bailleur.

15° De se conformer pour la culture des terres aux lois et usages non-abrogés, et principalement au réglement concernant les fermiers sortant et les fermiers entrant des terres situées en la châtellenie du Vieux-bourg de Gand du 17 Octobre 1671 (1).

(1) J'ai donné à entendre au chapitre XI, que la plupart des propriétaires laissent leurs domaines dans un entier abandon à des receveurs qui n'ont d'autre objet que d'en percevoir le mieux qu'ils peuvent les revenus pendant le tems qu'ils en ont l'administration!!! Il est aisé de se convaincre que la majeure partie de ces administrateurs ont peu de connaissance en agriculture; il ne s'agit que de jéter un coup d'œil sur les articles I. et VIII. du Réglement précité qu'ils continuent d'insérer dans les baux: si les fermiers devaient s'y conformer aucun ne serait en état de payer son bail.

16°, De consentir qu'à la dernière année du bail, son successeur puisse mettre main aux terres à labour, à fur et mesure de la levée des fruits et avetures, pour les fumer, cultiver et ensemencer; qu'il sème en tems et saison convenable des trèfles dans les terres ensemencées ou destinées à être ensemencées avec du bled, du seigle, de l'avoine ou du lin; qu'il engrange ses avetures dès le mois d'Août sans devoir attendre la fin du bail, et qu'à l'expiration du bail le preneur abandonne aussitôt tous les édifices de la ferme.

Telles sont les clauses, charges et conditions auxquelles un fermier s'engage, et si l'on considère qu'on l'oblige en outre à payer tous les droits et frais à résulter du bail, dont la durée est très-courte, n'étant que de six ou neuf ans, on s'imagine facilement que le prix de louage doit être diminué de beaucoup sur le produit net de toute l'étendue superficielle de la ferme, et c'est tout au plus s'il peut en payer la moitié qui est assez généralement le prix de louage des terres. Heureux le fermier, qui trouve une ferme à exploiter dont les bâtimens sont en proportion des terres, dont les terres sont bien distribuées, mises en soles et sans être détériorées, et dont les haies sont bien entretenues !

Du prix ordinaire d'achat des terres.

A l'égard du prix ordinaire d'achat des terres, il est impossible d'y faire une réponse précise: les prix d'achat varient à l'infini suivant que les terres ont une heureuse situation, qu'elles sont à la proximité des marchés, que les routes et les chemins sont com-

modes et aisés, qu'elles sont environnées d'une nombreuse population, parmi laquelle il se trouve des villageois aisés. Dans la commune d'Erembodeghem on a vu vendre un arpent de terre six mille francs, ce qui paraît exorbitant; la manière de vendre les terres par petites parcelles d'un, de deux et de trois arpens, rend l'acquisition facile aux particuliers qui n'ont que de petites sommes à placer; et cette facilité favorisant la fantaisie en rend les prix arbitraires.

Après avoir considéré sous des rapports généraux le système d'assolement, et après avoir supposé que la valeur des terres fut déterminée, nous allons nous occuper des bâtimens d'une ferme.

CHAPITRE XVII.

DES BATIMENS D'UNE FERME.

„ *De quelle manière sont ordinairement couvertes les habitations* „ *rurales et quels matériaux y emploie-t-on?* „

Si nos laboureurs ont porté du changement dans la manière d'assoler les terres, et que par ce changement ils aient besoin du double de la grandeur d'étables à vaches, les propriétaires des fermes les ont peu secondés dans leurs anciennes habitations.

On voit un grand nombre de bons fermiers se ser-

vir d'une partie de la grange (1), de la loge à four, et de celle qui sert à mettre les provisions, même construire à leurs frais des baraques pour y placer le nombre de bétail nécessaire dans la ferme.

Propriétaires! vous êtes les premiers intéressés à retirer de vos fonds, le plus grand produit possible; tendez donc la main au fermier; vous devez vous apercevoir que l'embarras augmente et que le fermier doit essuyer des pertes réelles, parce que les bâtimens sont insuffisans: l'assurance du gain dépend de la proportion qui doit être entre les bâtimens et les terres de la ferme; et de leur judicieuse combinaison dépend aussi l'exécution facile des travaux.

On construisait anciennement les divers bâtimens dont la ferme est composée, isolément entr'eux. Mais depuis qu'on a reconnu que la multiplicité et sur-tout la trop grande étendue des bâtimens ruraux, enlève, tant en constructions qu'en réparations, une grande partie du revenu, ceux qui ont été dans le cas de construire une nouvelle ferme, ont réuni tous ces édifices, et par là ils sont moins dispendieux: ils épargnent une grande quantité de maçonnerie et toitures, et ils leur ont donné une distribution, de manière à faciliter et accélérer les travaux.

Dans ces nouveaux bâtimens on a observé de porter le sol à une élévation d'un pied au dessus du sol naturel, de donner au moins sept pieds d'éléva-

(1) On remplace aujourd'hui ces vastes bâtimens où l'on entassait autrefois une récolte entière en mettant les grains de toute espèce et les fourrages, en meules bien faites et bien couvertes de paille, où ils se conservent avec beaucoup plus de facilité que lorsqu'on les serre dans les granges.

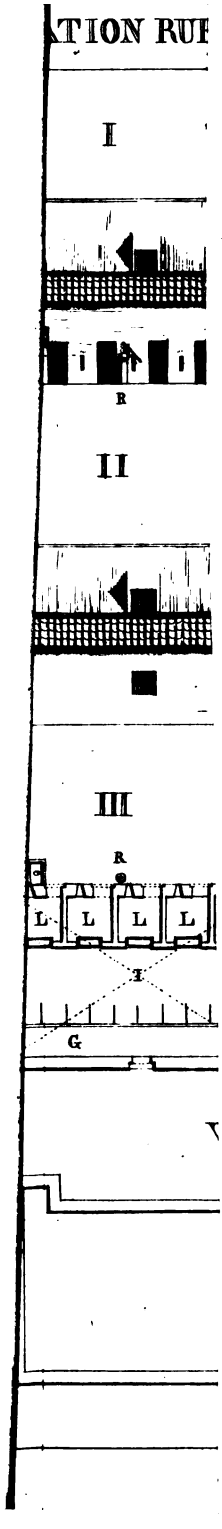
TION RUE
I
R
II
III
R
L
L
L
L
I
G

tion, afin que l'air y circule librement. Les chambres reçoivent la lumière du côté de l'est ou du sud, pour avoir une température agréable et salutaire; on évite de placer les fenêtres vers le nord parce que cela rend l'habitation froide et désagréable, et vers l'ouest à cause de la chaleur occasionnée par le soleil, qui dans les soirées d'été rend l'habitation insupportable aux ouvriers accablés par le travail.

Ces bâtimens sont la plupart construits totalement en briques et couverts de paille, avec quatre rangées en tuiles. Quelquefois on en construit une partie en menuiserie de placcage ou en chaume.

Je vais joindre ici le plan d'une habitation, qui contient sous le même toit toutes les parties nécessaires à une ferme: ce plan n'est pas absolument conforme à celles qui existent, mais ayant remarqué avec plusieurs autres personnes, des avantages dans la distribution soit dans l'une soit dans l'autre, j'ai jugé convenable de les réunir dans un même plan.

La figure I. représente l'élévation d'une habitation rurale.

Fig. II. Vue du côté de l'est.

Fig. III. A. Entrée principale suivie d'un couvert, de manière que le vent ne puisse pénétrer immédiatement dans la pièce.

B. La cuisine.

C. Escalier qui conduit à deux chambres à coucher, ensuite au grenier: en soulevant les cinq premières marches il conduit à la cave.

D. Chambre à coucher des maîtres.

E. Chambre à coucher des servantes.

F. Loge à tisser, qui sert aussi de dépôt des petits

outils. On y descend par deux à trois marches; au-dessus est la chambre à coucher des valets, à laquelle on arrive par le moyen d'un petit escalier mouvant.

G. Lieu qui communique avec les stalles, où sont placées les auges qui servent à donner à manger aux bestiaux: ce lieu sert de dépôt pour les trèfles, les racines, pour toutes autres provisions, et d'emplacement pour couper la paille.

H. La pompe.

I. L'étable à vaches, génisses et veaux, avec deux portes, l'une donne sur le verger, et l'autre sur la cour aux fumiers, qui sert également de cour aux porcs; on la sépare par une haie, ou une grille par où les voitures puissent entrer et sortir.

L. Il y a cinq trous: ce nombre est nécessaire, parce qu'on engraisse les cochons séparément: si le fermier veut engraisser quatre cochons, il lui faut un cinquième trou pour y loger les jeunes cochons.

M. Écurie: du côté de l'entrée on attache les harnais à des crocs. Du même côté dans un coin, on place le lit à coucher du charretier; ce lit est élevé à cinq pieds de terre, il y monte par le moyen d'une petite échelle.

N. Aire de la grange.

O. Magasin: il est séparé en deux, afin que le fermier puisse y mettre deux différentes espèces de bled en gerbe sans se mêler.

P. Appentis pour les voitures, charrettes et charrues.

Q. Lieu d'aisance qui se prolonge hors des murs.

R. Pompes des urines.

Figure IV. A. La laiterie.

B. La cave: dans laquelle il y a une porte qui com-

munique avec un souterrain qui est couvert d'un appentis: ce souterrain sert à conserver les racines.

Figure V. Les citernes des urines: on les divise en deux parties, parce qu'elles sont plus fortes ayant vieilli de quelques mois: l'égout doit être construit de manière qu'on puisse le faire verser alternativement dans l'une ou l'autre partie des citernes.

Les dimensions de ces pièces peuvent être augmentées ou diminuées selon le besoin ou le goût du propriétaire: l'étable à vaches et l'écurie, au nombre de bétail nécessaire.

On trouvera une distribution commode dans le plan que nous venons de tracer.

La pompe, ainsi qu'on le voit, est située de manière que l'eau puisse se porter facilement dans la cuisine et dans les étables.

Les étables sont situées prés de la cuisine, de sorte qu'on puisse y porter facilement la mêlée bouillie dont on nourrit les vaches et les porcs.

La laiterie, la cave et le souterrain qui renferme les provisions de pommes de terre et de racines sont près de la cuisine.

La communication intérieure avec toutes les pièces, est facile; le bled en gerbe est apporté du tas ou meule dans la grange, où elle est battue, elle est ensuite déposée dans le magasin à paille, d'où on la jète dans l'étable qui est au-dessous, elle est convertie en fumier, et celui-ci est enfin porté derrière l'étable et l'écurie, et l'on voit que la communication intérieure et extérieure entre les écuries et la cour aux fumiers, est également facile.

DEVIS ET DÉTAILS ESTIMATIFS

D'une habitation rurale et autres parties accessoires, dont les plans et élévations sont ci-joints.

INDICATION DES TRAVAUX.	Longueur.	Largeur.	Épaisseur.	Total.	Prix du mètre.	Totaux.
Terrassement.	m. c.	m. c.	m. c.	m. c.	fr. c.	fr. c.
Fouilles des citernes aux urines et latrines	16, 0	7, 0	2, 0	224, 0		
Idem de la cave, laiterie et souterrain	7, 0	6, 0	2, 0	84, 0		
Idem seconde partie.	11,50	3, 0	2, 0	69, 0		
			Cube	377, 0	à 50	188,50
Maçonnerie avec briques.						
Citernes aux urines et latrines. .	19, 0	2, 0	0,36	13,68		
Cave et laiterie	21,80	2, 0	0,36	15,70		
Souterrain	27, 0	2, 0	0,36	19,44		
Fondations des faces extérieures.	43, 0	0,60	0,36	9,29		
Idem des séparations	18, 0	0,60	0,36	3,89		
Voûtes des citernes aux urines et latrines	15, 0	6, 0	0,24	21,60		
Idem de la cave et laiterie . .	6, 0	4,40	0,24	6,34		
Idem du souterrain.	10,60	2, 0	0,12	2,54		
Puits de la pompe	4,50	4, 0	0,24	4,32		
Les deux élévations.	91,20	3,30	0,24	72,23		
Les deux faces latérales . . .	11,80	3,30	0,24	9,35		
Séparations des écuries. . . .	10,50	3,30	0,24	8,32		
Idem de la cuisine et l'étable. .	4,80	3,30	0,24	3,80		
Idem de la cuisine et chambres à coucher	5,80	3,30	0,24	4,59		
Idem des chambres à coucher .	4,40	2,50	0,24	2,64		
Les deux cheminées et tuyaux des cheminées.	7,70	2,10	0,12	1,94		
Séparation de l'étable à vaches et loge à tisser.	6,70	3,30	0,12	6,65		
Idem de l'étable à porcs et vaches.	9, 0	2, 0	0,12	2,16		
Idem de l'étable à porcs . . .	9, 0	1,50	0,12	1,62		
Élévation des latrines. . . .	2, 0	2, 0	0,12	0,49		
2 Pieds droits dessous l'appentis .	7, 0	0,36	0,36	0,91		
			Cube	211,50		
A déduire les cubes dans les vides des portes et fenêtres . .				13,50		
Ces 198 mètres cubes maçonnerie avec briques, y compris le rejointoiement et enduit à la chaux et à deux couches . .			Reste	198, 0	à 16, 0	3168, 0
						3356,50

	Longueur. m. c.	Largeur. m. c.	Épaisseur. m. c.	Total. m. c.	Prix du mètre. fr. c.	Totaux. fr. c.
Suite du devis de l'autre part. .						3356,50
Pavement avec des tuiles rouges.						
La cuisine.	6, 0	5,80	0, 0	34,80		
Les chambres à coucher . . .	5,50	4,40	0, 0	24,20		
		superficie		59, 0	à 2, 0	118, 0
Pavement avec briques placées sur leur plus grande face.						
La cave et laiterie	5,50	4,50	0, 0	24,75		
Le souterrain.	10,50	2, 0	0, 0	21, 0		
Les citernes aux urines . . .	14, 0	6, 0	0, 0	84, 0		
La loge à tisser, étables, écurie, lieu qui communique avec les stalles et magasins	29,75	5,80	0, 0	172,55		
		superficie		302,30	à 1,10	332,53
Charpente en sapins du grenier.						
Dix-sept sommiers de la longueur de 6 metres 50 c.	110,50					
140 sapins en différentes longueurs	700, 0					
Charpente du toit.						
Dix-sept jambes de force et traverses	187, 0					
Semelles et faîtages.	218, 0					
Quatre arétières.	24, 0					
Contre-vents	171, 0					
Chevrons	1115, 0					
La charpente dessus le souterrain	30, 0					
	2555,50					
Ces 2555 mètres 50 c. courant sapins, y compris la main d'œuvre, livraison de clous etc. .					à 0,45	1149,97
Charpente de six lucarnes et volets évalués. . . . . à						48, 0
Cloisons etc. en sapins et en planches de bois blanc.						
Séparation du lieu qui communique avec les stalles et l'écurie.	26, 0	3, 0	0,21's	78, 0		
						5025, 0

	Longueur. m. c.	Largeur. m. c.	Épaisseur. m. c.	Total. m. c.	Prix du mètre fr. c.	Totaux. fr. c.
De l'autre part. .				78, 0		5005, 0
Séparation du lieu couvert à l'entrée principale.	7,50	3, 0	0,2 1/2	22,50		
Idem magasins	10, 0	3, 0	0,2 1/2	30, 0		
Idem dessous l'appentis pour les voitures etc.	6, 0	3, 0	0,2 1/2	18, 0		
Vingt idem dans l'étable . . .	60, 0	0,60	0,2 1/2	36, 0		
		superficie.		184,50		
Ces 184 mètres 50 c. superficie cloison, la charpente de sapins et la doublure de bois blanc. .					à 3, 20	590,40
Plancher de bois blanc au grenier.						
Dessus les chambres à coucher, la cuisine, les étables, l'écurie et le lieu qui communique avec les stalles.	37, 0	5,80	0,2 1/2	214,60		
Dessus la loge à tisser. . . .	4,70	1,80	0,2 1/2	8,46		
		superficie.		223, 6	à 2, 60	579,96
Confection des portes.						
4 portes extérieures	9,20	1,20	0, 5	11, 4		
5 idem aux étables à porcs . .	7,50	0,60	0, 5	4,50		
2 idem à la grange	6, 0	3, 0	0, 5	18, 0		
10 idem intérieures.	21, 0	0,90	0, 5	18,90		
		superficie.		52,44		
Ces 52 mètres 44 c. superficie portes de bois blanc l'assemblage de 3 c. d'épaisseur et la doublure de 2 c., pourvues de pentures, serrures etc. . .					à 8, 0	419,52
Confection des croisées.						
Sept dans le lieu qui communique avec les stalles, dans la loge à tisser et dessus la loge à tisser.	6,30	0,90	0, 4	5,67		
Une dans la cuisine et une dans la chambre à coucher des servantes	2,80	1,30	0, 4	3,64		
Une dans la chambre à coucher des maîtres.	1, 0	1, 0	0, 4	1, 0		
Trois dans la cave et dans la laiterie	1,65	0,70	0, 4	1,16		
		superficie.		11,47		6594,88

	francs.	ct.
De l'autre part	6594	88
Ces 11 mètres 47 c. superficie croisées de bois de chêne de 4 c. d'épaisseur, garnies de volets, y compris la livraison des carreaux de vitres etc. à 15 fr. le mètre	162	5
Couverture etc. des latrines.	2	23
Confection et placement d'un escalier pour monter aux chambres à coucher et au grenier	50	0
Confection d'un escalier mouvant pour monter à la chambre à coucher des valets. .	18	0
Confection et placement d'un escalier pour descendre dans la cave.	20	0
Confection des crêches de bois de chêne à l'écurie	40	0
Cinq bacs de pierres de Tournai aux étables des porcs	45	0
Trois pompes de bois de chêne et dépendances	60	0
Vingt portes à coulisses pour communiquer avec les stalles	20	0
Livraison de ferrures, liens de fer etc. .	100	0
Couverture de la partie inférieure du toit.		
113 mètres superficie des couvertures avec des tuiles rouges et tringles de bois de sapin, y compris la main d'œuvre, livraison de cloux, mortier etc. à 2 fr. 60 c. le mètre superficie	293	0
	7405	16

Couverture de la partie supérieure du toit.

	francs.	cs.
Suite du devis de l'autre part	7405	16
470 mètres superficie des couvertures avec des paillassons y compris la livraison des tringles, cordes etc. à 2 francs 10 cs. le mètre (1)	987	0
Peinture à l'huile à trois couches, les portes, les croisées et volets.	60	0
Somme totale. . .	8452	16

CHAPITRE XVIII.

DES VAINS PATURAGES (2).

„ Les parcours et la vaine pâture sont-ils connus dans ce pays, „ et dans le cas de l'affirmative, quels sont leurs effets? „

PLUSIEURS fermes jouissaient autrefois du privilége exclusif de tenir des bêtes à laine; une ferme de neuf bonniers de terres labourables avait droit à tenir cinquante moutons, et cent si elle en contenait le double, avec la faculté de les mener paître dans

(1) Cet article est à charge du fermier.

(2) Dans ce département les parcours sont inconnus.
Il y a des prés sur lesquels la commune, ou une section de la commune, a le droit de la vaine pâture.

une circonférence limitée, sur les terres en friche, dans les bruyères, le long des routes et des chemins: mais cette prérogative ne s'étendait pas sur les terres en guéret et sur celles après la dépouille. Les fermiers privilégiés voyant que le vain pâturage se resserrait à mesure que les terres éloignées des prairies furent mises en culture et ne trouvant plus assez des terres en friche et des bruyères pour faire subsister leurs troupeaux pendant une partie de l'année, convinrent par un consentement tacite avec les autres laboureurs, que les premiers s'engageraient à tenir un taureau et un verrat au service des fermes situées dans leur petit arrondissement, et que les autres permettraient que leurs bergers conduisissent paître leurs troupeaux sur leurs terres en guéret et sur celles après la dépouille. Cet usage n'a cessé que depuis dix-huit ans, dans un tems où l'on ne respectait aucune ancienne prérogative; plusieurs laboureurs voulant jouir eux-mêmes des vains pâturages de toute l'étendue superficielle de leurs fermes, ont défendu aux anciens fermiers privilégiés d'y laisser paître leurs troupeaux, et ont commencé à tenir quelques moutons; mais à peine avaient-ils essayé pendant un an, qu'ils reconnurent que dans cette limite il n'y avait aucun bénéfice à tenir des bêtes à laine (1) et ont

(1) Les fermiers ne font d'autres bénéfices sur les moutons que l'engrais qu'ils en retirent, encore faut-il pouvoir tenir un troupeau nombreux parce que les frais des gages d'un berger sont très-grands.

Pour excédant de ce que les moutons trouvent sur les vains pâturages il faut à chacun par an, un sac d'avoine ou un sac de fèves de marais. La toison, année commune, se vend quatre florins, (7 francs 25 centimes.)

vendu leurs moutons après avoir mis les anciens fermiers privilégiés dans le cas de devoir vendre ceux qu'ils avaient, qui en même tems ont vendu leur taureau et leur verrat, parce qu'il n'y a pas de bénéfice à conserver ces bêtes pendant trois ou quatre ans. Qu'en est-il résulté? Que les cultivateurs au lieu de pouvoir trouver un taureau et un verrat bien constitués pour la monte, sont obligés de faire couvrir leurs vaches par de jeunes taureaux, qui souvent ne sont âgés que de quinze à dix-huit mois, et leurs truies par de très-jeunes verrats: on se figure facilement que ces races doivent dégénérer de jour en jour, et l'on prétend même que l'on s'en aperçoit déjà.

Il serait à désirer que les fermiers qui avaient autrefois des bêtes à laine, fussent rétablis dans leurs anciens priviléges, et autorisés à mener paître leurs troupeaux sur toutes les terres en guéret et sur celles après la dépouille, en remplissant les mêmes conventions. C'est le vœu de tous les laboureurs, qui ne peuvent retirer aucun profit de leurs vains pâturages: et il n'y a pas de doute que l'éducation des bêtes à laine, très-négligée aujourd'hui, ne soit en peu d'années au point de prospérité où elle a été (1).

(1) L'on peut élever dans le département, 72,400 bêtes à laine environ. En ne comptant que cent moutons par quart de lieue quarrée, mais ce nombre dépasserait de beaucoup, parce qu'il y a abondance de nourriture dans les poldres; on y préfère de laisser pâturer l'herbe qui croît sur les digues, par des moutons, qui avec leurs pieds raffermissent la digue; tandis que tout autre bétail n'y fait que du dégât.

CHAPITRE XIX.

DES ARBRES DE HAUTE FUTAIE.

ON cultive le chêne, l'orme à large feuille, le frêne, le tremble à grande feuille, le saule commun, le hêtre, le noyer et le tilleul; on les plante le long des routes, des chemins, des avenues, des rivières, des ruisseaux, des canaux, des étangs, et ils remplissent les bois pour taillis.

Si l'on veut faire une plantation, on ne peut assez recommander de donner à chaque espèce d'arbre le terrain qui lui convient; car quoiqu'ils viennent partout il résulte de grandes différences dans leur accroissement et dans leur qualité.

Le chêne se plaît dans les terres limoneuses; l'orme dans les argileuses mêlées de limon; le frêne dans les limoneuses mêlées de sable et traversées par des eaux coulantes; le tremble dans les prés, les vallons, dans les terres fraîches, grasses et limoneuses; le saule se plaît aux bords des eaux et sur la terre des marais; le hêtre aime les terres sablonneuses et légères, mêlées de limon; le noyer (1) dans les argileuses

(1) Il est surprenant qu'on trouve peu d'amateurs qui s'attachent à la culture du noyer; dans les bonnes années, il donne un produit très-considérable: on vend les fruits aux teinturiers qui les font abattre avant qu'ils soient mûrs, pour en avoir le brou. Ils s'en servent pour teindre les étoffes en fauve, en caffé et en couleur de noisette. Indépendamment de ce bénéfice l'arbre est d'un produit égal aux autres.

mêlées de limon; enfin le tilleul se contente d'un sol médiocre, et ne craint pas absolument les terres légères même un peu sêches (1).

On forme les plants du chêne, de glands semés dans les terres labourables; pour propager l'orme et le tilleul on fait des pépinières de boutures que l'on fiche en terre; pour multiplier le frêne, on transplante en pépinière de jeunes plants que l'on trouve aux pieds des grands arbres; pour propager le tremble, on coupe des jets d'un an pour boutures, puis on coupe l'extrémité en flûte, et les ayant aiguisés par le bas, on les fiche en terre; on multiplie le saule, en coupant des perches qu'on réduit à 12 ou 14 pieds de long (4 mètres à 3,854 m.) dans la saison de planter on fait un trou en terre et on l'y enfonce jusqu'à un ou deux pieds de profondeur; pour propager le hêtre on seme la faîne dans les terres labourables, et les noix pour les noyers.

---

(1) Il est vrai qu'on cultive le maronnier, la platane, le tilleul d'Écosse, le peuplier de la Caroline, de Canada, et d'Italie et différentes espèces de pins; mais ces arbres exotiques quoiqu'ils se plaisent en plusieurs terrains, n'acquièrent pas dans ce département, toutes les qualités nécessaires à la construction des édifices ou charronnages, les pins seuls offrent quelqu'avantage, lorsqu'on s'en sert dans l'intérieur des bâtimens.

CHAPITRE XX.

DES HAIES, DES BOIS POUR TAILLIS ET DES OSERAIS; ET DES SOINS QU'ON LEUR DONNE.

„ Quelle espèce d'arbrisseaux emploie-t-on pour former les haies „ et quels soins leur donne-t-on ? „

ON plante les haies et les bois pour taillis en aunes, chênes et bouleaux. L'aune croît avec succès dans les terres humides; on plante le chêne et le bouleau ensemble, un plant de l'un et un plant de l'autre alternativement, et quoique le chêne demande à être planté dans une terre limoneuse, il se plaît dans les sables et dans les terrains secs étant planté avec le bouleau.

On propage l'aune en transplantant en pépinières de jeunes plants que l'on trouve après la récolte des bleds dans les terres environnées d'une haie de ce bois; on multiplie de même le bouleau, en receuillant dans les bois de jeunes plants où à cette fin après chaque coupe, on laisse exprès, par arpent deux à trois balivaux qui y répandent leurs semailles.

On fait la plantation des haies aux bords du fossé et même avec succès sur la pente du talus (1).

(1) Les laboureurs du Bas-Escaut et de la Durme observent particulièrement cette pratique.

Pour les soigner on dégage les racines des gazons qui croissent à l'entour; ce travail se fait en même tems qu'on retire la vase du fossé (1); on détruit les plantes parasites qui s'y sement elles-mêmes, qu'on appelle vulgairement *wervelaeren-hout*, *paesch-hout* et *hondelaeren-hout*, ces bois qui ne sont d'aucune valeur étouffent les bonnes plantes; on détruit aussi le noisetier et le frêne, l'un de peu de valeur attire les enfans qui en tirant les noisettes ruinent les haies et font des dégâts dans les champs, l'autre quoiqu'il soit de meilleur produit a beaucoup d'ennemis pendant les grands hivers, parce qu'il se brûle aussi bien étant verd que sec (2).

---

(1) En laissant mûrir les gazons et la vase qu'on mêle ensuite avec d'autres engrais, le fermier se dédommage de ses frais.

(2) Il y a des propriétaires qui font dans la haie une plantation d'arbres de haute tige, c'est une faute: cette plantation est très-préjudiciable au fermier; non seulement les racines de ces arbres épuisent la terre de tout engrais qu'il y mettrait, mais leur ombrage l'oblige encore à laisser en friche pendant de longues années, un grand espace de terrain dans toute la longueur de la haie, n'y pouvant obtenir une récolte avantageuse: le produit de la ferme diminue, et la haie se détruit. D'ailleurs une plantation de haute futaie ne peut balancer le produit d'une haie: s'il se trouve à la ferme 2400 perches de longueur de haies c'est tout au plus si l'on peut y planter 1200 arbres; il faut les espacer à deux perches si l'on veut qu'ils viennent bien; le produit de chaque arbre sera tout au plus l'un dans l'autre de quatre sols [36 centimes] par an, faisant pour 1200 arbres deux cent quatre vingt florins et le produit de la haie est de trois cent florins par an; on courre encore le risque que la plantation d'arbres ne vienne pas bien ou du moins une partie.

Il est même dangereux de la faire dans les terres compactes, où il est très-difficile d'en ôter les petites racines après que l'abatis est fait; ces racines jètent parmi toute la parcelle, des rejets

Le terrain d'un bois pour taillis est coupé par des fossés plus ou moins répétés suivant qu'il est humide et disposé de manière que la parcelle est bombée, pour prévenir le séjour des eaux, quand même il se rencontrerait que ce fut sur le penchant d'une colline.

On plante l'aune séparément, le chêne et le bouleau ensemble (1) espacé en tout sens à quatre pieds (1 mètre 100 millim.)

---

qu'on ne parvient à détruire qu'à la longue par de fréquens et profonds labours. Je connais une ferme dans la commune d'Assenede qui pour cette raison ne se loue pas moitié du prix de ce qu'elle valait autrefois et à qui l'on a donné le surnom de la ferme aux trembles.

Il est vrai qu'il se rencontre des cas, où la parcelle de terre est limitrophe d'un bois, ou d'un chemin planté d'arbres: le propriétaire qui doit souffrir sur son terrain le dégât que font les arbres de son voisin n'a d'autre parti à prendre que de planter de son côté pour se dédommager des pertes qui doivent résulter de ces plantes; ces arbres plantés trop près les uns des autres viennent mal et sont d'un mauvais produit: il conviendrait que ces propriétaires s'entendissent ensemble.

(1) Il est reconnu que les bois pour taillis plantés de chêne et de bouleau sont de meilleur produit que ceux qui sont plantés de chêne seulement: on a observé que le bouleau étant en feuilles plusieurs semaines avant le chêne, le garantissait des gélées qui ont très-fréquemment lieu au printems et auxquelles il ne peut résister; que les chenilles ne font pas leurs nids sur ce bois, et qu'il en préserve le chêne. Comme cet insecte évite de placer ses œufs sur le tilleul dans la crainte que ses feuilles trop hâtives ne les empêchent d'éclore, en les mettant à l'abri du soleil, il évite de même de les déposer sur le bouleau.

Il y a des propriétaires qui font peu d'estime du bouleau, parce que les faiseurs de balais, viennent couper quelques-unes des tiges qui poussent par milliers sur le tronc. Ces tiges ne sont d'aucune valeur ou du moins ne valent pas les frais de la coupe;

Pour les soigner: après chaque coupe on déracine les plantes parasites, on dégage les racines des herbes qui croissent à l'entour, on met ces herbes avec les curures que l'on retire des fossés en petits monceaux de deux à trois brouettes et l'année d'ensuite on répand parmi tout le bois ces tas d'herbes, de gazons et de vase mûris, ce qui forme un excellent engrais.

On observe que lorsqu'on néglige de leur donner ces soins, soit que les herbes y conservent trop d'humidité soit qu'elles étouffent les jeunes tiges, le tronc se pourrit, et ces bois après cinq ou six coupes se réduisent à rien.

Pour renouveler un bois, on remue la terre très-profondément, parce que si les racines des plants rencontrent des obstacles à se former, le bois se rabougrit à mesure qu'il s'élève: on doit sur-tout s'attacher à détruire une couche de terre qui est dure

---

quand ces faiseurs de balais ne dépouillent pas totalement le tronc et qu'ils y laissent dix à douze tiges, ils n'y font aucun tort, parce que le tronc ne peut pas les élever toutes; mais s'ils le dépouillent totalement, il est retardé d'une année avec le reste.

Une ordonnance faite à Bruxelles en 1571, leur permet de couper le superflu des tiges, mais ils ne peuvent entrer dans le bois que deux à la fois, pour éviter que la garde chargé de la surveillance ne soit insulté et ne soit pas assez fort pour les saisir s'ils y font du dégât.

La trop grande sévérité des propriétaires, est souvent cause des dégâts qui s'y commettent. Pourquoi ne pas laisser jouir avec tranquillité ces malheureux, la plupart des manœuvres, qui pendant l'hiver n'ont pas d'autres ressources pour subsister que ce faible droit qui leur fut accordé par Charles-Quint, de glorieuse mémoire; alors ils n'iraient plus à la dérobée, en se réunissant plusieurs, pour dépouiller totalement les bois des jeunes tiges.

comme le roc *rok-steen*, à telle profondeur qu'elle puisse se trouver; on la trouve souvent dans les terres mélangées d'un limon noir et de sable; cette couche est imperméable à l'eau et les racines ne peuvent la pénétrer.

Lorsque le bois pour taillis est d'une grande étendue, on y fait sur une même ligne des plantations d'arbres de haute futaie, en laissant un espace de six perches, et l'on observe de le faire en ligne transversale avec le nord; ces plantations le garantissent des gêlées qui ont lieu au printems.

Des Oserais.

On cultive avec succès l'osier blanc, jaune ou doré, dans les terres humides et principalement lorsque la terre est argileuse mêlée de limon.

On le multiplie avec des boutures ou de jeunes baguettes de la longueur de deux pieds (0,550 mill.) que l'on enfonce en terre à un pied de profondeur et espacé à un pied et demi (0,402 mill.) en tout sens.

Tous les ans au mois de Mars, après la coupe on a soin de labourer les oserais; on enlève les mauvaises herbes et on jète par dessus trois à quatre pouces de terre qu'on retire des plates-bandes, si la terre n'est pas assez substantielle, on y répand du fumier et on recouvre l'engrais.

Lorsqu'on fait une plantation, on divise le terrain en planches, mais deux fois plus larges que les planches ordinaires et on laisse entre chaque planche un espace de deux pieds; ces plates-bandes deviennent à la longue de petits fossés par la terre qu'on en retire tous les ans.

CHAPITRE XXI.

DES PRAIRIES.

Nous avons plusieurs espèces de prairies savoir:

Celles de l'Escaut, de la Durme, de la Dendre et de la Lys;

Celles qui sont traversées par les ruisseaux: la Lede, la Lieve, la Caele et la Langerlede;

Celles qui sont traversées par les eaux des fontaines qui s'y déchargent;

Et celles des marais desséchés.

Pour entretenir les prairies, on laisse pâturer dans le regain les bestiaux qui l'engraissent de leur fumier, et l'année d'ensuite l'herbe croît toujours mieux. Les prairies où l'on fauche le regain éprouvent toutes un déchet marqué.

Dans une belle prairie on ne voit aucun endroit où l'eau puisse séjourner après que la rivière est rentrée dans son lit: on observe que c'est dans ces lieux bas, où il se fait des amas d'eau, que les plantes mauvaises que le bétail rebute, se multiplient et répandent ensuite leur semence dans toute la prairie: on prévient ce mal en donnant un écoulement aux eaux par des saignées.

Pour rétablir une prairie on tourne le gazon au mois de Mars, on y seme de l'avoine qu'on enfouit avec la herse renversée; après la récolte de l'avoine

on creuse des fossés, s'il est nécessaire, et on charrie la terre dans les lieux bas; on donne après un labour en billons, on place à la suite de la charrue plusieurs hommes, qui enlèvent dans le sillon d'espace en espace, une grande béchée de terre, que l'on met en hotées sur les billons: au printems de l'année suivante on y passe plusieurs fois la herse, on donne un léger labour à plat et on y seme une seconde fois de l'avoine, immédiatement après on y répand la graine du meilleur foin, et on y passe la herse et le rouleau.

Les récoltes d'avoine payent largement la dépense, et la prairie est si bien rétablie, que pendant bien des années on n'est point obligé d'y toucher.

CHAPITRE XXII.

DES ABEILLES.

L'ÉDUCATION des abeilles est un objet qui mérite de fixer notre attention; elle a l'avantage d'être lucrative à un grand nombre d'individus, même à ceux des classes inférieures, sans devoir y employer d'autres momens que ceux du loisir.

Le département offre des très-grandes ressources pour les abeilles principalement par ses cultures de sarrasin et de colzats. Mais comme on ne cultive ces productions que dans quelques cantons on n'y peut faire profiter les abeilles qu'en les déplaçant plusieurs

fois pendant l'été: au printems elles ont les arbres, les fleurs et les colzats; à la mi-Mai on les transporte dans les poldres où tout fleurit un mois plutard que dans les autres cantons; au mois de Juin (1) on les retire des poldres, et en dernier lieu on les place dans les cantons où l'on cultive le sarrasin.

Autrefois on élevait de cette manière les abeilles avec grand succès: les villageois se contentaient d'avoir un petit nombre de ruches, parce qu'une trop grande quantité tiendrait pendant un certain tems, un individu dans leur dépendance; et pour diminuer les frais de transport de leurs ruches d'un canton à l'autre, ils se réunissaient ensemble et ne formaient dans une même commune qu'une seule société: on a vu ces sociétés se séparer à la même époque de la chute de l'éducation des bêtes à laine et depuis qu'elles se sont séparées, le département a perdu une branche d'industrie des plus intéressantes pour lui: car en supposant que dans cent communes on n'eût élevé que mille ruches par commune et que chaque ruche l'une dans l'autre eût produit cinq francs, (2) le total donne un bénéfice par an, d'un demi million qui est totalement perdu. Il est donc important d'encourager cette branche d'industrie, en saisissant tout ce qui peut augmenter les richesses réelles du département.

---

(1) On retire les abeilles des poldres au moment que les fèves de marais vont fleurir, parce qu'elles quittent leurs ruches et qu'on ne peut parvenir à les y faire rentrer, dès qu'elles ont goûté de ces fleurs.

(2) On estime une ruche bien nourrie, vingt-cinq francs.

CHAPITRE XXIII. ET DERNIER.

DES BETTERAVES.

LE Gouvernement ayant engagé les agriculteurs de tous les départemens, à consacrer une certaine quantité de terre, à la culture des betteraves, nous allons examiner quelle est la manière de leur rendre cette culture la plus avantageuse possible.

Nous avons vu que la culture qu'on donne à chaque nature de sol, convient pour l'entretenir dans la vigueur et dans l'activité dont elle est susceptible. Que les différentes manières de traiter les terres et les causes qui y contribuent, décident des produits de l'agriculture.

Il est donc difficile de faire changer la routine qu'ont pris les cultivateurs, et quelqu'évident que puisse paraître l'avantage d'une nouvelle culture, il reste toujours dans leur esprit un préjugé contre elle: tâchons de le faire disparaître, et prouvons que l'intérêt du Gouvernement qui l'a prescrit et la protège s'accorde avec celui du cultivateur.

On a obtenu les betteraves dans les terres limoneuses mêlées d'argile et de sable de la même manière que les carottes; on les a obtenu encore dans les terres mélangées d'un limon noir et de sable comme les carottes, et on les a obtenu dans les argileuses mêlées de limon et de sable, ces terres étant préparées pour y planter des pommes de terre.

La betterave pouvant servir aussi de nourriture au bétail, même après en avoir exprimé le suc, un fermier peut substituer une partie de culture de betteraves à celles des carottes et des pommes de terre, sans changer l'assolement de ses terres, sans exclure les prairies artificielles, et sans diminuer la nourriture de ses bestiaux, et obtenir un bénéfice de plus de ses terres, en cédant au manufacturier de suere, le suc de ses betteraves moyennant un prix convenable.

Mais il faut pour cela que l'usine ne soit pas trop éloignée de la ferme, parce qu'alors le fermier peut livrer journellement ses betteraves au manufacturier, qui après en avoir exprimé le suc, lui remettrait le résidu (1).

De cette manière ce serait pour lui un pur bénéfice, car la culture des betteraves n'occuperait pas d'autres terres que celles déjà destinées aux productions pour la nourriture du bétail, sans en diminuer la quantité.

C'est donc un surcroît de production annuelle, qui peut être plus considérable qu'on ne se l'imagine; on n'a pas encore éprouvé, si l'on n'obtiendra pas la betterave en seconde récolte comme les navets: je suis tenté de le croire si l'on veut procéder au repiquage après avoir arraché les plants semés en pépinières; et si l'on parvient à remplacer une partie des navets par des betteraves, la culture de ces dernières

(1) Si petite que soit cette quantité, on ne doit pas supposer que l'usine serait dans le cas de chômer, car les concurrens l'alimenteront suffisamment.

serait très-considérable; car dans une ferme on met au moins un septième des terres en navets.

La betterave résiste au froid pendant très-long-tems; le fermier peut aussi retirer un grand parti des feuilles, qu'il peut commencer à enlever pour la nourriture du bétail dès le mois d'Octobre.

En établissant ces usines à la campagne, ce serait également un avantage pour les manufacturiers: car ils ne seraient plus obligés de faire des magasins considérables de betteraves, qui leur sont apportées par les fermiers dans le tems de la rentrée de la récolte. Les betteraves étant entassées les unes sur les autres dans ces magasins, entrent en fermentation et par là elles se pourrissent, ou elles se couvrent de taches de pourriture, qui empêchent de les employer: tandis qu'à la campagne, le fermier n'éprouverait pas plus d'embarras pour les conserver, que pour ses carottes, ou pour ses pommes de terre.

Je ne pense pas qu'un établissement où l'on se contenterait de faire râper et exprimer les betteraves, et d'en évaporer le suc pour envoyer après le sirop aux raffineries, puisse entraîner à de grands frais; ces établissements à la campagne tourneraient ainsi tout à l'avantage de l'agriculteur, qui conserverait le résidu, et au manufacturier qui ne serait plus dans le cas d'avoir de grands magasins où il éprouve des pertes conséquentes.

M. Ch. De Rosne, pharmacien de Paris, en donnant au public l'ouvrage de M. Achard, y a joint des observations très-justes, et c'est avec plaisir que j'ai vu que je m'étais rencontré avec lui, sur le parti qu'un fermier intelligent peut retirer de la culture

des betteraves. Je me fais un devoir de rapporter ici ses propres paroles.

» Le cultivateur, en vendant sa récolte de betteraves au manufacturier, s'engagerait à n'enlever les » feuilles qu'à dater du commencement de Septembre, » et il reprendrait le marc à fur et mesure de la fa» brication; le manufacturier après avoir exprimé le » suc des betteraves, pourrait journellement remet» tre aux cultivateurs une quantité de ce marc, qu'ils » se partageraient entr'eux en raison de la quantité » de betteraves qu'ils auraient livrée; le manufactu» rier pourrait même, sans beaucoup de frais, faire » cuire ce marc; ce qui, d'après des observations bien » constatées, en augmenterait beaucoup la qualité nu» tritive; et par cet arrangement les deux parties y » trouveraient mutuellement un grand avantage, avan» tage tel qu'il assurerait à jamais en France, la fa» brication du sucre, indépendamment de toutes les » chances de la paix. Chaque village pourrait ainsi » avoir une espèce de manufacture où l'on se conten» terait de faire râper et exprimer les betteraves: on » pourrait même à peu de frais, et sans grands incon» véniens, établir des fourneaux dans ceux où le com» bustible n'est point cher, pour faire évaporer le suc » des betteraves, et le transporter ensuite à la raffine» rie sous la forme de sirop. »

Je crois avoir suffisamment répondu à toutes les questions faites par le Gouvernement au sujet de la culture des terres et de l'assolement des fermes du département de l'Escaut: quant à la demande du Gouvernement pour avoir » le dessin (sur des dimensions

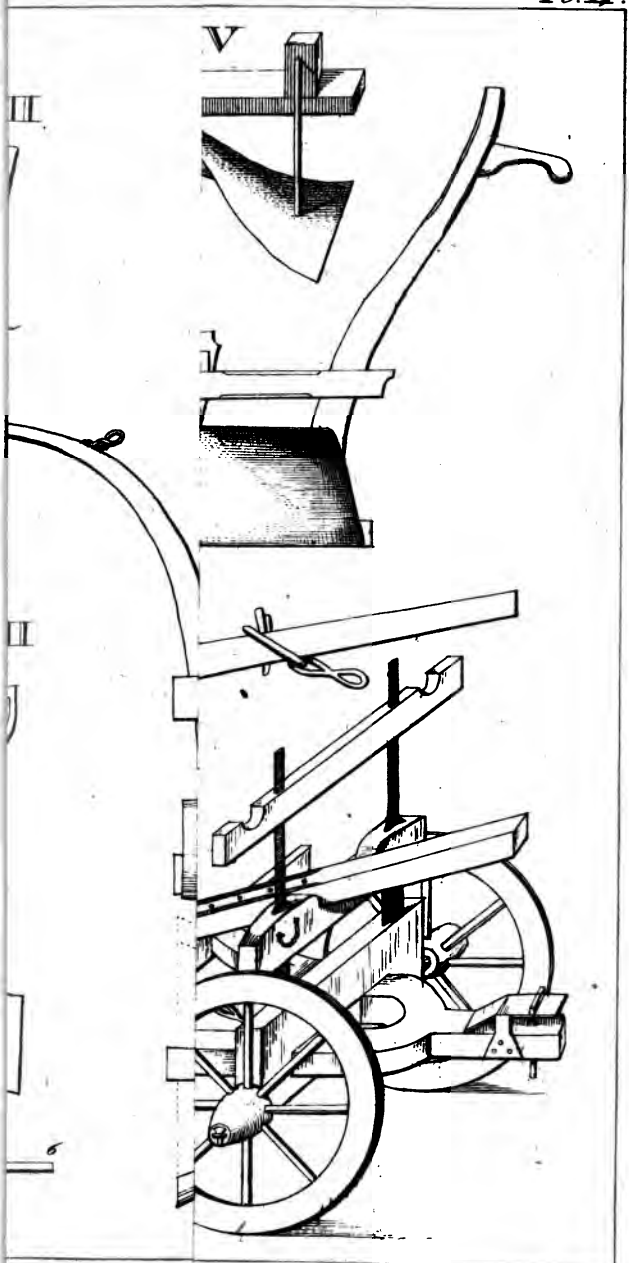

L.A.M.De Bast sc.

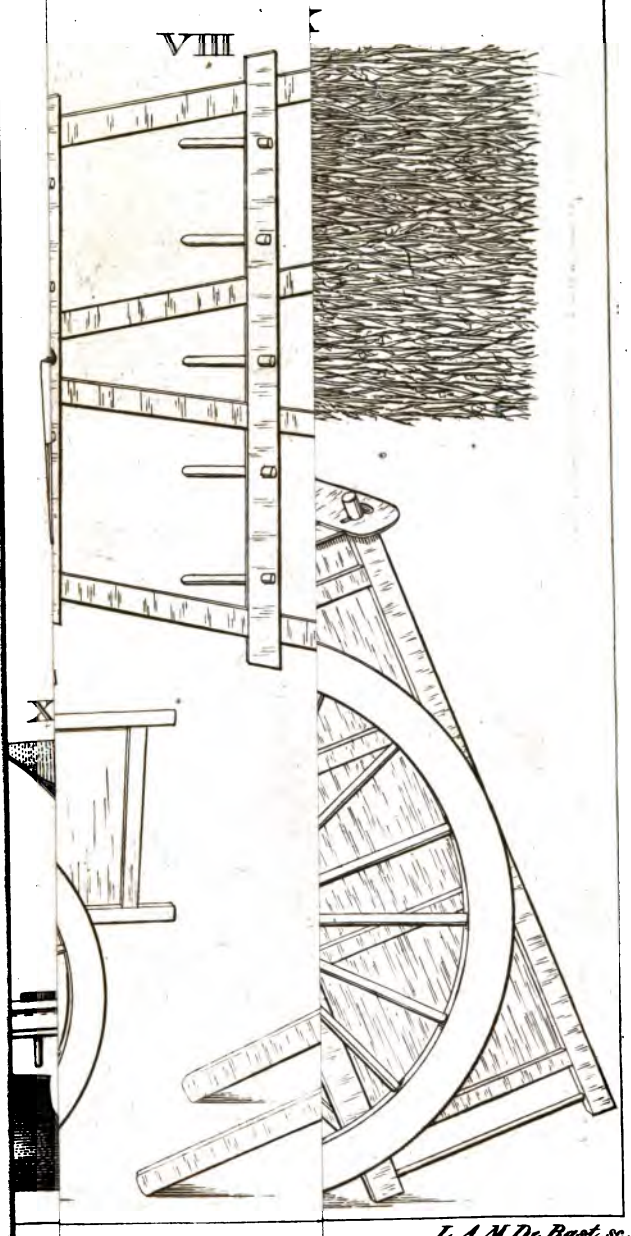

L.A.M.De Bast. sc.

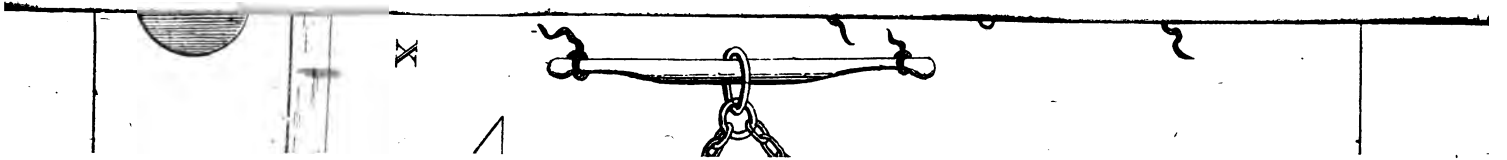

» un peu grandes) de l'espèce ou de diverses espèces » de charrues en usage dans ce pays, ainsi que ceux » des autres instrumens aratoires qu'on y connaît et » qui peuvent offrir quelque chose de remarquable par » leur forme ou par leur usage. Il serait utile de join- » dre à ces dessins une échelle et de figurer séparé- » ment et plus en détail la manière dont le soc d'une » charrue se joint au cep et celui-ci à l'âge ou flêche: » les planches ci-jointes représentent ces dessins.

J'éprouverai la plus vive satisfaction, si cet essai peut être de quelqu'utilité aux possesseurs de biens ruraux, et à la classe précieuse et intéressante des cultivateurs. C'est pour eux sur-tout que je l'ai écrit, et je serai bien dédommagé de toutes mes recherches, et des peines qu'elles ont pu me causer, si elles leurs sont agréables et avantageuses, et si j'ai pu leur faire connaître toutes leurs richesses.

FIN.

RELEVÉ PAR ARPENT

DU NOMBRE DES JOURNÉES D'HOMMES, DE FEMMES, DE VOITURES ET CHARRUES, COMPRIS DANS L'ÉTAT N° I.

Nombre d'opérations.	*Lorsqu'on cultive le froment après la récolte des trèfles.*	Nombre de journées d'hommes.	de femmes	de voitures et charrues.
1	Pour renverser les gazons			$\frac{1}{2}$
2	Pour y passer la herse et le traînoir. .			1
3	Pour racler les chevelus.	1		
4	Pour mettre les chevelus en petits monceaux et y mettre le feu.		2	
5	Pour répandre les cendres.	1		
6	Pour donner un labour profond en planches.			1
7	Pour charger huit voitures de fumier (1)	1		
8	Pour répandre huit voitures de fumier.	1		
9	Pour donner un profond labour en planches pour enterrer le fumier. . . .			1
10	Pour aller à la suite de la charrue et mettre avec une fourche le fumier dans le sillon.		1	
11	Pour l'ensemencer.	$\frac{1}{4}$		
12	Pour y passer la herse pour enfouir la graine			$\frac{1}{4}$
13	Pour y passer le rouleau.			$\frac{1}{4}$
14	Pour approfondir les plates-bandes et tamiser la terre sur les planches. . .	$2\frac{1}{2}$		
	Au printems suivant.			
15	Pour faire les arrachis des mauvaises herbes		8	
16	Pour couper le grain.	$2\frac{1}{2}$		

(1) Le transport du fumier est compris dans la dépense.

Nombre d'opérations.	*Suite du relevé.*	Nombre de journées d'hommes.	de femmes.	de voitures et charrues.
17	Pour lier les gerbes avec de la paille en bottes et les dresser sur leurs masses.		2	
18	Pour charger la voiture avec le bled en gerbe.	1		
19	Pour le transport de la récolte. . . .			$\frac{1}{2}$
20	Pour mettre le bled en grange ou en meule	2		
	Totaux. . .	$12\frac{1}{4}$	13	$4\frac{1}{4}$
	Lorsqu'on cultive le seigle après la récolte du froment.			
1	Pour labourer les chaumes.			$\frac{1}{2}$
2	Pour donner un labour profond en planches.			1
3	Pour charger huit voitures de fumier .	1		
4	Pour répandre huit voitures de fumier.	1		
5	Pour donner un labour profond en planches pour enterrer le fumier . . .			1
6	Pour aller à la suite de la charrue et mettre avec une fourche le fumier dans le sillon		1	
7	Pour l'ensemencer.	$\frac{1}{4}$		
8	Pour y passer la herse pour enfouir la graine			$\frac{1}{4}$
9	Pour approfondir les plates-bandes et tamiser la terre sur les planches , .	$2\frac{1}{2}$		
	Au printems suivant.			
	Suit le nombre d'opérations comme ci-dessus . . . . . en tout .	$5\frac{1}{2}$	10	$\frac{1}{2}$
	Totaux. .	$10\frac{1}{4}$	11	$3\frac{1}{4}$

Nombre d'opérations.	*Lorsqu'on cultive l'avoine après la récolte des carottes.*	Nombre de journées d'hommes.	de femmes.	de voitures et charrues.
1	Pour donner un labour profond. . .			1
	Après l'hiver.			
2	Pour donner un labour profond à plat.			1
3	Pour charger trente tonnes de courtes-graisses (1).	1		
4	Pour donner un labour léger pour enterrer l'engrais			$\frac{1}{2}$
5	Pour l'ensemencer.	$\frac{1}{4}$		
6	Pour y passer la herse pour enfouir la graine			$\frac{1}{4}$
7	Pour y passer le rouleau.			$\frac{1}{4}$
8	Pour faire les arrachis des mauvaises herbes		8	
	Suit le nombre d'opérations comme ci-dessus . . . . . en tout .	$5\frac{1}{2}$	2	$\frac{1}{2}$
	Totaux. . .	$6\frac{3}{4}$	10	$3\frac{1}{2}$
	Lorsqu'on cultive les pommes de terre après la récolte des navets.			
1	Pour donner un labour à bras à deux pieds de profondeur	50		
2	Pour séparer l'arpent en planches . .			$\frac{1}{4}$
3	Pour approfondir les plates-bandes et mettre chaque béché de terre en hotées sur les planches	$3\frac{1}{2}$		
	Au printems suivant.			
4	Pour donner deux labours profonds en planches			2
5	Pour charger huit voitures de fumier .	1		
6	Pour couper les œilletons de pommes de terre.		1	

(1) Le transport de l'engrais est compris dans la dépense.

Nombre d'opérations.	*Suite du relevé.*	Nombre de journées d'hommes.	de femmes.	de voitures et charrues.
7	Pour le transport des œilletons . . .			$\frac{1}{4}$
8	Pour faire de petits trous avec un large sarcloir.	1		
9	Pour y jéter un œilleton		2	
10	Pour apporter et répandre huit voitures de fumier	2		
11	Pour remplir les trous de terre. . . .	1		
12	Pour bêcher et nettoyer les points de contact du terrain.	1		
13	Pour charger trente tonnes de courtes-graisses.	1		
14	Pour répandre à la main avec une cuiller de bois, l'engrais.	2		
15	Pour sarcler et rehausser la terre à l'entour de chaque plant.	4		
16	Pour ôter les pommes.	4		
17	Pour ramasser les pommes.		3	
18	Pour charger la voiture avec la récolte.	1		
19	Pour le transport de la récolte. . . .			1
	Totaux. . .	$7\frac{1}{2}$	6	$3\frac{1}{2}$
	Lorsqu'on cultive le lin après la récolte des pommes de terre.			
1	Pour labourer les chaumes.			$\frac{1}{2}$
2	Pour donner un labour en billons . .			1
	Après l'hiver.			
3	Pour labourer les sillons élevés . . .			1
4	Pour donner un labour profond à plat.			1
5	Pour charger trente tonnes de courtes-graisses mélangées de tourteaux . .	1		
6	Pour y passer la herse			$\frac{1}{4}$
7	Pour l'ensemencer.	$\frac{1}{2}$		
8	Pour y passer la herse pour enfouir la graine			$\frac{1}{4}$

Nombre d'opérations.	Suite du relevé.	Nombre de journées d'hommes.	de femmes.	de voitures et charrues.
9	Pour y passer le rouleau			$\frac{1}{4}$
10	Pour bêcher et nettoyer les points de contact du terrain. , ...	1		
11	Pour faire les arrachis des mauvaises herbes		80	
	Totaux. . .	$2\frac{1}{2}$	80	$4\frac{1}{4}$
	Lorsqu'on cultive le lin après la récolte du chanvre.			
	On suit le nombre d'opérations comme ci-dessus excepté la 5me, . en tout .	$1\frac{1}{2}$	80	$4\frac{1}{4}$
	Lorsqu'on cultive le chanvre apres la récolte des navets.			
	On suit les quatre premières opérations comme pour les pommes de terre, pag. 153. , . . . , en tout .	$53\frac{1}{2}$		$2\frac{1}{4}$
5	Pour charger douze voitures de fumier	$1\frac{1}{2}$		
6	Pour répandre douze voitures de fumier.	$1\frac{1}{2}$		
7	Pour donner un labour profond pour ensevelir le fumier. , ...			1
8	Pour aller à la suite de la charrue et mettre avec une fourche le fumier dans le sillon.		1	
9	Pour charger trente tonnes de courtes-graisses. , ...	1		
10	Pour répandre à la main avec une cuiller de bois l'engrais. , ...	2		
	Suivent les 6. 7. 8. 9. et 10me opérations que ci-dessus (1) pag. 154, 155, en tout .	$1\frac{1}{4}$		$\frac{3}{4}$
16	Pour faire les arrachis des mauvaises herbes, ...		8	
	Totaux. . .	$60\frac{3}{4}$	9	4

[1] Il ne faut qu'un quart de journée pour l'ensemencer.

Nombre d'opérations.	*Lorsqu'on cultive les trèfles semées ensemble avec l'avoine ou le lin.*	Nombre de journées d'hommes.	de femmes.	de voitures et charrues.
1	Pour l'ensemencer.	$\frac{1}{4}$		
	Au mois de Mars de l'année suivante.			
2	Pour le transport des cendres . . .			1
3	Pour répandre les cendres.	1		
4	Pour faucher les 2 coupes	5		
5	Pour lier les trèfles avec de la paille en bottes et charger les voitures avec la récolte.	2		
6	Pour le transport de la récolte . . .			2
	Totaux. . .	$8\frac{1}{4}$	0	3
	Lorsqu'on cultive les carottes semées ensemble avec le lin.			
1	Pour l'ensemencer.	$\frac{1}{4}$		
2	Pour faire les arrachis des mauvaises herbes après la récolte du lin. . .		12	
3	Pour faire les arrachis des carottes . .	4		
4	Pour les ramasser et couper les têtes.		8	
5	Pour charger la voiture avec la récolte.	1		
6	Pour le transport de la récolte . . .			1
7	On conserve les carottes dans la terre: à cette fin on creuse un fossé dans un endroit sec à portée des étables de la ferme, on y met les carottes et on recouvre le fossé avec de la paille, après on met des gazons et de la terre au-dessus. Pour creuser et recouvrir le fossé.	2		
	Totaux. . .	$7\frac{1}{4}$	20	1
	Lorsqu'on cultive les navets après la récolte du seigle.			
1	Pour donner un labour léger en planches.			$\frac{1}{2}$
2	Pour l'ensemencer.	$\frac{1}{4}$		

Nombre d'opérations.	Suite du relevé.	Nombre de journées d'hommes.	Nombre de journées de femmes.	Nombre de journées de voitures et charrues.
3	Pour y passer la herse pour enfouir la graine			$\frac{1}{4}$
4	Pour faire les arrachis des mauvaises herbes et les éclaircir.		8	
5	Pour faire les arrachis des navets	4		
6	Pour lier les navets avec de la paille en bottes et charger la voiture avec la récolte.	1		
7	Pour le transport de la récolte			1
	Totaux.	$5\frac{1}{4}$	8	$1\frac{1}{4}$

RELEVÉ PAR ARPENT

DU NOMBRE DES JOURNÉES D'HOMMES, DE FEMMES, DE VOITURES ET CHARRUES, COMPRIS DANS L'ÉTAT N° 2.

Lorsqu'on cultive le froment après la récolte du lin ou des pommes de terre.

1	Pour labourer les chaumes.			$\frac{1}{2}$
2	Pour donner un labour profond en planches			1
3	Pour charger trente tonnes de courtes-graisses.	1		
4	Pour donner un labour léger pour enterrer l'engrais			$\frac{1}{2}$
5	Pour l'ensemencer.	$\frac{1}{4}$		
6	Pour y passer la herse pour enfouir la graine			$\frac{1}{4}$
7	Pour approfondir les plates-bandes et tamiser la terre sur les planches	$2\frac{1}{2}$		
8	Pour comprimer la terre par dessus avec les pieds		6	
	Au printems suivant.			
	Suit le nombre d'opérations, comme il a été dit à cet article page 152, en tout.	$5\frac{1}{2}$	10	$\frac{1}{2}$
	Totaux.	$9\frac{1}{4}$	16	$2\frac{3}{4}$

Nombre d'opérations.	*Lorsqu'on cultive le seigle après la récolte du froment.*	Nombre de journées d'hommes.	de femmes	de voitures et charrues.
1	Pour labourer les chaumes.			$\frac{1}{2}$
2	Pour donner deux labours profonds en planches			2
3	Pour charger trente tonnes de courtes-graisses.	1		
4	Pour donner un labour léger pour ensevelir l'engrais.			$\frac{1}{2}$
5	Pour l'ensemencer.	$\frac{1}{4}$		
	Suit le nombre d'opérations, comme il a été dit à cet article page 152. en tout .	8	10	$\frac{3}{4}$
	Totaux. . .	$9\frac{1}{4}$	10	$3\frac{3}{4}$
	Lorsqu'on cultive le seigle après la récolte de l'avoine, dans les pieds duquel on sème des carottes au mois de Février suivant.			
	On suit avant l'hiver les neuf opérations comme il a été dit à cet article pag. 152. . . . . en tout .	$4\frac{3}{4}$	1	$2\frac{3}{4}$
	Après l'hiver.			
10	Pour charger trente tonnes de courtes-graisses.	1		
	Suivent les 6 dernières opérations que ci-dessus pag. 151 et 152, en tout. .	$5\frac{1}{2}$	10	$\frac{1}{2}$
	Totaux. . .	$11\frac{1}{4}$	11	$3\frac{1}{4}$
	Lorsqu'on cultive l'avoine après la récolte des carottes ou navets.			
1	Pour donner un labour profond. . .			1
	Après l'hiver.			
2	Pour donner un labour profond à plat.			1
4	Pour charger huit voitures de fumier .	1		
3	Pour répandre huit voitures de fumier.	1		

Nombre d'opérations.	*Suite du relevé.*	Nombre de journées d'hommes.	de femmes.	de voitures et charrues.
5	Pour donner un labour profond à plat pour ensevelir le fumier.			1
6	Pour aller à la suite de la charrue et mettre avec une fourche le fumier dans le sillon.		1	
7	Pour l'ensemencer.	$\frac{1}{4}$		
	Suit le nombre d'opérations comme il a été dit à cet article page 153, en tout.	$5\frac{1}{2}$	10	1
	Totaux. . .	$7\frac{3}{4}$	11	$\frac{1}{4}$
	Lorsqu'on cultive les pommes de terre après la récolte des trèfles.			
1	Pour donner un labour à bras à deux pieds de profondeur	50		
	Au printems suivant.			
2	Pour séparer le terrain en planches. .			$\frac{1}{4}$
3	Pour charger huit voitures de fumier .	1		
	Suit le nombre d'opérations comme il a été dit à cet article page 153, en tout.	17	6	$1\frac{1}{4}$
	Totaux. . .	68	6	$1\frac{1}{4}$
	Lorsqu'on cultive le lin après la récolte des trèfles.			
1	Pour donner un labour à bras à deux pieds de profondeur	50		
	Au printems suivant.			
2	Pour le transport de tourteaux réduits en poudre.			1
3	Pour répandre l'engrais.	1		
4	Pour y passer la herse pour enfouir l'engrais.			$\frac{1}{4}$
5	Pour y passer le traînoir.			
6	Pour charger trente tonnes de courtes-graisses.	1		

Nombre d'opérations.	*Suite du relevé.*	Nombre de journées d'hommes.	Nombre de journées de femmes.	Nombre de journées de voitures et charrues.
7	Pour donner un labour léger pour ensevelir l'engrais.			$\frac{1}{2}$
8	Pour l'ensemencer.	$\frac{1}{2}$		
	Suit le nombre d'opérations comme il a été dit à cet article page 154. en tout .	1	80	$\frac{1}{2}$
	Totaux. . .	$53\frac{1}{2}$	80	$2\frac{1}{2}$
	Lorsqu'on cultive le lin après la récolte des pommes de terre.			
1	Pour donner un labour profond. . .			1
2	Pour donner un labour profond en billons.			1
	Au printems suivant.			
3	Pour donner un labour à plat. . . .			1
4	Pour le transport de tourteaux réduits en poudre.			1
	Suit le nombre d'opérations comme ci-dessus, ... en tout .	$3\frac{1}{2}$	80	$1\frac{1}{2}$
	Totaux. . .	$3\frac{1}{2}$	80	$5\frac{1}{2}$
	Lorsqu'on cultive les trèfles semées ensemble avec le seigle ou l'avoine. Voyez page 156. à cet article.			
	Lorsqu'on cultive les carottes semées dans les pieds de seigle.			
1	Pour l'ensemencer.	$\frac{1}{4}$		
2	Pour traîner des branchages sur toute l'étendue du terrain.		2	
3	Pour faire les arrachis des mauvaises herbes et des chaumes après la récolte du seigle		12	
	Suit le nombre d'opérations comme il a été dit à cet article page 158. en tout	7	8	1
	Totaux. . .	$7\frac{1}{4}$	22	1

Lorsqu'on cultive les navets après la récolte du seigle.
Voyez page 156 à cet article.

RELEVÉ PAR ARPENT

DU NOMBRE DES JOURNÉES D'HOMMES, DE FEMMES, DE VOITURES ET CHARRUES, COMPRIS DANS L'ÉTAT N° 4.

Nombre d'opérations.	*Lorsqu'on cultive le froment après la récolte des colzats.*	Nombre de journées d'hommes.	Nombre de journées de femmes.	Nombre de journées de voitures et charrues.
	Les cinq premières opérations comme il a été dit à cet article page 157 en tout.	1 1/4		2
	Suit le nombre d'opérations comme il a été dit à cet article page 152, en tout.	8	10	1
	Totaux. . . .	9 1/4		3
	Lorsqu'on cultive le seigle après la récolte du froment, voyez page 158 à cet article.			
	Lorsqu'on cultive l'avoine après la récolte des navets, voyez page 158 à cet article.			
	Lorsqu'on cultive les pommes de terre après la récolte des trèfles.			
	Les cinq premières opérations comme pour le froment, voyez page 151 en tout.	2	2	1 1/2
6	Pour donner un labour profond en sillons exhaussés			1
	Au printems suivant.			
7	Pour labourer les sillons exhaussés . .			1
8	Pour donner un labour profond en planches.			1
9	Pour charger huit voitures de fumier .	1		
10	Pour répandre huit voitures de fumier.	1		

Nombre d'opérations.	*Suite du relevé.*	Nombre de journées d'hommes.	de femmes.	de voitures et charrues.
11	Pour donner un labour profond pour enterrer le fumier.			1
12	Pour aller à la suite de la charrue et mettre avec une fourche le fumier dans le sillon.		1	
13	Pour couper les œilletons des pommes de terre.		1	
14	Pour le transport des œilletons . . .			$\frac{1}{4}$
15	Pour faire de petits trous avec le sarcloir.	1		
16	Pour y jéter un œilleton.		2	
17	Pour remplir les trous de terre . . .	1		
	Suit le nombre d'opérations comme il a été dit à cet article page 153, en tout.	13	3	1
	Totaux. . .	19	9	$6\frac{3}{4}$
	Lorsqu'on cultive le lin après la récolte des pommes de terre ou des carottes.			
	Les trois premières opérations comme il a été dit à cet article page 154 en tout.			$2\frac{1}{2}$
4	Pour donner un labour profond avec deux charrues qui se suivent, la première attelée de deux chevaux, la seconde de quatre chevaux.			3
5	Pour le transport des tourteaux . . .			1
6	Pour répandre l'engrais.	1		
7	Pour y passer la herse pour enfouir l'engrais.			$\frac{1}{4}$
8	Pour y passer le traînoir.			$\frac{1}{4}$
9	Pour le transport des cendres. . . .			1
10	Pour répandre les cendres.	1		
11	Pour y passer la herse pour enfouir les cendres.			$\frac{1}{4}$
12	Pour l'ensemencer.	$\frac{1}{2}$		

Nombre d'opérations.	*Suite du relevé.*	Nombre de journées d'hommes.	de femmes.	de voitures et chevaux.
	Suit le nombre d'opérations comme il a été dit à cet article page 153, en tout.	1	80	$\frac{1}{2}$
	Totaux. . .	$3\frac{1}{2}$	80	$8\frac{3}{4}$
	Lorsqu'on cultive les colzats après la récolte du lin.			
1	Pour donner un labour léger à la portion de terre pour y obtenir des pieds de colzats.			$\frac{1}{4}$
2	Pour l'ensemencer.	$\frac{1}{4}$		
3	Pour y passer la herse et le rouleau. .			$\frac{1}{4}$
4	Pour donner un labour léger au terrain.			$\frac{1}{4}$
	Suivent les 8, 9, 10, 11 et 12me opérations comme pour les pommes de terre, page 161, en tout.	2	1	2
10	Pour faire les arrachis des jeunes plants.	1		
11	Pour le transport des jeunes plants. .			$\frac{1}{4}$
12	Pour les planter	2		
13	Pour glisser les plants dans les trous et pour les plomber avec les pieds . .		4	
14	Pour approfondir les plates-bandes et mettre la terre en hotées entre chaque plant	$3\frac{1}{2}$		
	Au mois de Mars de l'année suivante.			
15	Pour charger trente tonnes de courtes-graisses.	1		
16	Pour faire les arrachis des mauvaises herbes		8	
17	Pour couper les colzats.	4		
18	Pour rassembler les pieds coupés et les apporter aux batteurs.		2	
19	Pour battre la graine.	5		
20	Pour vanner et nettoyer la graine. . .	1		

Nombre d'opérations.	*Suite du relevé.*	Nombre de journées d'hommes.	de femmes.	de voitures et charrues.
21	Pour lier les pailles en bottes. . . .		1	
22	Pour charger la voiture avec la récolte.	1		
23	Pour le transport de la récolte. . . .			$\frac{1}{2}$
24	Pour mettre la paille en meule . . .	2		
	Totaux. . .	$22\frac{3}{4}$	16	$3\frac{3}{4}$
	Lorsqu'on cultive les carottes après la récolte des trèfles.			
	Les sept premières opérations comme pour les pommes de terre, page 161 en tout.	2	2	$3\frac{1}{2}$
8	Pour donner un labour profond avec deux charrues qui se suivent. . .			3
	Suivent les 9, 10, 11 et 12me opérations comme pour les pommes de terre, en tout.	2	1	1
13	Pour l'ensemencer.	$\frac{1}{4}$		
14	Pour approfondir les plates-bandes et tamiser la terre sur les planches. . .	$2\frac{1}{2}$		
15	Pour charger trente tonnes de courtes-graisses.	1		
16	Pour répandre à la main avec une cuiller de bois l'engrais.	2		
17	Pour faire les arrachis des mauvaises herbes		8	
18	Pour faire les arrachis des carottes etc.	4		
	Suit le nombre d'opérations comme il a été dit à cet article page 156. en tout	3	8	1
	Totaux. . .	$16\frac{3}{4}$	19	$8\frac{1}{2}$
	Lorsqu'on cultive les trèfles semées ensemble avec le seigle ou l'avoine. Voyez page 156, à cet article.			

Lorsqu'on cultive les navets après la récolte du seigle. Voyez page 156 *à cet article.*

RELEVÉ PAR ARPENT

DU NOMBRE DE JOURNÉES D'HOMMES, DE FEMMES, DE VOITURES ET CHARRUES, COMPRIS DANS L'ÉTAT N° 5.

Lorsqu'on cultive le froment après la récolte des pommes de terre ou du lin. Voyez page 157 *à cet article.*

Lorsqu'on cultive le seigle après la récolte du froment. Voyez page 158 *à cet article.*

Lorsqu'on cultive l'avoine après la récolte des navets. Voyez page 158 *à cet article.*

Nombre d'opérations.	*Lorsqu'on cultive les pommes de terre après la récolte des trèfles.*	Nombre de journées d'hommes.	de femmes.	de voitures et charrues.
	Les 9 premières opérations comme il a été dit à cet article page 161 en tout.	3	2	4½
	Suit le nombre d'opérations comme il a été dit à cet article page 153. en tout .	17	6	1¼
	Totaux. . . .	20	8	5¾
	Lorsqu'on cultive le lin après la récolte des pommes de terre ou des carottes.			
1	Pour donner un labour profond en sillons élevés.			1
	Au printems suivant.			
2	Pour donner un labour profond à plat.			1
3	Pour charger huit voitures de fumier .	1		
4	Pour répandre huit voitures de fumier.	1		
5	Pour donner un labour profond pour ensevelir le fumier.			1

Nombre d'opérations.	Suite du relevé.	Nombre de journées d'hommes.	de femmes.	de voitures et charrues.
6	Pour aller à la suite de la charrue et mettre avec une fourche le fumier dans le sillon.		1	
	Note. Lorsqu'on y répand du fumier très-consommé tel que celui de ville, on ne fait pas cette opération.			
7	Pour charger trente tonnes de courtes-graisses.	1		
8	Pour y passer la herse pour enfouir l'engrais.			$\frac{1}{4}$
9	Pour l'ensemencer.	$\frac{1}{2}$		
	Suit le nombre d'opérations comme il a été dit à cet article page 153 en tout.	1	80	$\frac{1}{2}$
	Totaux. . .	$4\frac{1}{2}$	81	$3\frac{3}{4}$
	Lorsqu'on cultive les carottes après la récolte des trèfles.			
	Les dix premières opérations comme pour les pommes de terre ci-dessus, en tout.	4	2	$4\frac{1}{2}$
	Suit le nombre d'opérations comme il a été dit à cet article page 164, en tout.	$12\frac{3}{4}$	17	2
	Totaux. . .	$16\frac{3}{4}$	19	$6\frac{1}{2}$
	Lorsqu'on cultive les trèfles semées ensemble avec le seigle ou l'avoine. Voyez page 156 à cet article.			
	Lorsqu'on cultive les navets après la récolte du seigle. Voyez page 156 à cet article.			

RELEVÉ PAR ARPENT

DU NOMBRE DES JOURNÉES D'HOMMES, DE FEMMES, DE VOITURES ET CHARRUES, COMPRIS DANS L'ÉTAT N° 7.

Nombre d'opérations.		Nombre de journées d'hommes.	Nombre de journées de femmes	Nombre de journées de voitures et charrues.
	Lorsqu'on cultive le froment de Mars après la récolte des pommes de terre.			
	Les quatre premières opérations comme pour le lin. Voyez page 154 en tout.			$3\frac{1}{2}$
	Suivent les 3, 4, 5 et 6me opérations comme il a été dit à cet art. page 157 en tout.	$1\frac{1}{4}$		$\frac{3}{4}$
9	Pour y passer le rouleau.			$\frac{1}{4}$
10	Pour sarcler les mauvaises herbes . .		8	
	Suit le nombre d'opérations comme il a été dit à cet article page 151 en tout. .	$5\frac{1}{2}$	2	$\frac{1}{2}$
	Totaux. . .	$6\frac{3}{4}$	10	5
	Lorsqu'on cultive le sarrasin après la récolte des navets.			
	Les trois premières opérations comme ci-dessus			$2\frac{1}{2}$
4	Pour donner un labour léger à plat. .			$\frac{1}{2}$
	Suivent les 7, 8, 9 et 10me opérations comme ci-dessus. . . . . en tout.	$\frac{1}{4}$	8	$\frac{1}{2}$
9	Pour couper le grain.	2		
10	Pour rassembler les pieds coupés et les apporter aux batteurs.		4	
11	Pour battre la graine.	3		
12	Pour vaner et nettoyer la graine. . .	1		
13	Pour charger la voiture avec la récolte.	1		
14	Pour le transport de la récolte. . . .			$\frac{1}{2}$
15	Pour mettre la paille en meule . . .	1		
	Totaux. . .	$8\frac{1}{4}$	12	4

Nombre d'opérations.		Nombre de journées d'hommes.	Nombre de journées de femmes.	Nombre de journées de voitures et charrues.
	Lorsqu'on cultive l'avoine après la récolte du froment.			
	Les trois premières opérations comme ci-dessus			$2\frac{1}{2}$
4	Pour donner un labour profond à plat.			1
	Suivent les treize dernières opérations comme il a été dit à cet article page 158. . . . . , en tout.	$7\frac{3}{4}$	11	2
	Totaux. . .	$7\frac{3}{4}$	11	$5\frac{1}{2}$
	Lorsqu'on cultive les pommes de terre après la récolte du sarrasin.			
	Les deux premières opérations comme ci-dessus			$1\frac{1}{2}$
	Au printems suivant.			
	Suit le nombre d'opérations comme il a été dit à cet article page 161 en tout.	17	7	$4\frac{1}{4}$
	Totaux. . .	17	7	$5\frac{3}{4}$
	Lorsqu'on cultive les navets après la récolte de l'avoine.			
	Les huit premières opérations comme pour le froment ci-dessus en tout. .	$1\frac{1}{4}$		$4\frac{1}{4}$
	Suivent les quatre dernières opérations comme il a été dit à cet art. page 156 en tout.	5	8	1
	Totaux. . .	$6\frac{1}{4}$	8	$5\frac{1}{4}$

RELEVÉ PAR ARPENT

DU NOMBRE DES JOURNÉES D'HOMMES, DE FEMMES, DE VOITURES ET CHARRUES, COMPRIS DANS L'ÉTAT N° 8.

Nombre d'opérations.	*Lorsqu'on cultive le froment après les récoltes de l'orge, des colzats et des fèves de marais.*	Nombre de journées d'hommes.	Nombre de journées de femmes.	Nombre de journées de voiture et charrues.
1	Pour labourer les chaumes.			$\frac{1}{8}$
2	Pour donner un profond labour à plat ou deux labours légers.			1
3	Pour l'ensemencer.	$\frac{1}{4}$		
4	Pour y passer la herse pour enfouir la graine			$\frac{1}{4}$
	Au printems suivant.			
5	Pour sarcler les mauvaises herbes, se fait à l'entreprise à trois florins par arpent qui équivaut à		6	
6	Pour couper à la main le grain, se fait à l'entreprise à 49 sols par arpent qui équivaut à.	$3\frac{1}{2}$		
7	Pour lier les gerbes avec de la paille en bottes et les dresser sur leurs masses.		3	
	Suivent les trois dernières opérations, comme il a été dit à cet article page 152. . . . . en tout.	3		$\frac{1}{2}$
	Totaux. . .	$6\frac{3}{4}$	9	$2\frac{1}{4}$
	Lorsqu'on cultive l'orge après la jachère.			
1	Pour charger huit voitures de fumier .	1		
2	Pour répandre huit voitures de fumier.	1		
3	Pour donner un labour profond avec trois chevaux pour enterrer le fumier à 6 florins par labour égale. . . .			$1\frac{1}{8}$
4	Pour l'ensemencer.	$\frac{1}{4}$		

Nombre d'opérations.	*Suite du relevé.*	Nombre de journées d'hommes.	de femmes.	de voitures et charrues.
5	Pour y passer la herse pour enfouir la graine			$\frac{1}{4}$
	Au printems suivant.			
	Suit le nombre d'opérations que ci-dessus en tout.	$6\frac{1}{2}$	9	$\frac{1}{2}$
	Totaux. . .	$8\frac{3}{4}$	9	$2\frac{1}{4}$
	Lorsqu'on cultive les colzats après la jachère.			
	Les cinq premières opérations comme ci-dessus. . . . . en tout.	$2\frac{1}{4}$		$1\frac{3}{4}$
	Au printems suivant.			
6	Pour sarcler les mauvaises herbes . .		6	
	Suivent les huit dernières opérations, comme il a été dit à cet article page 163 et 164, en tout.	13	3	$\frac{1}{2}$
	Totaux. . .	$15\frac{1}{4}$	9	$2\frac{1}{4}$
	Lorsqu'on cultive les fèves de marais après la récolte du froment.			
1	Pour labourer les chaumes.			$\frac{1}{2}$
2	Pour y passer la herse.			$\frac{1}{4}$
3	Pour donner un labour profond en billons avec trois chevaux			$1\frac{1}{2}$
	Après l'hiver.			
4	Pour labourer les sillons élevés avec trois chevaux.			$1\frac{1}{2}$
5	Pour donner un labour profond à plat avec trois chevaux.			$1\frac{1}{2}$
	Suit la 1re jusqu'à la dernière opération inclusivement comme pour l'orge, en tout.	$8\frac{3}{4}$	9	$2\frac{1}{4}$
	Totaux. . .	$8\frac{3}{4}$	9	$7\frac{1}{2}$

Nombre d'opérations.		Nombre de journées d'hommes.	Nombre de journées de femmes.	Nombre de journées de voitures et charrues.
	Lorsqu'on cultive les trèfles semés dans les pieds de froment.			
1	Pour l'ensemencer.	$\frac{1}{4}$		
	Suivent les trois dernières opérations, comme il a été dit à cet art. page 156 en tout.	7		2
	Totaux. . .	$7\frac{1}{4}$		2
	Travaux qu'on fait lorsqu'on laisse la terre en jachère après la récolte du froment.			
	Les cinq premières opérations comme pour les fèves de marais, en tout. .			$5\frac{1}{4}$
6	Pour charier avec une auge, la terre qu'on va prendre aux bords de la parcelle, afin de la rendre bombée. . .			$1\frac{1}{2}$
7	Pour y passer deux fois la herse. . .			$\frac{1}{2}$
	Total. . . .			$7\frac{1}{4}$

RELEVÉ PAR ARPENT

DU NOMBRE DES JOURNÉES D'HOMMES, DE FEMMES, DE VOITURES ET CHARRUES, COMPRIS DANS L'ÉTAT N° 9.

	Lorsqu'on cultive le froment après la récolte des pommes de terre ou du lin.			
	Les 1, 2, 5, 6, 7 et 8me opérations, comme il a été dit à cet article page 157 . . . . . en tout.	$2\frac{3}{4}$	6	$1\frac{3}{4}$
	Au printems suivant.			
7	Pour charger trente tonnes de courtes-graisses.	1		
8	Pour répandre à la main avec une cuiller de bois l'engrais.	2		

Nombre d'opérations.	Suite du relevé.	Nombre de journées d'hommes.	de femmes.	de bœufs et chevaux et charrues
9	Pour faire les arrachis des mauvaises herbes		8	
	Suit le nombre d'opérations, comme il a été dit à cet art. p. 151 et 152. en tout	5	2	$\frac{1}{2}$
	Totaux. . .	11	16	$2\frac{1}{4}$
	Lorsqu'on cultive le seigle après la récolte du froment.			
	Les 1, 2, 5, 6 et 7me opérations, comme il a été dit à cet art. page 158, en tout	$2\frac{3}{4}$		$2\frac{3}{4}$
	Au printems suivant.			
6	Pour charger trente tonnes de courtes-grajsses.	1		
7	Pour faire les arrachis des mauvaises herbes		8	
	Suit le nombre d'opérations, comme il a été dit à cet article page 153, en tout.	$5\frac{1}{2}$	2	$\frac{1}{2}$
	Totaux. . .	$9\frac{1}{4}$	10	$3\frac{1}{4}$

Lorsqu'on cultive l'avoine après la récolte des navets, voyez page 158 à cet article.

Lorsqu'on cultive les pommes de terre après la récolte des trèfles, voyez page 165 à cet article.

Lorsqu'on cultive le lin après la récolte des carottes, voyez page 165 à cet article.

Lorsqu'on cultive les carottes après la récolte des trèfles, voyez page 166 à cet article.

Lorsqu'on cultive les trèfles semés ensemble avec l'avoine, Voyez page 156. à cet article.

Lorsqu'on cultive les navets après la récolte du seigle, voyez page 156 à cet article.

RELEVÉ PAR ARPENT

DU NOMBRE DE JOURNÉES D'HOMMES, DE FEMMES, DE VOITURES ET CHARRUES, COMPRIS DANS L'ÉTAT N° 10.

Nombre d'opérations.	*Lorsqu'on cultive le seigle, après la récolte des pommes de terre.*	Nombre de journées d'hommes.	Nombre de journées de femmes.	Nombre de journées de voitures et charrues.
1	Pour donner deux labours profonds en planches			2
2	Pour l'ensemencer.	$\frac{1}{4}$		
	Suit le nombre d'opérations, comme il a été dit à cet article page 172. en tout .	9	10	$\frac{3}{4}$
	Totaux. . .	$9\frac{1}{4}$	10	$2\frac{3}{4}$
	Lorsqu'on cultive le sarrasin après la récolte de l'avoine, voyez p. 167 à cet art.			
	Lorsqu'on cultive l'avoine après la récolte des navets, voyez page 158 à cet article.			
	Lorsqu'on cultive les pommes de terre après la récolte des trèfles, voyez page 165 à cet article.			
	Lorsqu'on cultive le lin après la récolte des carottes, voyez page 165 à cet art.			
	Lorsqu'on cultive les carottes après la récolte du sarrasin.			
	Les trois premières opérations comme pour le sarrasin.			$2\frac{1}{2}$
4	Pour donner un labour profond en planches.			1
5	Pour charger huit voitures de fumier .	1		
	Suit le nombre d'opérations, comme il a été dit à cet article page 164, en tout.	$13\frac{3}{4}$	17	2
	Totaux. . .	$14\frac{3}{4}$	17	$5\frac{1}{2}$

Lorsqu'on cultive les trèfles semés ensemble avec l'avoine ou le lin, voyez page 156 à cet article.

Lorsqu'on cultive les navets après la récolte du seigle, voyez page 156 à cet article.

RELEVÉ PAR ARPENT

DU NOMBRE DES JOURNÉES D'HOMMES, DE FEMMES, DE VOITURES ET CHARRUES, COMPRIS DANS L'ÉTAT N° 12.

Nombre d'opérations.	*Lorsqu'on cultive le froment après la récolte du lin.*	Nombre de journées d'hommes.	de femmes.	de voitures et charrues.
	Les 1, 2, 3, 4 et 5me opérations, comme il a été dit à l'article seigle page 152, en tout.	2		2 1/2
6	Pour l'ensemencer.	1/4		
7	Pour y passer la herse pour enfouir la graine			1/4
8	Pour y passer le rouleau.			1/4
	Au printems suivant.			
9	Pour sarcler les mauvaises herbes . .		8	
	Suit le nombre d'opérations, comme il a été dit à cet article page 152, en tout.	5 1/2	2	1/2
	Totaux. . .	7 3/4	10	3 1/2
	Lorsqu'on cultive le froment après la récolte des pommes de terre.			
1	Pour donner deux labours profonds en planches.			2
2	Pour l'ensemencer.	1/4		
	Suit le nombre d'opérations comme ci-dessus . . . . . en tout .	5 1/2	10	1
	Totaux. . .	5 3/4	10	3

Nombre d'opérations.	*Lorsqu'on cultive le seigle après la récolte du froment.*	Nombre de journées d'hommes.	de femmes.	de voitures et charrues.
1	Pour labourer les chaumes.			$\frac{1}{2}$
2	Pour donner deux labours profonds en planches			2
3	Pour l'ensemencer.	$\frac{1}{4}$		
	Suit le nombre d'opérations comme ci-dessus . . . . . en tout.	$5\frac{1}{2}$	10	1
	Totaux. . .	$5\frac{3}{4}$	10	$3\frac{1}{2}$
	Lorsqu'on cultive l'avoine après la récolte des navets, voyez à l'article froment après la récolte des pommes de terre.			
	Lorsqu'on cultive les pommes de terre après la récolte des trèfles.			
	Les cinq premières opérations comme pour le froment, voyez page 151, en tout.	2	2	$1\frac{1}{2}$
6	Pour donner un labour profond en billons avec quatre chevaux (1). . . .			2
	Après l'hiver.			
	Suit le nombre d'opérations, comme il a été dit à cet article page 161, excepté les 12, 19 et 20me. . . . en tout.	14	6	$4\frac{1}{4}$
	Totaux. . .	16	8	$7\frac{3}{4}$
	Lorsqu'on cultive le lin après la récolte des fèves de marais.			
1	Pour labourer les chaumes.			$\frac{1}{2}$
2	Pour donner un labour profond en billons avec quatre chevaux.			2
	Après l'hiver.			
3	Pour labourer les sillons élevés . . .			1

(1) Quelquefois l'on donne ce labour avec trois chevaux.

Nombre d'opérations.	*Suite du relevé.*	Nombre de journées d'hommes.	de femmes.	de voitures et charrues.
4	Pour donner un labour profond à plat.			1
5	Pour le transport des cendres. . . .			1
6	Pour répandre les cendres.	1		
7	Pour y passer la herse pour enfouir les cendres.			$\frac{1}{4}$
8	Pour l'ensemencer.	$\frac{1}{2}$		
	Suit le nombre d'opérations, comme il a été dit à cet art. p. 154 et 155. en tout.	1	80	$\frac{1}{2}$
	Totaux. . .	$2\frac{1}{2}$	80	$6\frac{1}{4}$
	Lorsqu'on cultive les fèves de marais après la récolte des trèfles.			
	Les onze premières opérations comme pour les pommes de terre de l'autre part . . . . . en tout.	4	2	$6\frac{1}{2}$
12	Pour l'ensemencer.	$\frac{1}{4}$		
13	Pour y passer la herse pour enfouir la graine			$\frac{1}{4}$
14	Pour sarcler les mauvaises herbes. . .		8	
	Suit le nombre d'opérations, comme il a été dit à l'article froment de l'autre part . . . . . en tout.	$5\frac{1}{2}$	2	$\frac{1}{2}$
	Totaux. . .	$9\frac{3}{4}$	12	$7\frac{1}{4}$
	Lorsqu'on cultive les trèfles semés ensemble avec l'avoine. Voyez page 156 *à cet article.*			
	Lorsqu'on cultive les navets après la récolte du seigle.			
	Les quatre premières opérations comme pour le lin . . . . . en tout.			$4\frac{1}{2}$
5	Pour le transport de six croix de chaux.			6
6	Pour recouvrir la chaux avec la vase ou terreau	1		

Nombre d'opérations.	Suite du relevé.	Nombre de journées d'hommes.	Nombre de journées de femmes.	Nombre de journées de voitures et charrues.
7	Pour charger la voiture avec la chaux divisée par la vase.	$\frac{1}{2}$		
8	Pour le transport de l'engrais sur le terrain			$\frac{1}{4}$
9	Pour répandre la chaux.	1		
10	Pour donner un labour léger pour ensevelir la chaux			$\frac{1}{2}$
11	Pour l'ensemencer.	$\frac{1}{4}$		
12	Pour y passer la herse pour enfouir la graine			$\frac{1}{4}$
13	Pour sarcler les mauvaises herbes et les éclaircir		8	
	Suit le nombre d'opérations, comme il a été dit à cet article page 157, en tout.	5		1
	Totaux. . .	$7\frac{3}{4}$	8	$12\frac{3}{4}$

RELEVÉ PAR ARPENT

DU NOMBRE DES JOURNÉES D'HOMMES, DE FEMMES, DE VOITURES ET CHARRUES, COMPRIS DANS L'ÉTAT N° 13.

Lorsqu'on cultive le seigle après la récolte de l'orge, voyez page 172 à cet article.

Lorsqu'on cultive l'orge après la récolte du lin.

	Les neuf premières opérations comme pour le seigle, voyez page 152, en tout	$4\frac{3}{4}$	1	$2\frac{2}{4}$
10	Pour comprimer la terre par dessus avec les pieds		6	
	Au printems suivant.			
	Suit le nombre d'opérations comme à l'article seigle, page 172, en tout. .	$6\frac{1}{2}$	10	$\frac{1}{4}$
	Totaux. . .	$11\frac{1}{4}$	17	$3\frac{1}{4}$

Lorsqu'on cultive l'orge après la récolte des pommes de terre, on suit les mêmes opérations que ci-dessus excepté la première.

Lorsqu'on cultive l'avoine après la récolte des navets, voyez page 158 à cet article.

Lorsqu'on cultive les pommes de terre après la récolte des trèfles, voyez page 165 à cet article.

Lorsqu'on cultive le lin après la récolte des carottes, Voyez page 165 à cet article.

Lorsqu'on cultive les carottes après la récolte des trèfles, voyez page 166 à cet article.

Lorsqu'on cultive les tréfles semés ensemble avec l'avoine, voyez page 156 à cet article.

Lorsqu'on cultive les navets après la récolte du seigle, voyez page 156 à cet article.

RELEVÉ PAR ARPENT

DU NOMBRE DES JOURNÉES D'HOMMES, DE FEMMES, DE VOITURES ET CHARRUES, COMPRIS DANS L'ÉTAT N° 15.

Nombre d'opérations.	*Lorsqu'on cultive le froment de Mars après la récolte des pommes de terre.*	Nombre de journées d'hommes.	de femmes.	de voitures et charrues.
1	Pour donner un labour léger, . . .			$\frac{1}{2}$
2	Pour donner un labour profond en billons avec quatre chevaux.			2
	Après l'hiver.			
3	Pour labourer les sillons élevés . . .			1
4	Pour donner un labour profond en planches			1
5	Pour l'ensemencer.	$\frac{1}{4}$		
	Suit le nombre d'opérations, comme il a été dit à cet art. page 167, en tout. .	$5\frac{1}{2}$	10	1
	Totaux. . .	$5\frac{3}{4}$	10	$5\frac{1}{2}$

Lorsqu'on cultive le sarrasin après la récolte des navets, on suit les mêmes opérations comme il a été dit à cet article page 167; *excepté qu'on donne avant l'hiver le labour en billons avec quatre chevaux.*

Lorsqu'on cultive l'avoine après la récolte du froment de Mars, on suit les mêmes opérations comme il a été dit à cet article page 168, *excepté qu'on donne avant l'hiver le labour en billons avec quatre chevaux, et qu'on n'y emploie personne pour aller à la suite de la charrue pour mettre le fumier dans le sillon.*

Lorsqu'on cultive les pommes de terre après la récolte du sarrasin.

	Nombre de journées d'hommes.	de femmes.	de voitures et charrues.
Les deux premières opérations comme pour le froment . . . . . en tout,			$2\frac{1}{4}$
Après l'hiver.			
Suit le nombre d'opérations, comme il a été dit à cet article page 175, en tout . .	14	6	$4\frac{1}{4}$
Totaux. . .	14	6	$6\frac{1}{4}$

Lorsqu'on cultive les navets après la récolte de l'avoine, voyez page 176 *à cet article.*

FIN.

ERRATA.

Page 2. *ligne* 12., *au lieu de* des terres et chaque qualité affectée à chaque espèce et culture? *lisez* des terres de chaque qualité affectées à chaque espèce de culture?

Page 13. *ligne* 22., *au lieu de* le laboureur etc., *lisez* le laboureur a donc commencé la culture 1° de l'une ou de l'autre de ces productions qui laisse un chaume noir, il l'a continuée, 2° avec le lin, 3° le froment, 4° le seigle, 5° les navets, et l'a terminée en la mettant 6° en avoine et trèfles.

Page 48. *ligne* 15., *au lieu de* où le chanvre est cultivé de préférence aux colzats, *lisez* quand j'en vois un autre où le chanvre est cultivé de préférence aux colzats.

Page 52. *ligne* 15., *au lieu de* un onzième en pommes de terre ou en lin, *lisez* un onzième en pommes de terre,
un onzième en lin.

Avis pour placer les gravures et les tableaux.

Carte du Département de l'Escaut. . . . Page 6.
Tableaux 1 à 16. . . . . 60.
Tableau de l'ancien système d'assolement. . . 106.
Plan d'une Ferme. . . . . 124.
Trois planches, representant des instrumens aratoires. . . . . 149.

ERRATA.

Page 31. *ligne pénultième*, *au lieu de* on y sème la graine à la mi-Septembre, les pieds sont, *lisez* on y sème la graine, et à la mi-Septembre les pieds sont.

Page 43. *ligne* 25. *au lieu de* suivant les mêmes opérations, *lisez* suivent les mêmes opérations.

Page 60. *ligne* 24. *au lieu de* qui rende au fermier, *lisez* qui rend au fermier.

Page 61. *ligne* 12. *au lieu de* la plus grande somme des avantages, *lisez* la plus grande somme d'avantages.

Page 89. *ligne* 9. *au lieu de* on observe que ces haies, *lisez* on observa que ces haies.

Avis pour placer les gravures et les tableaux.

Carte du Département de l'Escaut. . . . Page 6.
Tableaux 1 à 16. . . . . 60.
Tableau de l'ancien système d'assolement . . 106.
Plan d'une Ferme. . . . . 124.
Trois planches, représentant des instrumens aratoires. . . . . 149.

BA
ésentant le s ermes d'une Charrue;
les produi xploitation.
ÉT

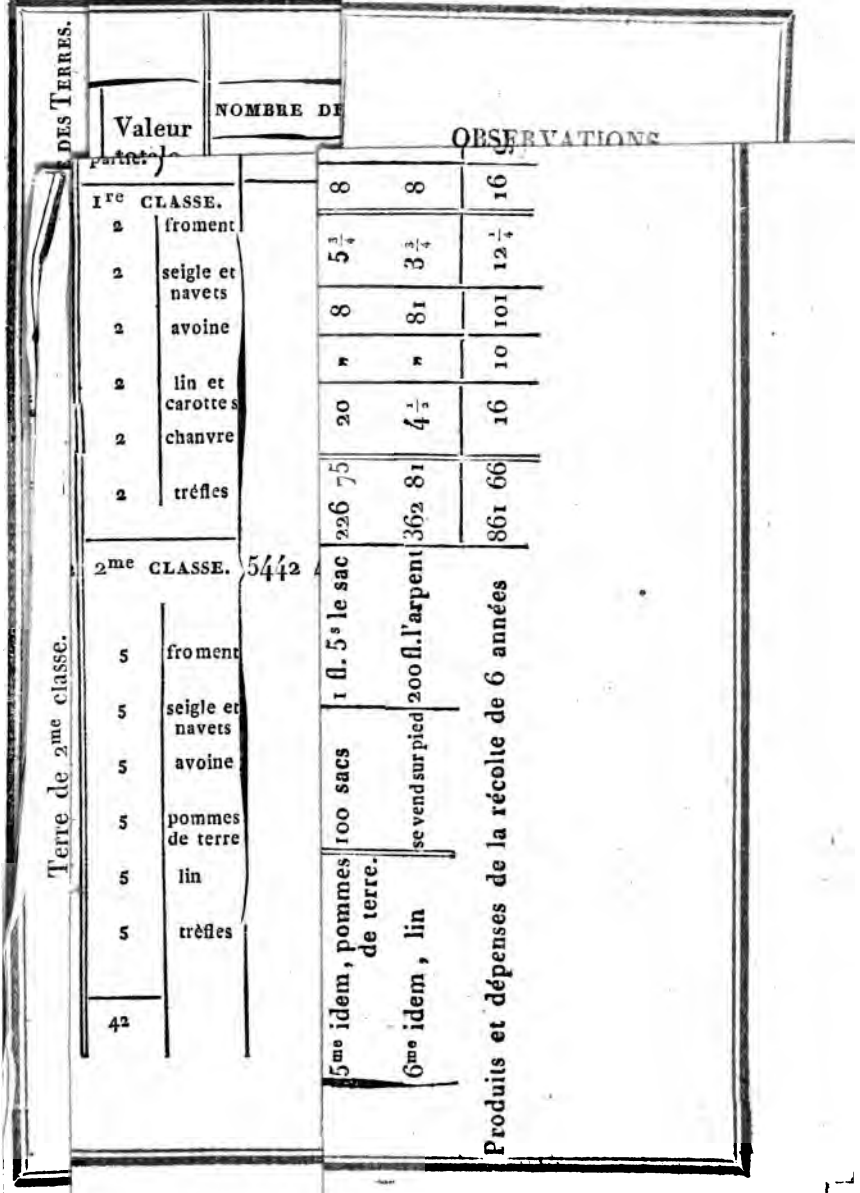

BAS
EN

U prés

Fermes d'une Charrue;

l'Exploitation.

ÉT

NERRES.	OLTE.						
Terre de 1re classe.	LASSE.						
	froment						
	froment						
	seigle et navets						
	seigle et navets						
	avoine						
	pommes de terre						
	lin						
	colzats						
	carottes	4663					
	tréfles						
Terre de 2me classe.	LASSE.						
	froment						
	seigle et navets						
	avoine						
	pommes de terre						
	trèfles						

Produits et dépenses de la récolte de 5 années	847 01	46	20	48	25 ½	16	9

(1) La différence de qualité du froment de mars d'avec le froment d'hiver, viron.

présentant de trois Charrues ;

ÉTAT l d'Exploitation.

Nature des Terres.	E.				
	De gna par	yen m- en Brab.	Valeur totale, monnaie décimale.	N d 14 s	BSERVATIONS.
Terres argileuses mêlées avec de la vase de mer.		(2) e sac livre	7510 19	24	chète ses graines pour ensemencer d'un can- e de terre différente ; elles lui reviennent e prix qu'il retire des grains de ses récol- 'observe dans les Poldres rarement, ceux trouvent bien.
		sac ivre	1771 41	7	te du second froment après la jachère est e ; on a pris la quantité de sacs l'un dans
		ac	3330 59	13	des grains des Poldres d'avec les grains ons du département est environ d'un sixième.
		livre	3836 72	15	ueille moins de paille qu'ailleurs, on fait ains à la main, afin de laisser les chaumes
		rche upes	1959 17	6	
		"	" "	"	
			18408 08	68	

BASSI

E présentant le mes d'une Charrue;

les prod loitation.

ÉTAT

NAT E DES TERRES.	E.				OBSERVATIONS.
	D en gn	Valeur totale	NOMBR		
	que part tie.		frais.		
Terre de 1re classe.	e CLASSE.	froment seigle et navets avoine pommes de terre trèfles			
Terre de 2me classe.	e CLASSE.	seigle et navets avoine lin carottes trèfles	3503 29	2	

BASS présentar Fermes d'une Charrue;
ET les l'Exploitation.

ÉTAT

RÉCOLT

DES TERRES.		De it	Prix mo	mbre de sures de		Montant des	OBSERVATIONS.
			1re cl	8	9	10	
Terre de 1re classe.	1		2	6 3/4	12 3/4	36 1/2	
	2		2				
	3		2	6	8	46	
	4		2	n	n	20	
	5		2	14	7 3/4	43 1/2	
	6		2				
		038 66	2me c	226 75	136 5	847 1	
Terre de 2me classe.	7		5	1 fl. 5s le sac	5s la perche		
	8		5				
	9		5	100 sacs	estimés à		
	10		5				
	11		5				
	12						
			42				
Terre				4me idem, pommes de terre.			
				5me idem, navets			

Produits et dépenses de la récolte de 5 années à

16 9

U pe Ferme d'une Charrue; d'Exploitation.

Nature des Terres.	D gn pa	R Produit année commune.	de de pour t prix sure.	Montant des dépenses, monnaie décimale.	OBSERVATIONS.
Terres mélangées d'un limon noir et de sable.		o sacs 2,000# pai	9 fl.	407 24	La dépense est établie au taux d'aujourd'hui; si les prix étaient inférieurs, la vente des denrées était en proportion.
		o sacs 2,000# pai	9 fl.	506 48	
		o sacs 2,000# pai	5 fl.	737 95	
		o sacs 000# pail	à 4 fl.	306 29	
		oo sacs	1 fl. 5 s	401 80	
		vend sur	es 10 s.	615 49	
		stimés à	à 1 fl.	416 18	
		stimés à	2 fl. 10 s,	143 40	
		stimés à	à 1 fl.	109 20	
				3644 03	